MÉMOIRES SUR L'INOCULATION DE LA *PETITE VÉROLE*,

Lûs aux Aſſemblées publiques de l'Académie Royale des Sciences les 24 Avril 1754 & 15 Novembre 1758.

Par M. DE LA CONDAMINE.

4

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30786873

MÉMOIRE
SUR
L'INOCULATION DE LA PETITE VÉROLE.

UNE maladie affreuſe & cruelle, dont nous portons le germe* dans notre ſang, détruit, mutile ou défigure un quart du genre humain. Fléau de l'ancien monde, elle a plus dévaſté le nouveau que le fer de ſes conquérans : c'eſt un inſtrument de mort qui frappe ſans diſtinction d'âge, de ſexe, de rang, ni de climat. Peu de familles échappent au tribut fatal qu'elle exige. C'eſt ſur-tout dans les villes & dans les cours les plus brillantes, qu'on la voit exercer ſes ravages. Plus les têtes qu'elle menace ſont élevées ou précieuſes, plus il ſemble que les armes qu'elle emploie ſont redoutables : on voit aſſez que je parle de la petite vérole. *L'Inoculation,* préſervatif ſûr, avoué par la raiſon, confirmé par l'expérience, permis, autoriſé même par la religion, s'offre à nous pour arrêter le cours de tant de maux, & ſemble demander à la politique d'être mis à la tête des moyens propres à conſerver & à multiplier l'eſpèce humaine. Qui peut nous empêcher de recueillir les fruits de ce bienfait de la providence ? Tel eſt l'objet des recherches qui ſont la matière de ce mémoire.

Je le diviſe en trois parties : je rapporte dans la première les principaux faits hiſtoriques concernant l'Inoculation : dans la ſeconde, j'examine les objections que l'on peut faire contre ſon uſage : dans la troiſième, je tire des conſéquences des faits établis dans les deux premières, & j'expoſe les avantages de l'Inoculation.

* Les médecins ſont partagés ſur la réalité de ce germe ; je n'entends, comme pluſieurs d'entre eux, par ce mot, qu'une diſpoſition qui rend la pluſpart des hommes ſuſceptibles de la petite vérole.

PREMIÈRE PARTIE.

Histoire de l'Inoculation.

LA communication artificielle de la petite vérole, opération plus généralement connue aujourd'hui sous le nom d'Inoculation, s'est pratiquée de temps immémorial en Circassie, en Géorgie, & dans les pays voisins de la mer Caspienne *(a)*. Ignorée dans la plus grande partie de l'Europe, elle étoit en usage fort près de nous, dans la province de Galles en Angleterre *(b)*. Connue autrefois, & depuis négligée en Grèce & en Turquie, elle fut rapportée à *Constantinople* vers la fin du dernier siècle par une femme de Thessalie, qui la pratiquoit avec un grand succès; mais seulement parmi le peuple *(c)*. Cet usage est très-ancien & généralement reçû dans l'isle de *Céphalonie (d)*, tant des Grecs, des Catholiques, que des Schismatiques, sujets les uns & les autres de la république de *Venise*. Il est commun en Morée & dans l'isle de *Candie*. Si nous sortons de l'Europe, nous le trouverons à *Bengale*, & depuis si long-temps établi sur la côte & dans l'intérieur de l'Afrique, à *Alger*, à *Tunis*, à *Tripoli*, qu'on ignore son origine, qui, vrai-semblablement remonte au temps des Arabes. Dès le commencement de l'autre siècle *(e)*, on communiquoit la petite vérole à la Chine, sans incision & par le nez, en faisant respirer la matière des boutons desséchés réduite en poudre. Tous ces faits étoient ensevelis dans l'oubli, lorsque

(a) Extrait de la lettre d'Émanuel Timone, insérée dans les Transactions Philosophiques, n.° 339, en latin. Elle se trouve aussi sans date, mais plus courte & en d'autres termes, dans l'appendix du voyage de *la Motraye*, qui dit l'avoir reçûe de l'Auteur son ami, au mois de mai 1712. Voyage de la *Motraye, t. II, p. 98 & 115, édit. de la Haie, in-fol.* Dans les *acta eruditorum* de Leipsick, du mois d'août 1714, il y a un extrait de l'*hist. de l'Inoculation*, par le même *Timone*, qu'on suppose récemment imprimée à Constantinople. Voyez aussi *Ephem. Naturæ curios.* Norimbergæ, 1717. *Cent. V. Obs. II.* communiquée par le premier Médecin du roi de Suède.

(b) Extrait des Lettres rapportées par M. Jurin à la suite de sa *Lettre à M. Caleb Cotesworth*, &c.

(c) Voyez l'ouvrage de Pilarini, *ci-après cité.*

(d) Voy. suppl. au présent Mém.

(e) Lett. du P. Dentrecolles, *Tome XX des Lettres édifiantes & curieuses.*

Émanuel

Émanuel Timone, Médecin Grec, membre de l'Université de *Padoue* & d'*Oxford* ayant entrepris d'étendre & d'accréditer l'Inoculation, en donna une description détaillée dans une lettre au docteur *Woodward*, écrite de *Constantinople* au mois de décembre 1713. Pendant sept à huit ans qu'il avoit suivi de près cette opération dans cette capitale, il n'avoit été témoin que de deux événemens fâcheux, dont les causes étoient étrangères à l'Inoculation *(a)*. 1713.

Jacques Pilarini, autre médecin Grec, témoin des succès de la nouvelle méthode, depuis l'année 1701, avoit long-temps refusé de l'approuver. Enfin, subjugué par l'évidence, il fit l'apologie de la petite vérole artificielle dans un petit ouvrage latin, imprimé à *Venise* *(b)* en 1715, & muni de l'approbation de l'Inquisiteur. La Thessalienne assuroit avoir inoculé six mille personnes dans la seule année 1713. De ce nombre furent sans doute la plupart des enfans des négocians Anglois, Hollandois, François, établis à *Constantinople*, ou plustôt à *Péra* *(c)*, que j'ai vûs en 1732 s'applaudir d'avoir été soûmis par leurs parens à cette opération, la pratiquer sur leurs enfans, & les préserver par ce moyen des dangers de la pétite vérole, de ses suites funestes, & des cicatrices qu'elle a coûtume de laisser. De ce nombre fut encore *Antoine* 1715.

(a) Deux enfans de trois ans, l'un & l'autre sujets au mal caduc & aux écrouelles, à qui leurs parens avoient voulu faire inoculer la petite vérole, parurent guéris de cette maladie, & moururent, l'un de la dissenterie le trente-deuxième jour, l'autre de marasme quarante jours après l'opération. L'Auteur ajoûte, qu'on soupçonna même que les parens avoient voulu se défaire de ces deux sujets infirmes & incommodes. *V.* not. *(a) p. préc.*

(b) Nova & tuta variolas excitandi per transplantationem methodus. Venetiis, 1715; réimprimé avec le précédent à Nuremberg, 1717, & à Leyde, 1721, sous le titre de *Tractatus bini de novâ variolas per transplantationem excitandi methodo.*

(c) Fauxbourg de Constantinople où résident les Ambassadeurs.

On a trop légèrement avancé que les Turcs avoient adopté cette méthode, *& qu'il n'y avoit point de Bacha à Constantinople qui ne donnât la petite vérole à ses enfans en les faisant sevrer.* La *Thessalienne* n'inoculoit que des Grecs, des Arméniens & autres Chrétiens, ou sujets du Grand Seigneur, ou nés en Turquie. *Pilarini,* dans son ouvrage sur l'Inoculation, assure positivement que les Turcs attachés à leur dogme de la fatalité, n'avoient point encore embrassé cette pratique en 1715. *Soli Turcæ, utpote fati decretis addicti, minusque dociles, hanc neglexerunt huc usque.*

le Duc, autre Grec, qui, recevant en 1722 le bonnet de docteur en médecine à *Leyde*, y soûtint publiquement l'Inoculation suivant la pratique de Turquie *(a)*.

Le premier écrivain du siècle nous a depuis long temps
1717. appris que *Lady Wortley Montagu*, ambassadrice d'Angleterre à la Porte Ottomane, en 1717, femme célèbre par son esprit, eut le courage de faire inoculer à *Constantinople*, par son chirurgien, son fils unique âgé de six ans, & depuis sa fille, à son retour en Angleterre, où cet exemple
1721. fut suivi par plusieurs personnes de distinction. Ce fut à la réquisition du collège des médecins de Londres que l'expérience en fut faite *(b)* sur six criminels. Cette épreuve, en laquelle la peine de mort fut commuée, leur sauva la vie qu'ils avoient mérité de perdre. La feue Reine d'Angleterre, alors princesse de Galles, ayant tremblé pour les jours de la
1722. princesse royale, sa fille aînée, fit inoculer en 1722 *(c)* les deux cadettes, la feue reine de Danemarck & la princesse de *Hesse-Cassel*. Cette opération, qui se fit sous la direction du docteur *Sloane*, augmenta beaucoup la célébrité du nouveau préservatif; mais cet exemple, qui par-tout ailleurs eût irrévocablement fondé l'usage d'une pratique utile au genre humain, en retarda peut-être le progrès, dans un pays de factions, où la raison armée de l'évidence, quand elle est adoptée par un parti, perd infailliblement ses droits aux yeux du parti contraire. Tandis que les plus fameux médecins de la Grande-Bretagne, les docteurs *Sloane (d)*, *Fuller*, *Arbuthnot*, *Jurin*, *Mead*, *Lobb*, *&c.* favorisoient la nouvelle méthode, ou qu'ils écrivoient en sa faveur, que le docteur *Shadwel*, &c. la faisoient pratiquer sur leurs enfans, deux *(e)* médecins peu

(a) Dissert. de Byzantinâ variol. insitione. Lugd. Bat. 1722, imprimée avec deux autres dissertations de médecins de *Londres*.

(b) Relation du docteur *Jurin*, déjà citée.

(c) Le feu prince de Galles le fut depuis à Hanovre, par *M. Maitland*.

(d) Un Mémoire du docteur *Sloane*, détermina la P.sse de Galles.

(e) Les docteurs *Blakmore Wagstaffe*, & l'apothicaire *Massey*. Le docteur *Arbuthnot*, sous le nom de docteur *Maitland*, réfuta *Wagstaffe* en 1722.

connus & un apothicaire ſembloient chercher à ſe faire un nom en la proſcrivant. Tandis que l'évêque de *Saliſbury* & pluſieurs caſuiſtes *(a)* ſoûmettoient leurs enfans à l'Inoculation, d'autres théologiens prétendoient qu'elle attiroit la colère céleſte. Quelques-uns portèrent l'abſurdité juſqu'à citer pour le prouver, le grand nombre de ceux qu'emportoit la petite vérole naturelle *(b)*, & l'un d'eux eut le front de prêcher dans un ſermon, à *Londres*, que le *diable avoit donné lui-même la petite vérole à Job, par ce moyen infernal (c).* 1722.

Cependant, outre les expériences de *Conſtantinople*, où dans une ſeule année juſqu'à dix mille perſonnes avoient paſſé très-heureuſement par cette épreuve *(d)*, on comptoit un grand nombre de ſujets inoculés en Angleterre ſans accident. Le docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société royale, en 1723 & 1724 publia divers écrits *(e)*, dont pluſieurs ſont inſérés dans les *Tranſactions philoſophiques:* il y détaille les ſuccès des expériences faites dans la Grande-Bretagne & dans la Nouvelle-Angleterre, avec pluſieurs lettres ſervant de ſupplément & de preuves. On y trouve des liſtes de malades & de morts de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, avec des comparaiſons de leurs effets. Quoique depuis ce temps les expériences ſe ſoient fort multipliées, pluſieurs queſtions ne peuvent encore être éclaircies que par les réſultats de *M. Jurin;* c'eſt lui qui, ſans contredit, a répandu le plus de jour ſur cette matière. Je marche ſur ſes traces, & ſouvent je ne ſerai que ſon commentateur. Il réſulte de ſes calculs, que d'autres beaucoup plus récens ont confirmés, qu'à *Londres*, & même dans les provinces, où le mal paſſe pour être moins dangereux, il mouroit communé- 1723.

(a) Lettre de M. Amyand, rapportée par M. de la Coſte. Lettre à M. Dodard, Paris, 1723, page 69.

(b) Ils prétendoient que l'Inoculation avoit répandu la contagion, & par conſéquent multiplié le nombre des morts. *M. Jurin* répondit dans le temps, que la grande mortalité de l'année 1723, qu'on appela l'année de l'Inoculation, fut en Janvier & Février, & qu'on ne commença d'inoculer que le 27 Mars, &c.

(c) Lettre à M. Dodard, page 51.

(d) Ibid. page 68.

(e) A letter to Caleb Coterſworth, an account of Inoculation. Lond. 1723, & traduction françoiſe de *M. Noguez* en 1725.

1723. ment un ſeptième, un ſixième, & quelquefois un cinquième de ceux que la petite vérole naturelle attaquoit, tandis qu'à peine il en étoit mort un ſur quatre-vingt-onze *(a)* de ceux qui l'avoient reçûe par inſertion, quoiqu'il ne fût nullement prouvé que cette mort en eût été l'effet, & bien que la méthode ne fût pas encore perfectionnée. Dans ces commencemens, on avoit hazardé beaucoup d'expériences ſur des ſujets infirmes ou mal préparés. C'eſt dans de pareilles circonſtances qu'à *Boſton* dans la Nouvelle-Angleterre, de trois cens ſujets, jeunes, vieux, femmes enceintes, inoculés indiſtinctement, depuis l'âge d'un an juſqu'à ſoixante-dix, avec peu de précautions, dans un temps d'épidémie & de grandes chaleurs, il en étoit mort cinq, c'eſt-à-dire, un ſur ſoixante; encore *(b)* eſt-il plus que douteux qu'ils fuſſent morts des ſuites de l'opération. Cependant on prétendit qu'il en étoit mort un de quarante-neuf, & ce malheur étant tombé ſur quelques ſujets de diſtinction *(c)*, donna du poids aux clameurs des gens prévenus. Le magiſtrat intervint, l'eſprit de parti s'en mêla, l'opération ne fut permiſe qu'avec des reſtrictions qui reſſembloient à une prohibition. On publia qu'elle ne mettoit point à l'abri de la petite vérole naturelle, quoiqu'on ne pût produire aucun exemple pour le prouver. Les plus ſages, les plus modérés, conclurrent qu'il étoit de la prudence d'attendre que le temps & les expériences multipliées euſſent donné plus de lumières.

Les premiers ſuccès de la nouvelle méthode avoient été rendus publics en France, par une lettre de M. *de la Coſte*, docteur en médecine, adreſſée à M. *Dodard*, premier médecin de Sa Majeſté, & publiée à Paris en 1723, avec privilége, ſous l'approbation de M. *Burette*, docteur de la Faculté de Paris. Dans cette lettre, ſuivie de quelques autres de M. *Sloane*, de M. *Amyand*, *&c.* les avantages de l'Ino-

(a) Voy. Lettre de M. *Amyand*, premier Chirurgien de Sa Majeſté Britannique, à M. *de la Coſte*, rapportée par celui-ci dans ſa lettre à M. *Dodard*.

(b) Lettre de M. *Jurin* à M. *Caleb Coterſworth*.

(c) Voy. Analyſe de l'Inoculation du docteur *Kirkpatrick*. Lond. 1754, *page 109*.

1723.

culation ſont très-bien expoſés, les liſtes & les calculs de M. *Jurin* ſont rappelés; on y trouve des faits nouveaux, des raiſonnemens judicieux, des réponſes aux objections. Il y eſt fait mention d'une conſultation de neuf des plus fameux docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la ſatisfaction de voir enfin conclurre: *qu'il étoit licite, dans la vûe d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique.* La même lettre ſuppoſe que M. *Dodard* & pluſieurs de nos plus célèbres médecins, tels que feu M. *Chirac*, ſucceſſeur de M. *Dodard* dans la place de premier médecin du Roi, & M. *Helvetius (a)* depuis premier médecin de la Reine, l'un & l'autre de cette académie, approuvoient la nouvelle méthode. Le même ouvrage cite une lettre de M. *Aſtruc*, alors profeſſeur de *Montpellier*, aujourd'hui du collège royal, & médecin conſultant du roi: *Il ne jugeoit point que cette opération pût avoir aucun danger, & il paroiſſoit fort aiſe qu'on voulût la pratiquer à Paris.*

Ce petit ouvrage, très-bon en lui-même & le premier en notre langue qui traite de l'Inoculation, eſt devenu très-rare. M. *Andri*, médecin de *Paris*, alors chargé des extraits des livres de médecine, n'en parla dans le journal des ſavans, *(janvier 1725)* qu'en paſſant, & avec mépris, comme d'une compilation de gazettes. Le journal de *Trévoux* en donna ſeul un bon extrait ſans prendre aucun parti.

Les bruits fauſſement répandus des mauvais ſuccès de l'Inoculation à *Boſton*, pendant l'été de 1723, le nombre des morts que l'épidémie emporta cette même année à *Londres*, & que l'on mit fauſſement *(b)* ſur le compte de l'opération, quelques malheurs cauſés par l'imprudence de

(a) M. *Helvetius* (dit M. *de la Coſte* dans ſa lettre à M. *Dodard*, page 54) *m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il croit cette méthode très-utile & très-avantageuſe pour l'État, & que je lui ferois plaiſir de le nommer, comme quelqu'un qui ſouhaite très-vivement qu'on en faſſe des expériences, perſuadé qu'il eſt qu'elles réuſſiront.* J'ajoûte à ce témoignage de M. *de la Coſte*, que je connois pluſieurs illuſtres Membres de la Faculté qui penſent de même: les noms de M.rs *Falconet* & *Vernage* me diſpenſent d'en citer d'autres.

(b) *An Account*, &c. par *Jurin*, pag. 30. *London*, 1724, & traduction de M. *Noguez*, page 63.

1723. jeunes gens, récemment inoculés, qui commirent des excès, avoient diminué la confiance publique. Ces bruits s'étoient répandus à *Paris*, dans le temps où l'on songeoit à faire des expériences de l'Inoculation. Après le succès des épreuves faites en Angleterre, & particulièrement sur la famille royale, il étoit temps, au moins, qu'on en fît des essais en France, ne fût-ce que dans les hôpitaux. Ils eussent été favorisés par un prince *(a)*, protecteur des sciences, des lettres & des arts, qu'il chérissoit & cultivoit. Mais à peine eut-il les yeux fermés, qu'on soûtint dans les écoles de médecine une thèse *(b)* qui sonna le tocsin contre les inoculateurs: on y traite leur opération de criminelle, ceux qui la pratiquent d'imposteurs & de bourreaux, & les patiens de dupes.

Cette thèse porte les caractères les plus marqués d'un ouvrage de passion: c'est une déclamation violente, chargée d'invectives & tout-à-fait dénuée de preuves, par laquelle on prétend intéresser la morale & la religion contre la nouvelle méthode. Aucun médecin de la Faculté de Paris, dont M. *de la Coste* n'étoit point membre, n'avoit écrit en faveur de l'Inoculation, aucun d'eux par conséquent n'étoit intéressé personnellement à la soûtenir: peut-être manquoit-on de faits & d'informations exactes pour répondre aux nouvelles objections; les écrits de M. *Jurin* n'étoient pas encore traduits: l'Inoculation effraie la multitude; la crainte de se rendre responsable de quelque fâcheux événement, empêcha sans doute nos plus grands médecins de s'opposer au torrent. Neuf docteurs de Sorbonne, après un mûr examen, avoient décidé, comme je l'ai dit plus haut, en faveur des expériences à faire de l'Inoculation. L'approbation qu'un Inquisiteur avoit donnée à l'ouvrage de *Pilarini*, pouvoit suffire pour rassurer les plus scrupuleux; mais il est des gens, au jugement desquels un remède venu de Turquie, accueilli dans un pays protestant, ne mérite pas d'être examiné.

(a) Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, mort le 3 Décembre 1723.

(b) An Variolas inoculare nefas? Questio medica. *In Scholis Medicorum, 30 Decembris 1723*, Paris.

Quoi qu'il en soit, on peut juger, par une des réponses imprimée de M. *Amyand* à M. *de la Coste,* que celui-ci s'étoit plaint d'être traversé dans ses projets. 1724.

Bien-tôt après, le célèbre M. *Hecquet,* ennemi juré de toutes les nouveautés en médecine, fit imprimer une dissertation anonyme, dont le titre seul *(a)* est modéré. On sait jusqu'à quel point ce docteur portoit la prévention & l'opiniâtreté. Je n'ai pas eu le courage, je l'avoue, d'achever la lecture de son ouvrage: avant que de me condamner, il faudroit l'avoir entreprise comme moi. L'Inoculation d'une maladie sur un corps humain, pouvoit-elle n'être pas criminelle aux yeux de celui qui semble ne pas trouver entièrement innocente l'Inoculation qui se pratique sur les arbres? Voici le précis de ses griefs contre la nouvelle méthode; je me sers de ses propres termes. *Son antiquité est mal établie.. l'opération est fausse dans les faits, injuste, sans art, sans loix..elle n'évacue pas la matière de la petite vérole... elle a un double caractère de réprobation... elle est contraire aux vûes du Créateur..elle ne préserve point de la petite vérole naturelle... elle est contraire aux loix... elle ne ressemble à rien en médecine, mais bien plustôt à la magie* (a). Tel est l'extrait du livre & des raisonnemens du plus savant & du plus célèbre ennemi de l'Inoculation. L'approbation du docteur *Burette,* censeur royal, est digne de remarque. Il certifie que cet ouvrage & les observations qu'il contient, *sont toutes conformes à l'ancienne pratique de la médecine.* La traduction des premiers écrits de M. *Jurin* par M. *Noguez,* médecin de *Paris,* précédée d'une apologie de l'Inoculation, quoiqu'approuvée par le censeur dès le mois de juillet 1724, ne parut qu'en 1725: 1725.
le journal des savans, au mois d'octobre de la même année, n'en donna qu'un extrait fort court, dans lequel les preuves de M. *Jurin* sont affoiblies, & les accidens qu'il avoue sont étalés avec complaisance. Le même journal avoit donné un extrait long & favorable de la lettre de *Wagstaffe* contre l'Inoculation *(b).*

Tant de coups portés à la fois à la nouvelle méthode la jetèrent

(a) *Raisons de doutes contre l'Inoculation.* | *(b)* Février 1723.

1725. dans une ſorte d'oubli juſqu'en 1738 *(a)*. Dans cet intervalle on inocula peu, même en Angleterre, & depuis ce temps l'hiſtoire de cette pratique eſt preſque inconnue en France. Les papiers publics, tous nos journaux littéraires, ſemblent depuis près de trente ans s'être condamnés au ſilence ſur cet article, & je vois tous les jours avec ſurpriſe des gens fort inſtruits d'ailleurs, pour qui les bruits défavorables à l'Inoculation répandus en 1724 & en 1725, ſont les nouvelles les plus récentes qui leur ſoient parvenues. On les entend dire froidement & avec ingénuité qu'aujourd'hui cette méthode eſt abandonnée en Angleterre, tandis qu'elle n'y fut jamais plus accréditée. Ce n'eſt pas le ſeul exemple qui prouve combien le Public eſt mal inſtruit en France des nouveautés utiles au progrès des ſciences & des arts, & même au bien de l'humanité, quand elles prennent naiſſance hors du royaume. Ce qui me reſte à dire ſur l'hiſtoire de l'Inoculation, ne peut donc manquer de paroître nouveau parmi nous *(b)*.

Tandis qu'elle ſembloit perdre du terrein en Europe, elle faiſoit de nouvelles conquêtes en Aſie. L'épidémie de 1723, qui fut le fléau de l'Europe & de l'Amérique, fit apparemment le tour du monde, & ce n'eſt pas l'unique exemple *(c)*. Les Tartares, chez qui la petite vérole n'eſt pas commune, en furent infectés; la pluſpart des adultes en mouroient. Le P. *Dentrecolles*, miſſionnaire jéſuite, dans ſa lettre très-curieuſe du 11 mai 1726 à *Pekin*, rapporte *(d)* qu'en 1724 l'empereur de la Chine envoya des médecins de ſon palais en Tartarie, pour y *ſemer* la petite vérole artificielle; c'eſt le nom que les Chinois donnent à leur méthode d'inſertion, dont nous dirons un mot en ſon lieu. Sans doute le ſuccès des médecins Chinois fut heureux, puiſqu'ils rapportèrent beaucoup de chevaux & de pelleteries, qui ſont les richeſſes & la monnoie des Tartares.

(a) Analyſe de l'Inoculation du docteur Kirkpatrick.

(b) Ceci étoit exactement vrai lorſque ce mémoire fut lû en Avril 1754.

(c) Voy. *Journ. hiſt. du voyage à l'Équ.* Paris, 1751, p. 103 & 104.

(d) Lettres édifiantes & curieuſes, tome XX.

D'un

D'un autre côté, la pratique de l'Inoculation à la manière d'Europe se perfectionnoit dans le silence pendant le temps de sa disgrace: ses progrès étoient moins divulgués, mais elle n'avoit pas laissé de se répandre en divers endroits de l'ancien & du nouveau monde *(a)*. 1726. 1727. 1728, &c.

J'ai dit ailleurs *(b)* comment dans ce même temps à peu près, un missionnaire carme des environs de la colonie portugaise du *Grand-Parà*, dans l'Amérique méridionale, voyant tous les Indiens de sa mission emportés l'un après l'autre par une petite vérole épidémique, sans qu'un seul en réchappât, avoit sauvé tous ceux qui lui restoient, en hazardant sur eux la méthode de l'Inoculation, dont il n'avoit qu'une connoissance très-superficielle par une gazette d'Europe. J'ai dit que son exemple avoit été suivi, non moins heureusement, par un de ses confrères, missionnaire sur les bords de *Rio-Negro,* & par quelques Portugais du *Parà.* J'ai depuis appris, par une lettre de cette ville, que dans une nouvelle épidémie qui désoloit la province en 1750, le même préservatif avoit produit le même effet.

Mais il avoit déjà repris le dessus dans la Nouvelle-Angleterre depuis dix à douze ans. Une épidémie terrible ravageoit la Caroline en 1738; tous les malades succomboient sous la violence du mal: alors on se ressouvint de l'efficacité du remède négligé depuis 1724: on eut de nouveau recours à l'Inoculation, qui réussit mieux que jamais, puisque dans les chaleurs ardentes des mois de juin, juillet & août, temps le plus contraire aux maladies inflammatoires, & dans un pays où cette méthode avoit moins bien réussi qu'en Europe, de mille personnes inoculées, il n'en mourut que huit, ce qui n'est qu'un sur cent vingt-cinq *(c)*. Il y a beaucoup d'apparence que dans les expériences faites en Amérique sur une 1738.

(a) J'ai déjà remarqué que le Prince de Galles fut inoculé à Hanovre quelques années après les P.[sses] ses sœurs: il se fit plusieurs autres inoculations dans cet électorat, ainsi qu'en diverses villes d'Allemagne, mais cela n'eut point alors de suite.

(b) Relation du Voyage de la rivière des Amazones: Mémoires de l'Académie des Sciences, 1745.

(c) The analysis of Inoculation, by J. Kirkpatrick, pag. 110, 111, &c.

1738. multitude de nègres esclaves, on avoit moins apporté de précautions dans la préparation des sujets que dans les opérations faites en Europe sur des hommes libres, dont la vie étoit plus précieuse : d'ailleurs la pluspart des nègres sont infectés originairement d'un virus vénérien qu'ils apportent de leur pays, ce qui rend beaucoup plus difficile le choix des sujets propres à l'Inoculation.

Les nouveaux succès de cette pratique dans la Caroline en 1738, n'approchent pas de ceux qu'elle eut la même année en Angleterre, lorsqu'on recommença de la pratiquer. De près de deux mille personnes inoculées depuis douze ans à *Winchester* & aux environs dans les comtés de *Sussex* & de *Hampton*, &c. il n'est mort, suivant le rapport du docteur *Langrish*, que deux femmes enceintes, que leurs médecins dissuadoient de s'exposer à l'Inoculation *(a)*.

1746. L'année 1746 fut à *Londres* l'époque de la fondation d'une maison de charité, tant pour inoculer la petite vérole aux pauvres, & diminuer par ce moyen la dévastation qu'elle fait de l'espèce humaine, que pour secourir ceux que cette maladie attaque naturellement. C'est dans l'église de cet hôpital ; c'est dans la même chaire où trente ans auparavant l'Inoculation avoit été traitée d'ouvrage du démon, que le docteur *Madox*, Évêque de *Worcester*, a prêché depuis deux ans ce sermon célèbre, & plusieurs fois réimprimé, par lequel il excite la charité de ses concitoyens en faveur de cette pratique, dont il démontre les avantages. Les notes jointes à ce sermon, & l'ouvrage que M. *Kirkpatrik* vient de publier, nous apprennent que de trois cens neuf sujets, la pluspart adultes, soûmis à cette épreuve dans le nouvel hôpital, & que de quinze cens personnes inoculées par trois différens praticiens, c'est-à-dire de dix-huit cens neuf, il n'en est mort que six, ce qui ne fait pas un sur trois cens ; que M. *Winchester*, chirurgien de l'hôpital des *Enfans-trouvés*, n'a perdu qu'un enfant sur cent quatre-vingt-six ; & que de trois cens soixante-dix autres expériences qu'il a faites ailleurs, une seule avoit été malheureuse. M. *Frévin* assure que

(a) *Analysis Kirkpatrick's*, ibid.

ſur plus de trois cens Inoculations faites à *Rye*, une ſeule avoit mal réuſſi. Il eſt vrai qu'à *Saliſbury*, quatre perſonnes étoient mortes ſur quatre cens vingt-deux, & trois à *Blandfort* ſur trois cens neuf.

Au mois de novembre 1747, M. *Ranby*, premier chirurgien de S. M. B. avoit inoculé huit cens vingt-ſept ſujets *(a)*; ſes expériences, toutes heureuſes, montoient à la fin de 1752 à plus de mille *(b)*. La différence des ſuccès peut être attribuée en partie, au plus ou moins de malignité de l'épidémie, en partie au plus ou moins de précautions priſes pour préparer & pour gouverner les malades, enfin aux différens degrés d'expérience & d'habileté des inoculateurs, mais ſurtout à la maxime de ne pas hazarder l'Inoculation ſur des ſujets mal conſtitués, mal ſains, ou ſoupçonnés d'autres maladies; attention que la Grecque de *Conſtantinople* portoit juſqu'au ſcrupule, & à laquelle elle attribuoit la conſtance de ſes ſuccès. 1747.

En réſumant les faits précédens, & pluſieurs autres dont j'omets le détail, je trouve qu'à tout prendre ſur trois cens ſeize inoculés *(c)*, il n'en eſt mort qu'un.

En 1748, le docteur *Tronchin*, Génevois, inſpecteur du collége des médecins d'*Amſterdam*, ayant été ſur le point de perdre un de ſes fils de la petite vérole naturelle, prit le parti d'inoculer ſon aîné; ce fut la première inoculation faite en Hollande. Elle fut ſuivie de neuf autres, que M. *Tronchin* dirigea: deux ans après il en recommanda l'uſage à Genève, ſa patrie. 1748.

(a) Lettre particulière de M. *Trembley* à l'auteur de ce Mémoire.

(b) Sermon de M. l'Évêque de Worceſter. En 1754, ſuivant M. *Kirkpatrick*, M. *Ranby* en avoit inoculé douze cens avec ſuccès, & M. *Midleton*, ſur huit cens, n'avoit perdu qu'un malade.

(c) M. *Maty*, à qui je ſuis redevable d'un grand nombre d'obſervations judicieuſes, m'a fait apercevoir que dans le nombre des quinze cens inoculés par trois différens praticiens, une partie des mille inoculés que j'attribue à M. *Ranby* eſt compriſe, & qu'ainſi j'ai fait un double emploi ; mais comme M. *Ranby* & pluſieurs autres célèbres praticiens ont continué d'inoculer depuis avec un égal ſuccès, que je n'ai point fait mention des trois cens eſclaves qu'un ami du docteur *Mead* lui écrivit avoir inoculés lui-même, en l'iſle de *S.t-Chriſtophe*, ſans en avoir perdu un ſeul ; & qu'enfin les expériences heureuſes ſe multiplient de jour en jour, je puis ne rien changer au réſultat de mon calcul, que je pourrois même rendre plus avantageux à l'Inoculation.

1750. Ce fut en 1750 que cette république où fleuriſſent les arts, & où le zèle du bien public eſt une vertu commune à tous les citoyens, adopta la pratique de l'Inoculation. M. *Calendrini*, mathématicien célèbre, & l'un de ſes premiers magiſtrats, en donna l'exemple ſur ſon fils. Nul événement funeſte n'a depuis cauſé de regrets : c'eſt de quoi l'on peut ſe convaincre par la lecture d'un traité court & précis de la petite vérole inoculée, dont je remarque qu'aucun de nos journaux n'a donné d'extrait : il eſt de M. *Butini*, jeune docteur en médecine de la Faculté de *Montpellier*, aggrégé à *Genève* *(a)*. J'en ai tiré beaucoup d'éclairciſſemens & de faits, ainſi que du mémoire de M. *Guyot*, inſéré dans le Tome II des Mémoires de l'académie royale de chirurgie, & d'une lettre du même, dont j'ai eu communication. La même année, l'Inoculation fut introduite en Italie par le docteur *Peverini*, alors médecin de *Citerna*, dans l'État eccléſiaſtique, avec des circonſtances ſi heureuſes & ſi ſingulières, qu'il faut les lire dans la relation originale *(b)* : pluſieurs de ſes Confrères l'imitèrent, & il y eut plus de quatre cens perſonnes de tout âge inoculées heureuſement dans ces cantons.

1753. L'année dernière 1753, les Inoculations recommencèrent à *Amſterdam* avec l'épidémie, & les familles les plus illuſtres de la *Haye* furent les premières à ſuivre l'exemple de M. *Tronchin*. Le ſuffrage de M. *Swenke*, profeſſeur d'anatomie, & médecin diſtingué dans ſa profeſſion, & la continuité des

1754. ſuccès, répandirent la méthode dans pluſieurs villes de Hollande. La Suiſſe, ainſi que l'Angleterre, en eſt redevable à l'exemple d'une mère tendre : une dame de *Lauzane*, voyant que ſon fils ne prenoit pas la petite vérole de ſes deux ſœurs qui l'avoient, la lui communiqua par la voie de l'inſertion.

J'ai reçû, pendant que je travaillois à ce mémoire, la *nouvelle Analyſe ou Traité complet de l'Inoculation, dédié à S. M. B.* que le docteur *Kirkpatrick* venoit de publier à *Londres* (1754) & dans lequel il réſume ce qui s'eſt écrit pour &

(a) Imprimé à *Paris* chez Hériſſant, 1752.

(b) *Voy.* le Supplément au préſent mémoire, inſéré à la ſuite de celui-ci.

contre ſur ce ſujet en Angleterre, y joint ſes propres réflexions, & répond à toutes les objections: j'ai profité de pluſieurs de ſes remarques. J'eſpère que cet ouvrage ne tardera pas à paroître en notre langue. 1754.

Telles ont été depuis trente ans les viciſſitudes de fortune de la fameuſe méthode de l'Inoculation. L'émétique & le quinquina n'ont pas moins éprouvé de contradictions avant que leur efficacité fût généralement reconnue.

Mais avant que de paſſer outre, donnons une idée diſtincte de l'Inoculation & des différentes manières de la pratiquer à ceux qui ne la connoiſſent qu'imparfaitement: c'eſt une partie eſſentielle de ſon hiſtoire.

La petite vérole artificielle eſt vrai-ſemblablement plus ancienne à la Chine qu'ailleurs. Le P. *Dentrecolles* remarque dans ſa lettre déjà citée, que ſi cette coûtume fût venue de Circaſſie ou des environs, à la Chine, elle ſe ſeroit vrai-ſemblablement étendue d'abord dans ſes provinces occidentales, & les plus voiſines de la mer Caſpienne, au lieu que c'eſt à l'autre extrémité de cet empire, du côté de l'orient, & dans la province de Kiangnan, ſur la mer du Japon, que la méthode de *Tchang-teou*, c'eſt-à-dire, de *ſemer la petite vérole*, eſt plus anciennement connue. Les Chinois insèrent dans le nez des enfans une tente de coton imprégnée de la matière des puſtules deſſéchées de la petite vérole, réduites en poudre. On fit cette épreuve en Angleterre en 1721, ſur une fille condamnée à mort *(a)*; elle fut plus malade que tous les inoculés par la voie ordinaire, & la pratique chinoiſe, dont le P. *Dentrecolles* rapporte trois recettes différentes, fut jugée dangereuſe.

En Grèce, ainſi qu'en Turquie, on introduiſoit la matière liquide encore chaude, tirée quelques momens auparavant des boutons d'une petite vérole naturelle & bien conditionnée, dans ſept ou huit piqûres faites en différentes parties du corps, avec pluſieurs précautions ſuperſtitieuſes, accompagnées d'offrandes de cierges, par le moyen deſquelles *Timone* ſoup-

(a) Butini, Traité de l'Inoculation, *page 89*.

çonne que la Grecque inoculatrice se concilioit les prêtres grecs, qui lui fournissoient une multitude prodigieuse de sujets à inoculer *(a)*.

Le même *Timone* décrit la différente manière d'opérer, de deux vieilles grecques, l'une de *Philippopolis* un peu plus simple dans son procédé, l'autre de *Thessalonique* qui joignoit la charlatanerie à la superstition, mais qui, plus habile que ses compagnes, avoit remarqué, comme les Chinois, qu'il étoit indifférent de se servir, pour inoculer, de la matière prise d'une petite vérole naturelle ou artificielle. *La Motraye* rapporte la manière dont il a vû faire l'opération en Circassie, par une vieille femme, à peu près comme à *Constantinople.* Elle ne faisoit que de simples piqûres sur différentes parties du corps avec trois épingles liées ensemble. On portoit le patient, comme on le pratique encore en Barbarie *(b)*, chez un malade de la petite vérole naturelle: cet usage est dangereux, en ce que l'Inoculé s'expose à recevoir la maladie par contagion, avant que l'insertion ait produit son effet; mais cette conformité de pratique entre les Circasses & les Barbaresques, peut faire présumer que parmi le grand nombre d'esclaves de Circassie qui composoient les milices du *Caire*, sous le nom de *Mamelus*, quelques-uns auront porté cette coûtume de leur pays en Égypte, d'où elle a pû se répandre à *Tripoli*, à *Tunis*, à *Alger*, & dans l'intérieur de l'Afrique.

Dans la province de Galles, on procédoit avec beaucoup moins d'appareil; les écoliers se donnoient la petite vérole les uns aux autres, en se piquant avec une aiguille, ou seulement en se frottant le bras ou la main jusqu'au sang sur des boutons d'une petite vérole qui commençoit à sécher *(c)*: l'acquéreur donnoit deux ou trois sols à celui dont il empruntoit

(a) *Quin & fortè tributo cereorum clerum sibi conciliat; innumeros enim quos inoculet, eosque commendatos ab ipsis sacerdotibus Græcis, quotidie habet, ita ut vix possit multitudini sufficere.* Differt. hist. du docteur *Timone. Voy.* Appendix des voyages de *la Motraye, Tome II.*

(b) *Voy.* le certificat de *Cassem-Aga*, envoyé de *Tripoli*, rapporté par M. *Scheutzer.*

(c) *Voy.* Lettres rapportées par M. *Jurin.*

la matière, & cet uſage n'avoit pas d'autre nom dans le pays que celui *d'acheter la petite vérole.* Une longue expérience a fait donner en Angleterre la préférence à la méthode ſuivante, long-temps pratiquée par M. *Ranby,* & depuis ſuivie à Genève avec le plus grand ſuccès, tant ſur les enfans que ſur les adultes juſqu'à l'âge de trente ans *(a).*

(b) Après avoir préparé le ſujet pendant quelques jours par un régime & des remèdes convenables, tels qu'une diète modérée, un ou deux légers purgatifs, une ſaignée ſi le cas le requiert, & quelquefois des bains; on fait aux deux bras, dans la partie externe & moyenne au deſſous du tendon du muſcle deltoïde, pour ne point gêner la liberté des mouvemens, une inciſion longue d'un pouce tout au plus, en ſorte qu'elle entame à peine la peau *(c).* On insère dans l'inciſion un fil de la même longueur, impregné de la matière d'un bouton mûr & ſans rougeur à ſa baſe, d'une petite vérole, ſoit naturelle, ſoit artificielle, priſe d'un enfant ſain. On a reconnu que cette matière conſerve ſon efficacité pendant pluſieurs mois, & de l'automne au printemps: les Chinois avoient fait la même remarque. On lève cet appareil après quarante heures *(d),* & l'on panſe les plaies une fois par jour. Quoique les premiers jours après l'opération le malade ſoit en état de ſortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime; on le met au lit le ſix ou le ſeptième jour quand la fièvre ſurvient; elle eſt rarement accompagnée d'accidens graves, mais tous les ſymptomes ceſſent par l'éruption le ſept ou le huitième

(a) Mém. de M Guyot, tome II. des Recueils de l'Acad. de Chirurgie.

(b) Lettre latine manuſcrite de M. Ranby. *Traité de l'Inoculation de M.* Butini.

(c) Le docteur *Timone* avoit déjà ſubſtitué l'inciſion faite aux deux bras, aux piqûres que la Grecque faiſoit en divers endroits du viſage & du corps. Voy. *Lettre de Timone; Appendix des voyages de la Motraye.*

(d) Ce long délai n'eſt qu'un excès de précaution : cinq ou ſix heures ſuffiſoient aux Inoculatrices Grecques, qui ne faiſoient que de ſimples piqûres, mais en quatre ou cinq endroits; elles avoient ſeulement le ſoin de bien mêler le ſang & la matière varioleuſe avec leur aiguille, & de couvrir les piqûres avec une coquille de noix. Le docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune perſonne qui ôta quelques momens après l'opération le fil impregné de pus, ne laiſſa pas de prendre la petite vérole.

jour, & n'ont aucune ſuite. Alors l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matière, & la plus grande partie du venin s'échappe par cette voie. Le dixième jour après l'erup-tion, elles commencent à ſe remplir, le quinzième à ſe cicatriſer, & le vingtième elles ſe ferment d'elles-mêmes pour l'ordinaire: ſi l'on s'aperçoit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas ſe hâter de les fermer. On a reconnu qu'une inciſion ſuffiſoit; & ſi l'on en fait deux, ce n'eſt pas ſeulement pour avoir une plus grande certitude que l'inſertion a bien pris *(a)*, mais encore pour faciliter, par un double canal, l'épanchement de la matière varioleuſe, pour rendre par-là celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre, moins corroſive, & la nature de la petite vérole plus bénigne. La théorie s'accorde merveilleuſement en ce point avec l'expérience.

Quelquefois le venin s'échappe tout, ou preſque tout, par les deux inciſions, & le malade n'a qu'une ou deux puſtules, quelquefois même pas une ſeule *(b)*. Il n'en eſt pas moins à l'abri de contracter de nouveau la petite vérole, quand on l'inocule de nouveau. Plus la matière ſort abondamment des plaies des bras, plus le nombre des boutons eſt petit & diſtinct; au lieu que chaque parcelle de la matière du foyer fait ſon bouton particulier dans la petite vérole naturelle, ce qui la rend ſouvent confluente, & par-là d'autant plus dangereuſe. Parmi les petites véroles inoculées à Genève, à peine en a-t-on vû de cette eſpèce; & de ceux qui l'ont reçûe par inſertion, aucun n'eſt reſté marqué: c'eſt auſſi ce qu'on avoit obſervé, non ſeulement en Angleterre, mais en Grèce & en Circaſſie *(c)*, dont les habitans n'ont adopté cet uſage que dans la vûe de conſerver la beauté de leurs filles: à peine cette obſervation ſouffre-t-elle quelque exception, dans des cas

(a) Quelquefois le virus dont le fil eſt impregné, ne ſe communique pas; ce riſque eſt diminué de moitié par une double inciſion. Sans doute l'uſage de multiplier les piqûres dans l'Inoculation grecque, s'étoit introduit par la même raiſon.

(*b*) *Diſſert. de* Timone, *Appendix* de la Motraye. *Lettre du D.r* Nole, *rapportée par M.* de la Coſte. *Kirkpatrick's, analyſ. &c.*

(c) La Motraye, voyage de Circaſſie. Dernière lettre de M. *Amyand* à M. *de la Coſte.*

lorſque

lorſque les malades s'écorchent, ou qu'ils n'ont pas été ſuffiſamment préparés.

Ce qui fait le plus grand danger de la petite vérole naturelle, c'eſt la fièvre ſecondaire qui ſurvient quand la ſupuration commence; mais dans la petite vérole artificielle, cette fièvre eſt fort rare *(a)*, ſur-tout chez les enfans; ils ſont à peine malades. De vingt perſonnes inoculées à *Genève* par M. *Guyot*, une ſeule eut cette ſeconde fièvre; c'étoit une femme adulte, & mère de pluſieurs enfans *(b)*.

Cette méthode d'inoculer par inciſion, adoptée depuis plus de trente années par tous les chirurgiens anglois, & communément pratiquée à *Genève*, fut apportée de *Conſtantinople* en Angleterre par M. *Maitland*, chirurgien de *Mylady Wortley Montagu*. *Maitland* l'avoit reçûe de *Timone*, qui l'avoit ſubſtituée aux piqûres que les Inoculatrices grecques faiſoient, ſuivant leur ancien uſage, en diverſes parties du corps. Dans les premiers eſſais, faits en Italie, on a tantôt employé la lancette, & tantôt une ſeule piqûre d'épingle, en renchériſſant ſur la ſimplicité de l'opération grecque, ſur-tout dans les campagnes, où les mères, ſouvent à l'inſû de leurs maris, inoculoient leurs enfans pendant leur ſommeil, & toûjours avec ſuccès. M. *Tronchin* a, le premier que je ſache, employé les véſicatoires, comme moins douloureux & moins effrayans pour les enfans. Il les applique aux jambes par préférence aux bras, dans la vûe de procurer au malade alité plus de liberté dans ſes mouvemens; mais l'eſſence de l'inoculation conſiſtant uniquement dans le mélange de la matière varioleuſe avec le ſang de l'inoculé, pourvû que ce mélange s'opère, peu importe que la plaie d'où le ſang eſt tiré ſoit faite ſur une ou ſur pluſieurs parties du corps; avec une lancette, comme en Angleterre; avec deux ou trois aiguilles, comme en Grèce & en Circaſſie; avec une ſeule, comme en Italie; en faiſant paſſer dans la peau un fil imbu de la matière, comme en Barbarie; en frottant ſa main grattée juſqu'au ſang contre celle

(a) Traité de l'Inoculation de M. *Butini*.
(b) Mém. de M. *Guyot*, tome II des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.

d'un malade, comme dans la principauté de Galles, ou enfin en rompant le tiſſu de l'épiderme avec un emplâtre véſicatoire, comme le pratique M. *Tronchin.* Toutes ces routes conduiſent au même but, laiſſons-en le choix aux parties intéreſſées.

Je me ſuis étendu ſur la partie hiſtorique de l'Inoculation, parce que l'expoſition des faits ſuffit pour faire diſparoître le plus grand nombre des objections que nous allons examiner plus en détail.

SECONDE PARTIE.

Réponſes aux objections.

PEUT-ON demander ſérieuſement ſi c'eſt un crime de ſauver la vie à des millions d'hommes, parce qu'il eſt poſſible que ſur mille que l'on conſerve, il y en ait un ou deux qu'on ne puiſſe arracher à la mort? Voilà bien préciſément à quoi ſe réduit la queſtion qui fait le ſujet de la thèſe de 1723. *An Variolas inoculare NEFAS!* thèſe où le docteur en médecine devenu caſuiſte, prononçoit que l'Inoculation eſt criminelle, du même droit ſans doute qu'un théologien décideroit qu'elle n'eſt pas ſalubre.

Mais ne dédaignons point de répondre à des objections faciles à détruire; ce n'eſt qu'en les réfutant ſolidement qu'on acquiert le droit de les mépriſer. Commençons par les objections phyſiques.

OBJECTIONS PHYSIQUES.

PREMIÈRE OBJECTION. *Eſt-ce bien la petite vérole que l'on communique par l'Inoculation! & la maladie communiquée n'eſt-elle pas plus dangereuſe que celle qu'on veut prévenir!*

RÉPONSE. Si quelqu'un a jamais douté que la maladie inflammatoire qui ſuit l'Inoculation, fût une vraie petite vérole, perſonne n'en doute plus aujourd'hui. Ce ſeroit donc prendre une peine inutile que de répondre à la première partie de l'objection. D'ailleurs, ceux qui faiſoient cette queſtion l'ont eux-mêmes réſolue, en même temps qu'ils ont donné des preuves de leur

peu de bonne foi: ils insistoient sur le danger de la contagion de la petite vérole inoculée, & feignoient de douter que ce fût une vraie petite vérole; ils étoient prêts à la reconnoître pour telle, pourvû qu'on avouât qu'elle étoit plus maligne & plus contagieuse que la naturelle *(a)*.

Quant à la seconde partie de l'objection, où l'on demande *si la petite verole inoculée n'est pas plus dangereuse que la petite vérole naturelle!* s'il y a des personnes qui fassent cette question sérieusement, il est juste d'y répondre de même.

La petite vérole simple n'est pas dangereuse: elle ne le devient que par la complication des maux qui s'y joignent, ou par la malignité de l'épidémie. Cette personne enlevée à la fleur de son âge, vivroit encore, si la petite vérole ne l'eût pas attaquée dans des circonstances critiques: cette jeune femme n'eût pas succombé, si les accidens d'une grossesse laborieuse n'eussent épuisé ses forces: ce jeune homme étoit hors d'affaire, s'il n'eût pas eu le sang enflammé par des excès de toute espèce: ce malade eût échappé, si la fièvre maligne & le pourpre n'eussent aggravé le mal. Voilà ce qu'on entend dire tous les jours des circonstances qui rendent cette maladie mortelle. L'Inoculation les préviendra toutes. Le plus grand art de la préparation consiste à prévenir les accidens étrangers, la complication de maux & l'épidémie: on a le choix de la saison, du moment, du lieu, des dispositions du corps & de l'esprit du sujet. La petite vérole ainsi prévûe est portée lentement de la circonférence au centre, dans un corps sain & préparé pour la recevoir. La fermentation commence par les parties externes; les plaies artificielles facilitent l'éruption, en offrant au virus une issue facile: aussi la petite vérole inoculée est-elle toûjours simple; & lorsqu'elle est simple, elle est sans aucun danger. Voilà le mystère de l'Inoculation, & la cause de ses heureux succès.

Quelle comparaison peut-on faire entre une maladie préméditée, & celle qui se contracte au hazard; en voyage, à l'armée, dans des circonstances critiques, & sur-tout pour les femmes, dans un temps d'épidémie, qui multiplie les accidens, qui

(a) Rép. du D.r *Arbuthnot,* sous le nom de *Maitland,* à la Lett. de *Wagst.*

tranſporte le ſiége de l'inflammation dans les parties internes d'un corps, peut-être épuiſé de veilles ou de fatigues? Quelle différence entre une maladie à laquelle on s'attend & celle qui ſurprend, qui conſterne, que la ſeule frayeur peut rendre mortelle, ou qui ſe produiſant avec des ſymptomes équivoques, peut induire en erreur le médecin le plus habile, & faire aggraver le mal par celui de qui l'on attend le remède? Voilà ce que dictent le bon ſens & le raiſonnement le plus ſimple; mais l'expérience eſt encore plus déciſive. Elle prouve que la matière de l'Inoculation, quoique priſe d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laiſſe pas de communiquer une petite vérole ſimple, diſcrète, bénigne, exempte de la fièvre de ſupuration, ſi ſouvent funeſte; une petite vérole enfin qui ne laiſſe point de cicatrices. Le reproche le plus grave qu'aient fait à l'Inoculation ſes adverſaires les plus paſſionnés, c'eſt que pratiquée indiſtinctement ſur des ſujets de tout âge, mal choiſis & mal préparés, elle a, ſelon eux, été fatale dans les premiers eſſais à un malade ſur quarante-neuf; mais il eſt prouvé que ſur un pareil nombre il en meurt au moins ſept d'une petite vérole ordinaire. Peut-on demander après cela ſi la petite vérole inoculée n'eſt pas plus dangereuſe que la naturelle!

SECONDE OBJECTION. *La petite vérole inoculée met-elle à l'abri de la petite vérole naturelle!*

RÉPONSE. L'hiſtoire des faits eſt la meilleure réponſe à cette objection. Depuis qu'on a les yeux ouverts ſur les ſuites de l'Inoculation, & que tous les faits ont été diſcutés contradictoirement, il n'a jamais été prouvé qu'une perſonne inoculée ait contracté la petite vérole une ſeconde fois *(a)*. C'eſt une vérité que les ennemis de cette méthode ont tâché d'éluder par toutes ſortes de voies, même par celle de l'impoſture *(b)*. Le docteur *Neettleton* fut obligé de démentir publiquement un bruit qu'on avoit répandu, qu'un de ſes inoculés avoit depuis repris

(a) Timone, Pilarini, Jurin. Lettre de *Perrot, Williams, Scheuchzer, Kirkpatrick.*

(b) Analyſis of Inoculation by *J. Kirkpatrick*, pag. 121.

la petite vérole, & qu'il en avoit été fort mal. On en citoit un autre avec une lettre d'un certain *Jones*, qui soûtenoit la même chose de son fils. M. *Jurin* s'informa soigneusement du fait. Le père refusa de faire voir les cicatrices de l'enfant: il offrit ensuite de dire la vérité, pourvû qu'on le payât bien; il finit par écrire à M. *Jurin*, & par lui avouer qu'il ne savoit ce que c'étoit que l'Inoculation. Le docteur *Kirkpatrick* rapporte la lettre dans son ouvrage. *Page 123.*

Qu'importe, après cela, de savoir si l'on peut avoir deux fois naturellement une petite vérole complète? Quand ce fait, que plusieurs médecins nient, & que le docteur *Mead*, dans le cours d'une longue vie, dit n'avoir jamais vû, seroit bien avéré, comme je le suppose, il ne s'ensuivroit pas nécessairement qu'après l'Inoculation l'on fût sujet à reprendre cette maladie. En accordant qu'il est possible d'avoir deux fois naturellement la petite vérole, ne pourroit-on pas soûtenir avec vrai-semblance, que les causes naturelles de la contagion ne développent peut-être qu'imparfaitement dans un corps le germe de la maladie *(a)*, en sorte qu'il en reste quelquefois assez pour une nouvelle fermentation; au lieu que le ferment de la petite vérole, mis en action par un virus de même nature introduit directement dans le sang au moyen de plusieurs incisions, se développe d'une manière si complète, qu'il ne reste plus de matière pour un second développement. Une cause plus puissante doit produire un plus grand effet: le lait se tourne & se coagule plus sûrement & plus efficacement par le mélange direct d'un acide, que par l'action naturelle de l'air & de la chaleur. La petite vérole artificielle pourroit donc épuiser le levain que la petite vérole naturelle n'épuiseroit pas. Mais laissant-là tous les raisonnemens théoriques auxquels on peut en opposer d'autres, ne suffit-il pas, pour rassurer sur la crainte d'une seconde petite vérole après l'Inoculation, que depuis trente ans qu'elle est devenue fréquente

(a) Je parle ici du germe de la petite vérole, d'après l'idée reçûe d'un grand nombre de médecins, & niée par d'autres, parce que toute théorie en médecine est problématique.

en Angleterre, on ne puiſſe citer aucun exemple d'un inoculé que cette maladie ait infecté de nouveau, ſoit naturellement, ſoit artificiellement ? C'eſt improprement qu'on met au nombre des inoculés celui ſur qui l'Inoculation auroit été tentée ſans effet. L'opération bien ou mal faite, quand elle ne produit ni puſtule ni ſupuration, laiſſe le ſujet dans le même état où il étoit. Si donc il eſt attaqué dans la ſuite de la petite vérole naturelle, on ne peut dire qu'il l'a repriſe, puiſqu'il l'a pour la première fois. Tels ſont les exemples qu'on cite de prétendus inoculés, qui, depuis cette opération, ont eu la petite vérole : tous les autres faits allégués n'ont pû ſoûtenir la vérification.

On a fait habiter & coucher des enfans *(a)* inoculés avec d'autres attaqués de la petite vérole ſpontanée, ſans qu'aucun l'ait priſe une ſeconde fois.

Éliſabeth *Harris (b)*, qui étoit du nombre des ſix criminels inoculés dans les premiers eſſais, après ſa guériſon rendit ſes ſoins à plus de vingt malades de la petite vérole, & la contagion n'eut aucune priſe ſur elle.

On voulut éprouver dans la même occaſion, s'il étoit poſſible qu'une perſonne marquée de la petite vérole la reprît par Inoculation, & l'on ne put y réuſſir, quoiqu'on eût introduit dans les plaies une plus grande quantité de virus qu'à l'ordinaire *(c)*.

On a répété l'Inoculation pluſieurs fois ſur divers ſujets : paſſé la première, les inciſions, malgré le fil imbu du virus, ſe ſont guéries comme de légères coupures.

Un des fils du lord *Hardewicke*, alors grand chancelier d'Angleterre, s'étant fait inoculer, eut tous les ſymptomes de la petite vérole ; la plaie s'enflamma, la ſupuration s'enſuivit, mais ſans la moindre éruption. Le malade peu ſatisfait des aſſurances qu'on lui donnoit qu'il n'avoit plus rien à craindre :

(a) Analyſis, &c. by *Kirkpatrick*, pag. 120.

(b) *Ibid.*

(c) *Kirkpatrick*, pag. 119. Cette circonſtance eſt abſolument indifférente : on a reconnu que la moindre parcelle de virus, comme celle que porte la pointe d'une épingle qui a ſeulement percé une puſtule varioleuſe, ſuffit pour communiquer la petite vérole, & quelquefois abondamment.

de cette maladie, se soûmit derechef à la même épreuve, qui ne produisit aucun effet *(a)*.

Le docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune personne de douze ans, inoculée & bien rétablie, entreprit, par une fantaisie singulière, d'éprouver s'il ne lui seroit pas possible de reprendre la petite vérole. Elle se fit secrettement elle-même une nouvelle incision, elle y mit à trois diverses reprises, en trois différens jours, de la matière varioleuse que lui fournit une de ses amies, qui vrai-semblablement n'apporta pas de grandes précautions sur le choix. Au bout de huit jours elle sentit un peu de mal de tête qui l'effraya d'abord, & lui fit avouer ce qu'elle avoit fait: elle se mit au lit, le mal de tête disparut, il n'y eut ni fièvre ni éruption, enfin elle se leva en disant qu'elle s'ennuyoit d'être malade. Il est donc prouvé que le virus variolique, quoique mêlé directement avec le sang, est incapable de renouveler la petite vérole. N'est-on pas en droit d'en conclurre qu'à plus forte raison la contagion naturelle, portée par l'air, n'aura pas de prise sur le corps déjà purgé de ce levain par l'Inoculation? Si l'on veut encore en douter, au moins doit-on convenir qu'il ne faut pas moins qu'un fait contraire pleinement constaté pour détruire une présomption si bien fondée; & ce fait, sur lequel tant de gens sont attentifs, ne s'est pas rencontré depuis quarante ans. Après tout, un tel exemple, fût-il bien réel, seroit plus rare qu'un monstre; il ne feroit que confirmer la règle, & ne diminueroit pas, d'un sur vingt ou trente mille, l'avantage de l'Inoculation. La situation du cœur & celle du foie cessent-elles de passer pour fixes & pour constantes, parce qu'une ou

Pag. 120.

(a) Je rectifie, d'après l'éclaircissement publié par M. *Maty* dans son journal britannique des mois de janvier & février 1755, *page 170*, les circonstances du fait que j'avois rapporté dans une édition précédente, tel que je le tenois de feu M. le comte de *Saint-Séverin-d'Arragon*, ministre d'État, ci-devant plénipotentiaire à la paix *d'Aix-la-Chapelle*, à qui je l'ai ouï raconter à *Versailles* en présence de plusieurs personnes, & qui m'assura l'avoir appris de la bouche de M. le colonel *York*, Envoyé d'Angleterre à la cour de France, il y a quelques années. Peut-être les quatre incisions, savoir, deux à chaque inoculation, avoient-elles été comptées pour quatre opérations différentes.

deux fois il eſt arrivé que ces viſcères ſe ſont trouvés occuper un ordre renverſé dans le corps d'un individu *(a)*.

TROISIÈME OBJECTION.

La petite parcelle de venin tranſmiſe dans le ſang par la voie de l'Inoculation, peut être l'enveloppe ou la ſemence d'autres maux, que l'on communiqueroit par la même voie, tels que le ſcorbut, les écrouelles, &c.

RÉPONSE.

Le riſque de prendre ces maladies en même temps que la petite vérole ne ſeroit pas moins grand lorſqu'on gagne celle-ci naturellement, que lorſqu'on la reçoit par l'Inoculation: cependant on n'a vû aucun exemple de ſcorbut, d'écrouelles, &c. contractés de cette manière par la contagion de la petite vérole naturelle: pourquoi le danger ſeroit-il plus grand à cet égard par la voie de l'Inoculation? Ce n'eſt pas tout: on a la preuve poſitive que ce danger eſt chimérique, & l'on ſait aujourd'hui, par expérience, que la matière variolique, quoique priſe d'un corps infecté du virus vénérien, n'a communiqué qu'une petite vérole ſimple & bénigne; preuve de fait déciſive & ſans replique *(b)*. Cependant, puiſqu'on eſt le maître de choiſir la matière de l'Inoculation, rien n'empêche de la prendre d'un ſujet, & ſur-tout d'un enfant bien ſain, qui n'ait aucun autre mal que la petite vérole même.

QUATRIÈME OBJECTION.

L'Inoculation laiſſe, dit-on, *quelquefois de fâcheux reſtes, comme des plaies, des tumeurs*, &c.

RÉPONSE.

Rien n'eſt plus injuſte que cette objection. Ces accidens ne ſont que trop fréquens après la petite vérole naturelle, & ſont infiniment rares à la ſuite de l'Inoculation: on les prévient par les purgatifs. M. *Ranby* atteſte que ſur cent perſonnes inoculées, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il ſurvienne le moindre clou. Une ſimple ſaignée occaſionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens. Il faut donc commencer par proſcrire ce remède, avant que de faire le procès à l'Inoculation.

Venons aux objections morales, dont l'ignorance ou la paſſion abuſent pour alarmer des conſciences plus délicates qu'éclairées.

(a) Anciens Mém. de l'Acad. des Sc. 1689, *tome X, p. 731.*

(b) Journal britannique du D.r *Maty, Avril 1754*, page 403.

OBJECTIONS

OBJECTIONS MORALES.

C'eſt uſurper les droits de la divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y ſouſtraire celui qui dans l'ordre de la providence y étoit naturellement deſtiné. CINQUIÈME OBJECTION.

Cette objection, ſi c'en eſt une, eſt celle des *fataliſtes* & des *prédeſtinatiens* rigides. On pourroit leur répondre, que celui qu'on inocule étoit prédeſtiné pour l'Inoculation, & qu'en l'inoculant, on ne fait qu'accomplir les decrets de la providence: mais ſans rétorquer contre eux ce ſingulier argument, je leur demande ſi la confiance en la providence nous diſpenſe de prévenir les maux que nous prévoyons, & dont nous pouvons nous garantir par de ſages attentions. Ceux qui ſont dans ce principe, s'ils agiſſent conſéquemment, doivent proſcrire l'uſage de tous les remèdes de précaution & de tous les préſervatifs. S'ils ſont menacés de pulmonie, ils doivent bien ſe garder d'obſerver aucun régime, ce ſeroit s'oppoſer à la volonté divine: ils doivent ſuivre l'exemple des Turcs, qui de peur de contrarier les vûes de la providence, périſſent par milliers dans ces temps de peſte ſi fréquens à *Conſtantinople,* tandis qu'ils voient les *Francs*, établis au milieu d'eux, ſe garantir des funeſtes effets de la contagion à la campagne & à la ville, en ſe renfermant ſoigneuſement dans leurs maiſons, pour éviter toute communication extérieure. Je demande donc à ceux qui réclament ici les droits de la providence divine, ſi, lorſqu'elle permet qu'on découvre une méthode ſûre pour ſe préſerver des ravages de la petite vérole, elle nous défend d'en faire uſage. C'eſt elle qui nous offre le remède; n'eſt-ce pas l'offenſer que de rejeter ſes préſens avec mépris? Je renvoie ceux ſur qui l'autorité paroît avoir plus de poids que l'évidence, à la déciſion, dont j'ai parlé plus haut, des neuf docteurs de *Sorbonne* en faveur de l'Inoculation; à celle de l'évêque de *Worceſter*, auteur du ſermon déjà cité; au traité des docteurs *Some* & *Doddrige,* en obſervant que l'autorité d'un évêque anglican & d'un docteur proteſtant doit ne rien perdre ici de ſon poids auprès des théologiens catholiques, & RÉPONSE.

d'autant moins que la doctrine de la prédestination absolue, qui, bien que peu suivie, subsiste encore dans la confession anglicane, est plus propre que le dogme catholique, à fournir des argumens spécieux contre l'usage de l'Inoculation *(a)*. Venons à l'objection la plus rebatue & la plus propre à faire illusion.

SIXIÈME OBJECTION.

Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuse à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue.

RÉPONSE.

Commençons par dépouiller cette objection de ce qu'elle a de faux & d'exagéré.

Premièrement, on ne peut pas dire avec vérité que la petite vérole inoculée soit cruelle ni dangereuse. Une incision qui ne fait qu'effleurer la peau, une simple piquûre ou l'application d'un emplâtre vésicatoire, une fièvre légère, suivie de quelques symptomes qui durent à peine vingt-quatre heures, tout cela ne fait pas une maladie cruelle; & une maladie dont il ne meurt pas un sur trois cens, comme on l'a prouvé, peut-être pas un sur mille, comme nous le ferons voir, ne peut se nommer dangereuse *(b)*.

Si dans les premiers essais de l'Inoculation en Angleterre & en Amérique, avant que la méthode fût perfectionnée, il est

(a) La même considération donne le plus grand poids aux raisons exposées avec autant de force que de douceur dans l'*Essai apologétique* de M. *Chais*, imprimé à la *Haye* en 1754, à peu près dans le même temps où ce Mémoire a paru pour la première fois. *L'Essai* se vend à *Paris*, chez *Briasson.*

(b) Ce qu'avoient avancé les médecins grecs, *Timone*, *Pylarini* & *le Duc*, sur les prodigieux succès de l'Inoculation en Turquie, avoit pû paroître suspect, mais devient croyable aujourd'hui, par tout ce qu'on a éprouvé depuis en Angleterre, où la petite vérole est souvent dangereuse, & dont le climat semble moins favorable à l'Inoculation que celui de *Constantinople.* Ces trois médecins grecs, contemporains, mais d'âge & d'intérêts différens, & qui ne se sont point cités dans leurs ouvrages, ont assuré qu'après plusieurs années de recherches & d'expériences dont ils ont été témoins oculaires, ils n'avoient pas connoissance que cette opération eût jamais eu des suites fâcheuses. Ils avoient d'ailleurs tout ce qu'il falloit pour être crus. *Pylarini*, né à Céphalonie, d'une famille noble, a été premier médecin d'un empereur de Russie; il s'est distingué par ses lumières & ses écrits; il avoit répugné long-temps à cette pratique, il ne s'étoit rendu qu'à l'évidence, & l'on voit par sa dissertation, qu'il n'étoit ni crédule, ni mauvais physicien. Il avoit été reçû fort jeune en l'Université de *Padoue*. Voyez *Hom. ill. du P. Nicéron. Timone* avoit

mort quelquefois un malade ſur ſoixante-quatre, comme à *Boſton*, dans une ſaiſon peu favorable, & par la négligence dans les préparations néceſſaires, comme l'aſſure le docteur *Jurin*; quand même il ſeroit vrai qu'il en fût mort un de cinquante, je ne m'arrêterai pas à prouver par l'examen des circonſtances *(a)*, qu'il eſt plus que douteux qu'ils ſoient morts de l'Inoculation: j'accorderai tout, & je dirai que la preuve la plus évidente que la petite vérole inoculée n'eſt point dangereuſe, c'eſt le petit nombre d'accidens que ſes adverſaires reprochent aux premiers eſſais. Qu'eſt-ce encore une fois qu'une expérience malheureuſe ſur quarante-neuf qui réuſſiſſent, quand ils ne peuvent nier que ſur un pareil nombre de malades de la petite vérole naturelle il n'en fût mort au moins ſept? Avoir rendu cette maladie ſept fois moins meurtrière qu'elle n'étoit, voilà ce qu'ils appellent une opération diabolique.

Au reſte, il eſt de la plus grande injuſtice de mettre ſur le compte de l'Inoculation, comme il paroît qu'on l'a fait juſqu'à préſent, toutes les morts qui arrivent dans les trente ou quarante jours qui la ſuivent. Eſt-il un homme ſi ſain & ſi robuſte, de la vie duquel on puiſſe répondre pour quarante jours? De huit cens mille habitans que l'on compte dans *Paris*, il en meurt tous les ans plus de vingt mille, donc deux mille cinq cens en ſix ſemaines; c'eſt la trois cent vingtième partie du total. Donc de trois cens vingt perſonnes priſes au hazard, il eſt probable qu'en quarante jours il en mourra du moins une.

Donc de trois cens vingt inoculés de tout âge, il en doit mourir un dans le même terme, à moins qu'on n'exige que

reçû le même grade à *Padoue* & à *Oxford*; il étoit de la Société royale, il avoit refuſé d'être médecin du Grand-Seigneur; il avoit ſuivi dix ans les progrès de cette opération. *Acta erudit. Lipſiæ, febru. 1722.* *Antoine le Duc*, que ſon nom peut faire croire fils d'un françois, étoit né à *Conſtantinople*, où il y avoit été inoculé. Il reçut le bonnet de docteur, & ſoûtint à *Leyde* une thèſe en faveur de l'Inoculation. M. *Jurin* l'a connu, & parle de lui avec éloge; ſa diſſertation fut imprimée en 1722, à la ſuite de celles de *Jacques de Caſtro* & de *Gualter Harris*, l'un & l'autre du collége des médecins de *Londres*.

(a) Lettre écrite de *Boſton*, rapportée dans celle de M. *Jurin* à M. *Caleb Coteſworth*.

cette opération diminue le degré de probabilité d'une mort naturelle: j'avoue que cette prérogative manque à l'Inoculation, & certes c'eſt grand dommage; car ſi ce moyen aſſuroit la vie d'un homme pour quarante jours, une égratignure répétée toutes les ſix ſemaines nous répondroit de l'immortalité.

Mais ſi de trois cens vingt perſonnes priſes au hazard, il en meurt communément une en ſix ſemaines, comment ſe peut-il que M. *Ranby* n'ait pas perdu un malade ſur douze cens inoculés? C'eſt que M. *Ranby* n'a pas pris ſes ſujets au hazard, mais qu'il les a choiſis jeunes, ſains & bien conſtitués. Quand on inocule ſans choix ni précaution des gens de tout âge, comme on faiſoit à *Boſton* dans les premiers eſſais, la pluſpart ſuſpects d'avoir le ſang corrompu, & dans un temps d'épidémie, où pluſieurs, avant de ſubir l'opération, avoient déjà probablement reçû le mal par la contagion naturelle, ne doit-on pas s'étonner qu'il n'en ſoit mort qu'un ſur quarante-neuf ou cinquante, pluſtôt que de trouver ce nombre exceſſif?

Convenons donc premièrement, que la petite vérole inoculée n'eſt ni dangereuſe ni cruelle, comme l'objection le ſuppoſe. *Mais*, dira-t-on, *l'on ne peut nier que ce ne ſoit une maladie; pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais eue!* Voilà le plus ſpécieux de tous les raiſonnemens qu'on puiſſe faire contre cette pratique, & le plus aiſé de tous à réfuter.

Je réponds premièrement, qu'on ne donne point cette maladie à celui qui ne l'auroit jamais eue naturellement. Car, ou tous les hommes, ſans exception, ſont ſujets à la petite vérole, ou quelques-uns en ſont exempts: dans le premier cas, on ne peut dire qu'on donne la maladie à quelqu'un qui ne l'auroit jamais eue: dans le ſecond, on ne peut pas le dire non plus, puiſque l'expérience a prouvé qu'il y a des ſujets qui n'ont pû prendre la petite vérole par inoculation, quoique l'opération ait été répétée pluſieurs fois *(a)*, & que ſans doute ce ſont ceux qui n'ont aucune diſpoſition à recevoir

(a) Ce fait eſt très-commun en Angleterre. J'ai connoiſſance d'un enfant ſur qui l'opération a été réitérée trois fois inutilement.

cette maladie. Celui qui n'en a pas le principe dans le ſang, en ſera quitte pour une opération moins douloureuſe qu'une ſaignée; les inciſions ſe ſécheront comme une ſimple coupure. A ce prix, il ſe verra délivré pour toûjours des inquiétudes & des tranſes continuelles où vivent ceux qui n'ont pas encore payé ce tribut; cette épreuve lui ſera garant qu'il eſt pour jamais à l'abri de la contagion: c'eſt même l'unique moyen de raſſurer ceux qui n'ayant pas eu la petite vérole d'une manière bien décidée, ou qui ne ſachant s'ils l'ont eue dans leur enfance, paſſent leurs jours dans une inquiétude continuelle qui leur fait de la vie un ſupplice. On ne donne donc point, comme l'objection le ſuppoſe, une maladie à celui qui ne l'auroit jamais eue.

Je réponds en ſecond lieu, avec le ſavant prélat, auteur du ſermon en faveur de l'Inoculation, que la petite vérole eſt une maladie qu'on peut dire générale, à laquelle la providence veut aſſujétir l'eſpèce humaine; que le nombre de ceux qui parviennent à la vieilleſſe ſans l'avoir eſt ſi petit, qu'il forme à peine des exceptions à la loi commune *(a)*. Que fait-on en inoculant la petite vérole? la même choſe que lorſqu'on excite l'accès de goutte, quand les particules de cette douloureuſe maladie ſont diſperſées dans toute la maſſe du ſang *(b)*. Dans l'un & l'autre cas, on donne moins une maladie à un

(a) Le Prélat anglois ſuppoſe, d'après divers calculs, que de pluſieurs centaines d'hommes, à peine un ſeul eſt-il exempt de la petite vérole. Cette opinion, examinée de près, ceſſe d'être un paradoxe. On entrera dans un plus grand détail à ce ſujet dans la réponſe à la huitième objection.

(b) Je ne ſaurois, dit le docteur *Maty*, auteur du journal britannique, *tome IV, page 427*, choiſir d'expreſſions plus préciſes & plus nettes, que celles de notre théologien philoſophe (l'évêque de *Worceſter*). *On ſe propoſe*, dit-il, *après avoir bien préparé le corps, de faire naître d'une manière connue & viſible, dans le ſang, ce mouvement qui fait ſortir à la ſurface les principes cachés d'un mal ſi dangereux, lorſqu'à l'ordinaire il eſt produit par des particules contagieuſes & imperceptibles. Il ſemble donc que de même que dans l'accès de goutte qu'on excite, lorſque les particules de cette dangereuſe maladie ſont diſperſées dans toute la maſſe du ſang, on donne moins une maladie à un corps qui en ſoit entièrement exempt, qu'on ne choiſit le temps & le moyen le plus ſûr de le délivrer d'un mal dont l'origine eſt dans lui-même, qu'il ne peut preſque jamais éviter, & dont l'iſſue eſt ſans cela infiniment plus dangereuſe.*

corps exempt de la contracter, qu'on ne choisit le temps le plus favorable pour développer le ferment qui l'occasionne, & que nous portons tous dans notre sang; développement presque inévitable à l'égard de la petite vérole, & beaucoup plus dangereux quand il se fait au hazard, & sur-tout dans un temps d'épidémie *(a)*.

Il est donc évident d'une part, que l'Inoculation n'est ni cruelle ni dangereuse: de l'autre, il est de fait qu'elle ne donne point la petite vérole à celui qui ne l'auroit jamais eue. Que reste-t-il maintenant de l'objection qui portoit sur ces deux fausses suppositions? En voici les débris réduits à leur juste valeur: *Est-il permis d'exposer quelqu'un à un très-petit danger, pour lui faire éviter un danger beaucoup plus grand!* Y a-t-il deux manières de répondre à cette question?

SEPTIÈME OBJECTION.

Il n'est pas permis de faire un petit mal, pour procurer le plus grand bien.

RÉPONSE.

Cette objection n'est fondée que sur une équivoque. Nous supposerons que ce principe est rigoureusement & généralement vrai, & qu'il n'admet nulle exception, nulle restriction, quant au mal moral; mais il est très-faux dans l'application qu'on en veut faire au mal physique. Certainement il est permis d'abattre une maison, pour préserver une ville d'un incendie, au risque de réduire le propriétaire & sa famille à l'aumône: on submerge une province, on la ruine pour plusieurs années, dans la vûe de prévenir le dégât passager qu'y pourroit faire l'ennemi: on refuse d'admettre dans un port un vaisseau prêt à périr, s'il est suspect de contagion: dans un temps de peste on établit des barrières; & quoique l'humanité s'en révolte, on tire impitoyablement & sans scrupule sur ceux qui les osent franchir. Le petit mal physique de l'Inoculation est-il comparable à ces maux de toute espèce tolérés, permis, autorisés par toutes les loix?

HUITIÈME OBJECTION.

L'Inoculation est un mal moral: en voici la preuve. On ne peut nier qu'il ne soit mort quelques inoculés: le succès de cette méthode n'est donc pas infaillible: on ne peut donc s'y soûmettre

(a) *Voy.* réponse à la première objection, *page 21.*

ſans expoſer ſa vie, dont il n'eſt pas permis de diſpoſer: l'Inoculation bleſſe donc les principes de la morale.

Premièrement, je pourrois couper court à l'objection, en ſoûtenant qu'on ne meurt point de la petite vérole inoculée, & que les accidens attribués à l'Inoculation n'ont d'autre cauſe que l'imprudence des malades ou celle du médecin. J'ai vû plus d'un docteur en médecine de cet avis. M. *Tronchin* en eſt ſi perſuadé, qu'il dit hautement que s'il perdoit un ſeul malade de la petite vérole artificielle, il n'inoculeroit de ſa vie. RÉPONSE.

Secondement, je pourrois rétorquer contre la ſaignée du bras l'argument qu'on emploie ici contre l'Inoculation. En ne comptant que les piqûres d'artères, on peut citer un aſſez grand nombre de morts, qui ſont viſiblement & inconteſtablement l'effet de cette ſaignée. Il eſt donc certain qu'en ſe faiſant ſaigner du bras, on expoſe ſa vie; ce qu'on ne peut aſſurer avec la même évidence de l'Inoculation: cependant jamais caſuiſte n'a porté le ſcrupule juſqu'à défendre la ſaignée du bras, même celle de précaution.

Troiſièmement, je pourrois, d'après M. *Jurin* & pluſieurs autres médecins, remarquer que ce qu'on s'obſtine à regarder comme une ſingularité dans l'Inoculation, c'eſt-à-dire de donner un mal que l'on n'a pas, eſt commun à ce préſervatif & à tous les autres remèdes de la médecine, puiſqu'on ne guérit aucune maladie naturelle que par des maux artificiels, qui ne ſont pas même exempts de danger, tels que les ſaignées, les purgatifs, les cautères, les véſicatoires, les vomitifs, &c.

Les trois réponſes précédentes ſont ſolides & ſatisfaiſantes; mais la première ſuppoſe que l'Inoculation eſt ſans aucun danger pour la vie, ce que je n'entreprends pas ici de prouver: les deux autres ſemblent pluſtôt éluder qu'anéantir l'objection. Je vais donc y répondre directement, ſans rétorquer l'argument contre la ſaignée ni contre les autres remèdes, & même en accordant qu'on meurt quelquefois de l'Inoculation, comme ſi le fait étoit bien prouvé.

Il n'eſt pas permis, dit-on, en bonne morale, d'expoſer la vie de quelqu'un ſans néceſſité. Je n'ai pas beſoin de dire

que ce principe doit être reſtreint pour être vrai. La morale défend-elle à l'homme charitable de viſiter des malades en temps de contagion? défend-elle de ſéparer des gens qui ſe battent? de ſauver du feu ſes meubles ou ceux de ſon voiſin? de monter ſur un toit pour raccommoder une tuile? Dans tous ces cas, & dans mille autres, on expoſe ſa vie ſans une néceſſité proprement dite. Tout ce qu'on eſt donc en droit de prétendre, c'eſt qu'il n'eſt pas permis d'expoſer ſa vie ou celle d'un autre gratuitement, inutilement ou témérairement: encore, pour peu qu'on y faſſe réflexion, verra-t-on combien on eſt peu ſcrupuleux ſur l'obſervation de cette maxime; mais je ne me prévaudrai point de cette négligence; & loin de reſtreindre ce principe, je conſens qu'on lui donne toute l'étendue qu'on peut raiſonnablement lui donner.

Plus on jugera qu'il eſt criminel d'expoſer ſa vie ſans néceſſité, plus on doit convenir que nous devons veiller à la conſerver, & par conſéquent qu'il eſt de notre devoir d'éviter les dangers dont notre vie eſt menacée.

Ici l'on m'arrête & l'on s'oppoſe à la conſéquence qu'on prévoit. *Si vous aviez prouvé*, me dit-on, *que l'Inoculation n'eſt jamais funeſte, vous pourriez prétendre qu'elle eſt un moyen sûr d'éviter le danger de la petite vérole; mais vous êtes convenu qu'il étoit poſſible d'en mourir: ce n'eſt donc plus éviter le péril, mais courir au devant, que de s'expoſer à l'Inoculation.*

Il eſt vrai qu'en accordant qu'il eſt poſſible de mourir de l'Inoculation, j'ai rendu l'objection plus ſpécieuſe; mais elle n'en eſt pas devenue plus forte: je reprends mon raiſonnement.

On m'accorde (& comment ceux qui regardent comme un crime d'expoſer leur vie, pourroient-ils le nier?) qu'il eſt du devoir de chacun d'éviter les dangers dont ſa vie eſt menacée: mais que devient cette obligation quand le danger eſt inévitable? elle ſe convertit évidemment en une autre, en celle de diminuer le péril autant qu'il eſt poſſible. Or, le riſque d'avoir un jour la petite vérole, & peut-être d'en mourir eſt inévitable pour celui qui ne l'a jamais eue, & l'Inoculation eſt un moyen sûr de diminuer beaucoup ce danger.

Donnons

Donnons à l'objection toute la force dont elle eſt ſuſceptible, par une nouvelle inſtance. *Pourra-t-on jamais perſuader à un père tendre de faire une bleſſure à ſon fils unique, de propos délibéré, pour lui communiquer une maladie qu'il n'aura peut-être jamais, & qui peut lui donner la mort! Quelque petit que ſoit le riſque de l'Inoculation, ne fût-il que d'un ſur mille, ou moindre encore, le père y doit-il expoſer ſon fils volontairement!*

Oui ſans doute, s'il veut le préſerver d'un autre riſque incomparablement plus grand; & ſi le préjugé n'offuſque pas dans ce père les lumières de la raiſon, s'il aime ſon fils d'un amour éclairé, il ne doit pas balancer à le faire inoculer: je le démontre.

Je ſuppoſe que le père que j'entreprends de perſuader, s'eſt déjà convaincu que la religion ni la morale ne lui défendent pas ce que la raiſon & le bon ſens lui conſeillent. Il n'eſt donc plus queſtion ici de morale ni de théologie, c'eſt une affaire de calcul: gardons-nous de faire un cas de conſcience d'un problème d'arithmétique. Cet homme n'héſiteroit pas à faire inoculer ſon fils, ſi cette opération n'eût jamais été ſuivie d'aucun accident; mais comme il en eſt arrivé quelquefois, le père craint que ſon fils ne ſoit la victime d'un malheureux hazard; c'eſt-là tout ce qui le retient: dans une circonſtance ſi délicate, il ne veut rien hazarder. Ses intentions ſont très-louables; mais faiſons-lui voir qu'il eſt dans l'erreur; qu'il ne dépend pas de lui de ne rien hazarder; que la vie de ſon fils eſt néceſſairement expoſée, ſoit qu'il le faſſe inoculer, ſoit qu'il laiſſe agir la nature; qu'il ne lui reſte que le choix entre deux hazards, & que la prudence exige qu'il choiſiſſe le moindre: enfin comparons les deux riſques, pour l'aider à ſe déterminer.

Comme je parle ici pour tout le monde, & moins aux mathématiciens qu'à qui que ce ſoit, puiſqu'aucun d'eux ne doute de ce que je veux prouver, j'éviterai non ſeulement les formules algébriques, mais toute expreſſion qui ne ſoit pas de l'uſage le plus commun.

Il eſt évident que lorſqu'on attend la petite vérole des mains

de la nature, on s'expoſe au danger d'en mourir un jour; mais on enviſage ce riſque comme fort éloigné, parce-qu'il ſemble ne devoir commencer que lorſqu'on ſentira les atteintes d'un mal qu'on n'éprouve point encore, & qu'on oſe ſe flatter de n'éprouver jamais. Diſſipons un nuage trompeur, qui nous fait paroître dans le lointain un objet auquel nous touchons.

Pour déterminer exactement le riſque de mort que court celui qui n'a jamais eu la petite vérole naturelle, il faudroit ſavoir exactement quelle partie du genre humain n'eſt pas ſujette à cette maladie: c'eſt ſur quoi les avis ſont fort partagés. Le célèbre évêque de *Worceſter,* dans le ſermon déjà cité, poſe pour principe qu'*à peine un ſur pluſieurs centaines en eſt exempt parmi ceux qui vivent âge d'homme (a).* Il a ſuivi le ſentiment de *Dolæus (b).* Cette opinion paroîtra moins paradoxe, ſi l'on conſidère que beaucoup d'enfans ont la petite vérole à la mamelle à l'inſû de leurs parens, à qui les nourrices en font ſouvent miſtère. Ces enfans élevés dans ce préjugé le conſervent toute leur vie avec complaiſance: on s'applaudit en ſecret de ſe croire exempt d'une loi preſque univerſelle. D'ailleurs les vieillards qui n'ont point encore payé ce tribut, n'en ſont pas affranchis; on a vû des gens de quatre-vingts ans contracter cette maladie naturellement; on en a même vû ſe faire inoculer à cet âge *(c)* & s'en bien tirer. On ne manqueroit donc pas de raiſons pour ſoûtenir que comme tous les chevaux ont la maladie qu'on nomme gourme, tous les hommes ſont ſujets à la petite vérole, & qu'il n'y a d'exceptés que ceux qui ne vivent pas aſſez long-temps pour ſubir cette épreuve.

J'ai commencé ſur ce ſujet quelques recherches, qui ne ſont pas aſſez avancées pour que j'en rende compte ici; mais

(a) *The inſtances of thoſe, who paſſ through life after having arrived at manhood, and having been within the reach of infection, without undergoing this direful diſeaſe, are ſo extremely few, as ſcarce to form an exception; learned calculations have made it as one to many hundreds.* Sermon du lord Évêque de *Worceſter,* ſur l'Inoculation. *Lond. 1752.*

(b) Voy. l'*Abrégé de la médecine pratique d'*Allen, traduction françoiſe. *Paris, 1752.*

(c) Je ne puis me rappeler où j'ai lû ce fait, mais je trouve pluſieurs exemples juſqu'à 67 ans. *Kirkpatrick, p. 49.*

en attendant un nombre suffisant d'observations, il y a bien de l'apparence qu'on s'éloignera peu de la vérité, si l'on juge du nombre de ceux qui ne sont pas susceptibles de la petite vérole par ceux sur lesquels l'Inoculation n'a point de prise. M. *Jurin*, par un grand nombre d'expériences, a trouvé que ce nombre étoit de quatre sur cent, ou d'un sur vingt-cinq. Cette évaluation paroît même plus propre à augmenter qu'à diminuer le nombre des privilégiés, puisqu'elle comprend ceux qu'on a soupçonnés, quelques-uns même qu'on a reconnus depuis avoir eu la petite vérole dans leur enfance, & de plus ceux qui n'ont résisté peut-être à l'opération, que parce qu'elle n'avoit pas été bien faite.

Ceci posé, rien ne nous manque plus, pour résoudre l'important problème de la comparaison des deux risques, entre lesquels il faut nécessairement choisir: l'un d'attendre la petite vérole naturelle; l'autre de la prévenir en se faisant inoculer.

Si tous les hommes sans exception avoient tôt ou tard la petite vérole, le risque d'en mourir, quoique moins prochain, seroit aussi grand pour celui qui n'a pas encore la maladie que pour celui qui l'a déjà; mais l'espérance d'être un de ceux qui ne l'ont jamais, diminue le risque que l'on court d'en mourir: voyons dans quelle proportion. Je serois fondé, comme on vient de le voir, à réduire ce degré d'espérance à quatre sur cent, c'est-à-dire à un vingt-cinquième: mais au lieu d'en juger par le petit nombre des inoculations sans effet, qui n'est que de quatre sur cent, augmentons ce rapport de plus du double, & supposons que de cent sujets propres à inoculer, dix n'auroient jamais la petite vérole naturelle. Que s'ensuivra-t-il de cette supposition? que le risque de mort, pour celui qui n'a pas encore la maladie, sera moindre d'un dixième, que pour celui qui sent déjà la violence du mal. Or le risque dans ce dernier cas, comme nous l'avons dit tant de fois, est au moins d'un septième: retranchez donc de ce septième une dixième partie, & le reste exprimera le risque de mort que court celui qui n'a pas encore eu la petite vérole.

Rendons ceci ſenſible par un exemple. De ſept malades de la petite vérole naturelle, il en meurt un; donc de dix fois ſept malades, ou de ſoixante-dix, il en mourra dix. Veut-on ſavoir, ſur un pareil nombre d'hommes en ſanté qui n'ont pas encore eu cette maladie, combien il en mourra probablement? voici comme je raiſonne. Si tous les ſoixante-dix devoient l'avoir, il en mourroit au moins dix; mais on a ſuppoſé qu'un dixième des hommes faits étoit exempt de ce fléau: retranchons donc un dixième de ſoixante-dix, c'eſt-à-dire ſept; il ne reſtera que ſoixante-trois ſujets expoſés au péril. Un de ſept y ſuccombera: la ſeptième partie de ſoixante-trois eſt neuf; il en mourra donc neuf, au lieu de dix qui ſeroient morts, ſi tous les ſoixante-dix avoient ſubi l'épreuve. La différence des deux riſques n'eſt donc que d'une ſoixante-dixième partie.

Si quelqu'un avoit peine à ſuivre un calcul auſſi ſimple, qu'il ſe contente de ſavoir que le riſque de mourir un jour de la petite vérole, qui paroît dans un ſi grand éloignement quand on ſe porte bien, eſt preſque auſſi grand que ſi l'on étoit déjà frappé de la maladie. En un mot, de ſoixante-dix malades de la petite vérole, il en meurt dix: de ſoixante-dix qui l'attendent, il en mourra probablement neuf. Auroit-on cru qu'entre ces deux riſques il y eût ſi peu de différence!

Avant que de tirer les conſéquences de ce principe, prévenons une objection qui ſe préſente naturellement. Il eſt prouvé par les liſtes mortuaires de quarante-deux ans, recueillies par M. *Jurin*, & montant à plus de neuf cens mille morts, qu'il ne meurt de la petite vérole *(a)* que ſoixante-douze perſonnes par mille, c'eſt-à-dire environ la quatorzième partie du genre humain: le riſque d'en mourir n'eſt donc que d'un quatorzième; je l'ai donc ſuppoſé preſque une fois trop grand, en l'évaluant à près d'un ſeptième. Cette objection n'eſt fondée que ſur un mal entendu. Quoique vrai-ſemblablement il y ait des omiſſions dans les liſtes de morts de la petite vérole, je ſuppoſe, avec M. *Jurin*, qu'il ne meurt de cette maladie, année commune, qu'un quatorzième des hommes qui naiſſent:

(a) Lettre de M. *Jurin* à M. *Caleb Coteſworth.*

malgré cela, je le répète encore, il meurt environ la ſeptième partie, & peut-être plus, de ceux qui l'attendent ſans ſe faire inoculer, & c'eſt-là ce dont il étoit queſtion dans la diſcuſſion précédente. Ces deux propoſitions, loin d'être incompatibles, ſe confirment mutuellement: c'eſt qu'environ la moitié du genre humain meurt avant que d'avoir eu la petite vérole, & que la quatorzième partie de ceux qui naiſſent devient la ſeptième de ceux qui reſtent quand leur nombre eſt réduit à moitié.

Selon M. *Jurin,* dans ſa lettre à M. *Caleb Coteſworth*, les accidens ordinaires à l'enfance, & différens de la petite vérole *(a),* tels que l'avortement, les vers, les convulſions, la toux, les dents, le rachitis, &c. enlèvent à *Londres* trois cens quatre-vingt-ſix enfans ſur mille dans la première année de leur vie. Ce n'eſt donc pas ſur les mille enfans nouveaux nés, mais ſur les ſix cens quatorze échappés à ces maladies, qu'il faut prendre les ſoixante-douze victimes de la petite vérole; ce qui fait déjà près d'un huitième des enfans d'un an; or, on ne les inocule guère avant quatre ans: à cet âge *(b),* ſuivant M. *du Pré,* de tous les enfans qui naiſſent il ne reſte guère plus de la moitié de vivans. C'eſt donc ſur les cinq cens reſtans qu'il faut prendre les ſoixante-douze, & c'en eſt la ſeptième partie. Ainſi le riſque de mourir de la petite vérole va toûjours en croiſſant depuis le moment de la naiſſance: il eſt d'un quatorzième pour l'enfant qui vient de naître; d'un huitième pour celui d'un an; je l'ai ſuppoſé d'un ſeptième à l'âge où l'on inocule le plus ordinairement *(c);* plus tard il eſt d'un ſixième, d'un cinquième, d'un quart, & peut-être

(a) Il eſt vrai qu'on ſuppoſe ici que ces enfans morts en bas âge d'autres maladies, n'ont pas eu la petite vérole, quoique probablement quelques-uns l'aient eue; mais un plus grand nombre, parmi les ſurvivans, meurt dans l'adoleſcence avant que de l'avoir; ce qui fait plus qu'une compenſation.

(b) Et même dès l'âge de trois ans, à l'égard des enfans nourris dans les campagnes, parmi leſquels un grand nombre ſont des enfans-trouvés. *Voy.* tables de M. *de Parcieux,* & celles de M. *Dupré de Saint-Maur,* dans l'Hiſt. Nat. de M. *de Buffon,* t. II.

(c) On a ſouvent inoculé des enfans à la mamelle avec ſuccès, mais quelquefois une convulſion les emporte en peu d'inſtans. De pareils accidens, ordinaires à cet âge, ont été mis injuſtement ſur le compte de l'Inoculation. On n'inocule plus guère avant l'âge de quatre ou cinq ans.

n'y a-t-il pas deux contre un à parier pour la vie de celui qui parvient à l'âge de trente ans ſans avoir payé le fatal tribut.

Réſumons les faits, & tirons-en les conſéquences.

Le riſque de mort auquel on s'expoſe en attendant de la nature le funeſte préſent de la petite vérole, eſt donc de neuf ſur ſoixante-dix, c'eſt-à-dire de plus d'un huitième: le riſque de mourir à la ſuite de l'Inoculation eſt évalué, dans la première partie de ce mémoire *(page 13)*, à un ſur trois cens ſoixante-ſeize par plus de ſix mille expériences.

Revenons au père qui balance pour faire inoculer ſon fils; c'eſt à lui que j'adreſſe la parole.

Il eſt queſtion, dites-vous, de la vie de votre fils, & vous ne voulez rien hazarder. Vous auriez raiſon ſans doute, ſi la choſe dépendoit de vous; mais il faut hazarder ici malgré vous: c'eſt en vain que vous vous en défendez. Vous n'avez que deux partis à prendre; ou d'inoculer votre fils, ou de ne pas l'inoculer: voilà deux hazards à courir, dont l'un eſt inévitable. En inoculant votre fils, contre trois cens ſoixante-quinze événemens heureux, il en eſt un à redouter: en ne l'inoculant pas, il y a plus d'un à parier contre ſept *(a)* que vous le perdrez. Ce dernier riſque eſt cinquante fois plus grand que l'autre: choiſiſſez maintenant, & balancez encore ſi vous l'oſez.

Vous avez pû ſuivre mes calculs: ſoupçonnez-vous qu'ils ſoient exagérés? Il eſt pourtant vrai que M. *Jurin*, après avoir jugé, par ſes premières énumérations, qu'il mouroit, année commune, un ſeptième des malades attaqués de la petite vérole, ainſi que je l'ai ſuppoſé, a trouvé, par des informations poſtérieures & plus exactes, d'abord ſur quatorze mille cinq cens, & enſuite ſur plus de dix-ſept mille perſonnes, qu'il en mouroit ſouvent une ſur cinq, & communément deux ſur onze *(b)*. Je n'ai donc point exagéré le péril de la petite vérole

(a) Puiſque de ſoixante-dix il en meurt neuf *(voy. ci-deſſus)*, le pari ſera de neuf contre ſoixante-un; ce qui eſt plus d'un contre ſept.

(b) Ou plus exactement ſix ſur trente-un. *Voyez* la Relation des ſuccès de l'Inoculation, 1723 & 1724, par M. *Jurin*. A la fin de la lettre à M. *Caleb Coteſworth* il avoit conclu que des perſonnes de tout âge, malades de la petite vérole naturelle, il en mouroit une ſur cinq ou ſix, ou plus exactement, ajoûte-t-il, deux ſur onze.

naturelle, en le ſuppoſant d'un ſur ſept. Quant à l'Inoculation, au lieu du riſque, d'un contre trois cens ſoixante-quinze, que j'ai ſuppoſé, il eſt prouvé, par les ſuccès journaliers de cette opération dans le nouvel hôpital de *Londres* & ſur des gens de tout âge *(a)*, que j'ai pluſtôt augmenté que diminué le péril de cette méthode; mais j'en paſſerai par où bon vous ſemblera. Voulez-vous qu'au lieu d'un ſeptième, la petite vérole naturelle n'enlève en France communément qu'une dixième partie des malades, comme à *Genève*, où cette maladie eſt moins meurtrière, & où l'on n'a pas laiſſé d'adopter l'artificielle? j'y conſens. Au lieu d'un mort ſur trois cens ſoixante-ſeize malades, voulez-vous en ſuppoſer trois ou quatre? Voulez-vous que de cent perſonnes inoculées il en meure une, ce qui eſt viſiblement faux? je vous l'accorde. Vous voyez que j'abandonne plus des trois quarts du terrein que je puis défendre. Tirez vous-même la conſéquence des ſuppoſitions que vous exigez. Le riſque de perdre votre fils de la petite vérole naturelle ne ſera plus, me direz-vous, d'un ſur ſept, mais ſeulement d'un ſur dix: j'en conviens: mais le riſque de le perdre par l'Inoculation ne ſera, de votre aveu, que d'un ſur cent. Ainſi, malgré toutes vos réductions, le riſque de l'Inoculation eſt encore dix fois moindre que celui d'attendre la petite vérole: riſquerez-vous dix ſur cette vie ſi précieuſe, pour éviter de riſquer un?

Il eſt donc *démontré*, dans toute la rigueur de ce terme, que quiconque n'inocule pas ſon fils, ſous prétexte de ne pas hazarder ſa vie, riſque tout au moins dix fois plus qu'en l'inoculant. Je ne ſaurois trop répéter, qu'il importe peu qu'il y ait quelque petite erreur de fait dans les nombres ſur leſquels mes calculs ſont fondés. J'ai pris les proportions les plus favorables aux ennemis de l'Inoculation, ſans quoi j'aurois tiré des conſéquences encore plus avantageuſes; mais quelque ſuppoſition que l'on faſſe, les concluſions ne peuvent différer que du plus au moins: Il ſera toûjours évident qu'il n'y a pas de proportion entre le riſque auquel on s'expoſe dans

(a) Depuis 1751 juſqu'à la fin de 1754, à peine eſt-il mort un inoculé dans cet hôpital, ſur environ quatre cens.

l'expectative de la petite vérole naturelle, & celui que l'on court en la prévenant par l'Inoculation.

Quel que ſoit l'avantage de la petite vérole artificielle, & quand il n'en mourroit pas un ſur dix mille, je ne conſeillerois pas à un père d'y ſoûmettre ſon fils, s'il pouvoit être sûr que la petite vérole naturelle l'épargnera; mais puiſqu'au lieu d'une pareille révélation qui nous manque, le père n'a que la certitude du danger beaucoup plus grand auquel il expoſe ſon fils en laiſſant agir la nature, il eſt évident que la raiſon lui conſeille, & que la tendreſſe paternelle exige qu'il diminue, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, un riſque qu'il ne peut anéantir.

Quand il n'obtiendroit, en inoculant ſon fils, qu'une diminution de moitié ſur le riſque, & même du tiers, du quart, de moins encore, il le devroit: à plus forte raiſon le doit-il quand le riſque eſt vingt, quarante, cinquante fois moindre, & ſi petit en un mot, qu'il a dans ce moyen une certitude morale de ſauver la vie de ſon fils.

Quel reproche n'auroit-il pas à ſe faire s'il venoit à le perdre par la petite vérole naturelle, en ſe rappelant qu'il a pû ſauver ſes jours & qu'il ne l'a pas voulu!

Au lieu d'un enfant, ſuppoſons qu'un père en ait ſept: s'il laiſſe agir la nature, il doit s'attendre à les voir tôt ou tard attaqués de la petite vérole, & d'en perdre un des ſept au moins, peut-être deux ou trois, ſi l'épidémie eſt violente; peut-être auſſi quand ils auront reçû toute leur éducation & qu'il aura conçû d'eux les plus grandes eſpérances: en les faiſant inoculer, il les ſauvera tous. La choſe eſt probable, direz-vous, mais il eſt poſſible que le plus chéri ſuccombe ſous l'épreuve de l'Inoculation, tandis qu'il eût échappé peut-être à la petite vérole ordinaire. Crainte chimérique! puiſque la petite vérole inoculée eſt infiniment moins dangereuſe que la naturelle, & ſur-tout puiſque celui qui ne l'auroit jamais naturellement ne la recevra pas par l'Inoculation. Mais quand cet enfant chéri mourroit contre toute vrai-ſemblance, le père n'auroit rien à ſe reprocher. Tuteur né de ſon fils, il étoit obligé

obligé de choisir pour son pupille; & la prudence a dicté son choix. Elle consiste à peser les inconvéniens & les avantages, & sur-tout à bien juger du plus grand degré de probabilité. Tandis qu'un instinct aveugle retenoit le père, l'évidence lui crioit: *de deux dangers entre lesquels il faut opter, choisis le moindre.* Devoit-il, pouvoit-il résister à cette voix? le sort a trahi son attente; en est-il responsable? Un autre père dit à son fils, la terre tremble, la maison s'écroule, sortez, fuyez: le fils sort, la terre s'entrouvre & l'engloutit. Ce père est-il coupable? le nôtre est dans le même cas. Si sa fille étoit morte en couche, se reprocheroit-il sa mort? il en auroit plus de sujet: ce n'étoit pas pour sauver la vie à sa fille qu'il l'a livrée au péril de l'accouchement; & cependant il a plus exposé ses jours en la mariant, que ceux de son fils en le soûmettant à l'inoculation *(a)*.

Faisons une supposition différente, & prenons un nombre qui rende le calcul exempt de fractions. Un maître a trois cens cinquante esclaves qui n'ont pas encore eu la petite vérole. Qu'il les abandonne à leur sort, selon la loi commune il en mourra du moins la septième partie; il en perdra donc cinquante: qu'il les soûmette à l'Inoculation, l'expérience prouve qu'à peine en perdra-t-il un *(b)*: quel parti doit-il prendre? J'interroge ici la conscience des plus scrupuleux adversaires de l'Inoculation: que feroient-ils, s'ils étoient à la place de cet homme?

Présentons sous un nouveau point de vûe l'importante vérité que nous cherchons à rendre évidente.

Vous êtes obligé de passer un fleuve profond & rapide, avec un risque évident de vous noyer si vous le passez à la nage: on vous offre un bateau. Si vous repliquez qu'il vaut encore mieux ne point traverser la rivière, vous n'entendez pas l'état de la question: vous ne pouvez vous dispenser de

(a) Il est prouvé, par les dénombremens, que de soixante femmes en couche, il en meurt une, & toute fille qui se marie s'expose à courir plusieurs fois ce risque.

(b) Un ami du D.r *Méad* inocula de sa main trois cens esclaves dans l'isle de *Saint-Christophe,* & n'en perdit pas un. *Analys. by J. Kirkpatrick.*

paſſer à l'autre bord, on ne vous laiſſe que le choix du moyen. La petite vérole eſt inévitable au commun des hommes, le nombre des privilégiés fait à peine une exception, & perſonne n'eſt sûr d'être de ce petit nombre. Quiconque n'a point paſſé ce fleuve eſt dans la cruelle attente de ſe voir forcé d'un moment à l'autre à le traverſer. Une longue expérience a prouvé que de ſept qui riſquent de le paſſer à la nage, un, & quelquefois deux, ſont emportés par le courant: de ceux qui le paſſent en bateau, il n'en périt pas un ſur trois cens, quelquefois pas un ſur mille: héſitez-vous encore ſur le choix?

Tel eſt le ſort de l'humanité: plus d'un tiers de ceux qui naiſſent ſont deſtinés à mourir dans la première année de leur vie *(a)* par des maux incurables ou du moins inconnus: échappés à ce premier danger, le riſque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable; il ſe répand ſur tout le cours de la vie & croît à chaque inſtant. C'eſt une loterie forcée, où nous nous trouvons intéreſſés malgré nous: chacun de nous y a ſon billet: plus il tarde à ſortir de la roue, plus le danger augmente. Il ſort à *Paris,* année commune, quatorze cens billets noirs, dont le lot eſt la mort. Que fait-on en pratiquant l'Inoculation? on change les conditions de cette loterie; on diminue le nombre des billets funeſtes: un de ſept, & dans les climats les plus heureux un ſur dix étoit fatal; il n'en reſte plus qu'un ſur trois cens, un ſur cinq cens; bien-tôt il n'en reſtera pas un ſur mille; nous en avons déjà des exemples. Tous les ſiècles à venir envieront au nôtre cette découverte: la nature nous décimoit; l'art nous *milléſime.*

Ce que j'ai dit d'un père de famille, j'oſe donc le dire d'un monarque à l'égard de l'héritier préſomptif de ſa couronne. Croira-t-on que toutes ces réflexions n'aient pas été faites avant que de ſe déterminer à faire courir au feu prince de Galles les prétendus riſques de l'Inoculation?

(a) Voyez ci-deſſus *page 39.*

TROISIÈME PARTIE.

Nouvelles Réponſes. Conſéquences des Faits établis. Réflexions.

JUSQU'ICI, pour m'épargner de longues diſcuſſions, j'ai raiſonné dans la ſuppoſition qu'il y avoit quelque riſque dans la pratique de l'Inoculation, & je me ſuis attaché ſeulement à prouver que ce riſque étoit ſi petit, en comparaiſon de celui qu'on court dans la petite vérole naturelle, qu'on pouvoit regarder le premier comme nul. En effet, le riſque d'un ſur trois cens, ſur cinq cens, ſur mille, n'eſt-il pas de même eſpèce, & moindre encore, que ceux auxquels on s'expoſe tous les jours volontairement & ſans la moindre néceſſité? on fait des exercices violens, des chaſſes dangereuſes; on court la poſte à cheval; on joue à la paume, au mail, &c. on s'embarque pour courir les mers, en mettant quatre doigts d'intervalle entre la mort & ſoi *(a)*. Dira-t-on qu'il eſt permis de hazarder habituellement ſa vie par curioſité, par paſſe-temps, par fantaiſie, ou tout au plus par une raiſon de convenance ou d'intérêt pécuniaire; & qu'il eſt criminel, je ne dis pas de courir une ſeule fois un très-petit riſque, dans la vûe de prévenir un grand danger, mais de convertir un grand riſque que l'on ne peut anéantir, en un riſque dix, vingt, trente, &c. fois moindre? Telle eſt la conſéquence où ſont réduits les adverſaires de l'Inoculation, & cela, même en ſuppoſant qu'elle n'eſt pas exempte de tout péril. Que ſeroit-ce ſi le prétendu riſque qu'elle fait courir étoit abſolument nul, comme plus d'un célèbre médecin le penſe, & comme quelques-uns ſe propoſent de le rendre évident?

Je ne m'engagerai point dans une diſſertation ſur un ſujet qui demanderoit, pour être bien traité, de profondes connoiſſances dans la médecine théorique & pratique; je me borne à de ſimples réflexions. Quel peut être le danger de l'Inoculation? eſt-il dans l'opération même? eſt-il dans ſon effet?

(a) Quatuor aut ſeptem digitis à morte remotus, Juvenal.

NOUVELLE OBJECTION. *Il eſt,* dit-on, *dans l'un & dans l'autre: on inſère dans le ſang d'une perſonne ſaine une matière purulente, tirée d'un corps atteint d'une maladie dangereuſe; cela ne fait-il pas horreur! Une pareille cauſe peut-elle manquer de produire un effet pernicieux!*

RÉPONSE. Ne prenons pas les mots pour des choſes: laiſſons à des enfans des délicateſſes puériles, & ſouvenons-nous que ſi la raiſon n'eût triomphé des préjugés & de la répugnance naturelle qu'inſpire la diſſection d'un cadavre humain, tous les maux dont l'anatomie a trouvé le remède ſeroient incurables. La nature ne ſe révolte-t-elle pas à la vûe de l'amputation d'un membre, de la perforation du thorax dans l'empyème, de la taille, du trépan, &c? Toutes ces opérations d'ailleurs ſont très-cruelles, leur ſuccès eſt fort douteux, & le danger d'en mourir très-grand: on les pratique cependant tous les jours avec confiance. Quelle prodigieuſe différence entr'elles & l'Inoculation!

J'ai diſtingué dans celle-ci l'opération même & ſes effets: quant à l'opération, elle n'a rien d'effrayant ni de dangereux. Une inciſion ſuperficielle qui ne fait qu'effleurer la peau, ne diffère d'une égratignure qu'en ce que celle-ci ſeroit plus douloureuſe: dira-t-on qu'on peut mourir d'une égratignure?

Quant aux effets de l'opération, je m'en rapporte à l'expérience. Je ne m'arrêterai donc point à diſcuter ſi le venin contagieux de l'épidémie n'eſt que dans l'air qu'on reſpire, c'eſt-à-dire, dans une cauſe extérieure; d'où il s'enſuivroit que le choix du ſujet qui fournit la matière de l'Inoculation eſt indifférent; j'obſerverai ſeulement que puiſqu'on a le choix non ſeulement du ſujet, mais auſſi de l'eſpèce de petite vérole la plus bénigne & la mieux conditionnée, on ne peut reprocher à ceux qui la choiſiront telle, qu'ils inſèrent dans les veines d'un homme ſain le produit d'une maladie dangereuſe. D'ailleurs il eſt prouvé par l'expérience de pluſieurs ſiècles tant en Aſie qu'en Afrique, & de près d'un ſiècle en Europe, qu'entre les mains d'un praticien habile, le danger diſparoît par le choix du ſujet, la préparation &c, que l'Inoculation ne fait naître qu'une petite vérole ſimple, qui donne

iſſue à la plus grande partie du venin, par les inciſions, qui par cette raiſon même n'eſt preſque jamais confluente, mais toûjours plus bénigne que la naturelle. Il eſt prouvé de plus qu'elle ne laiſſe point de marques, qu'elle n'eſt point ſuivie de la fièvre de ſupuration, ſi commune & ſi funeſte dans les petites véroles naturelles. En faut-il davantage pour conclurre que la vie du malade eſt en ſûreté dans la petite vérole inoculée avec les précautions preſcrites, & que les accidens qui l'ont ſuivie dans un très-petit nombre de cas, doivent être attribués à des cauſes étrangères? N'eſt-il pas évident, par les loix de la probabilité, que ſur des milliers de ſujets inoculés il peut & doit mourir quelqu'un, non ſeulement quarante jours après, mais dans la ſemaine, & peut-être dans le jour, par la même raiſon que cette perſonne pouvoit payer le tribut à la nature huit jours, un jour, une heure avant l'opération? L'Inoculation prévient les dangers & les ſuites de la petite vérole naturelle; mais je ne la donne pas pour un remède contre tous les dérangemens auxquels une machine auſſi compoſée que le corps humain eſt ſujette, encore moins pour un préſervatif contre la mort ſubite *(a)*.

Pour n'être pas arrêté par les chicanes des adverſaires de cette méthode, je n'ai fondé tous mes calculs que ſur des ſuppoſitions faites à leur gré: il eſt temps de réclamer les droits de la vérité. Retranchons d'abord du nombre des prétendues victimes de cette opération ceux qui ſont morts d'accidens étrangers, par exemple, ces enfans à la mamelle, emportés ſubitement dans le cours d'une petite vérole inoculée très-bénigne, par une convulſion ou par une colique *(b)*; ce qui n'arrive que trop fréquemment à d'autres enfans de leur âge, qui paroiſſent jouir de la plus parfaite ſanté. Ne mettons point ſur le compte de la petite vérole artificielle la mort de ceux qui, dans un temps d'épidémie, avoient déjà reçû le mal par

(a) On m'a cependant fait remarquer qu'un homme qui ſeroit menacé d'un accident d'apoplexie, pourroit en être garanti par la ſaignée, la diète & le régime qu'on preſcrit à ceux qu'on prépare pour l'Inoculation.

(b) Voyez lettres du capitaine *Oſburn* & du docteur *Nettleton* à M. *Jurin*, en 1722 & 1723.

la contagion naturelle, avant que d'être inoculés : ce qu'on a lieu de préſumer quand les ſymptomes ſe manifeſtent avant le temps où l'opération a coûtume de produire ſon effet. Exceptons encore, comme il eſt juſte, d'une part les morts cauſées par l'intempérance ou par d'autres excès bien caractériſés des malades ; & de l'autre les accidens qu'on doit viſiblement attribuer à l'imprudence de quelques Inoculateurs qui font leur coup d'eſſai ; accidens plus rares aujourd'hui, mais aſſez fréquens dans les premiers temps où la méthode s'eſt introduite. Quand on aura fait toutes ces exceptions, dont juſqu'ici nous n'avons fait aucune, il ne reſtera peut-être pas une ſeule mort qu'on puiſſe imputer légitimement à l'Inoculation.

Choiſiſſez un ſujet ſain, jeune & bien conſtitué ; qu'un médecin habile veille à le préparer ; préſervez-le de la contagion épidémique ; inoculez-le hardiment, ſa vie eſt en ſûreté.

DERNIÈRE OBJECTION ET RÉPONSE.

Puiſque l'Inoculation par elle-même n'eſt jamais mortelle, on ne peut plus objecter que celui qui ne ſeroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, après avoir ſervi ſa patrie, ſeroit perdu pour la ſociété, s'il mouroit dans ſon enfance de la petite vérole inoculée. On voit que cette objection, plus ſpécieuſe que ſolide, & qui ne porte que ſur la ſuppoſition du danger réel de l'Inoculation, eſt deſormais détruite dans ſon principe. Je puis donc me diſpenſer d'en faire remarquer la foibleſſe, même dans le cas où l'Inoculation ne ſeroit pas abſolument ſans péril pour la vie. Il eſt clair qu'alors même la grande inégalité des riſques de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, l'incertitude de l'âge où l'on peut être attaqué de la première, & le danger d'en mourir d'autant plus grand que l'âge eſt plus avancé, ſont autant de raiſons déciſives en faveur de l'Inoculation.

On a pû prendre pour exagération ce que j'ai dit que la petite vérole détruiſoit, mutiloit, ou défiguroit le quart du genre humain (j'entens ici le quart de ceux qui ſurvivent aux premières maladies de l'enfance) : en voici la preuve.

Sur la fin du ſeizième ſiècle, environ cinquante ans après

la découverte du Pérou, cette maladie fut apportée d'Europe à *Carthagène* d'Amérique; elle parcourut tout le continent du nouveau monde, & fit périr plus de cent mille Indiens dans la seule province de *Quito*. J'ai tiré cette remarque d'un ancien manuscrit de la cathédrale de cette ville: j'ai moi-même été témoin dans les colonies portugaises, voisines des bords de l'*Amazone (a)*, que la petite vérole étoit mortelle à tous les naturels du pays, j'entends aux Américains originaires. M. *Maitland (b)*, à qui l'Angleterre doit l'usage de l'Inoculation, rapporte qu'il y a des années où la petite vérole est une espèce de peste dans le Levant, qui tue au moins le tiers de ceux qu'elle atteint: cette proportion terrible n'est pas rare en Barbarie *(c)*. Si l'on consulte les listes rapportées par M. *Jurin*, ou jointes à son ouvrage, entre autres celles du docteur *Nettleton*, qui s'étoit informé dans plusieurs villes de maison en maison, du nombre des malades & des morts de l'année (moyen le plus sûr pour parvenir à quelque chose d'exact), on verra qu'à *Londres* & en d'autres provinces d'Angleterre, il est mort en quelques années un cinquième, & quelquefois plus, des malades attaqués de la petite vérole; mais parmi ceux qui n'en meurent pas, combien restent privés de l'ouïe ou de la vûe en tout ou en partie! combien affectés de la poitrine, languissans, valétudinaires, estropiés! J'en ai pour garant la thèse même qui nous peint l'Inoculation comme une pratique criminelle *(d)*. Combien d'autres défigurés pour la vie, par des cicatrices cruelles, deviennent des objets d'horreur pour ceux qui les approchent! Enfin dans ce sexe où la figure est un si grand avantage, combien n'en est-il pas qui perdent avec leurs agrémens, les unes la tendresse de leurs époux, les autres l'espérance d'un établissement, d'où s'ensuit une perte réelle pour l'État!

(a) Mém. de l'Acad. 1745, *page 478.*

(b) Chirurgien de Milord *Wortley Montagu*, par qui les enfans de cet Ambassadeur furent inoculés à *Constantinople* & à *Londres*. Voyez ses lettres, citées par M. *de la Coste.*

(c) Voyez le certificat de *Cassem-Aga*, Envoyé de *Tripoli*, rapporté par M. *Scheuchzer.*

(d) Quos non jugulat, deformitate turpes, orbos organis, languentes & caufarios relinquit. Quæstio medica in scholis medicorum. *Paris, 30 décembre 1723.*

La petite vérole *(p. 38)* lève un tribut d'un quatorzième ſur l'eſpèce humaine : quand le nombre des victimes, bleſſées de ſes traits, ne ſurpaſſeroit pas le nombre de celles qu'elle frappe mortellement, il ſeroit toûjours vrai, que de cent perſonnes échappées aux premiers dangers de l'enfance, treize ou quatorze ſont emportées par cette maladie, & que pareil nombre en porte toute la vie le triſte ſignalement. Voilà donc ſur cent perſonnes, vingt-ſix ou vingt-huit témoins qui prouvent que ce fléau détruit ou dégrade le quart de l'humanité.

On a vû, par le détail des expériences que j'ai rapportées, que l'Inoculation prévient tous ces malheurs. Non ſeulement la petite vérole inoculée n'eſt pas mortelle, non ſeulement elle n'eſt pas dangereuſe, mais elle ne laiſſe point de reſte qui rappelle un cruel ſouvenir *(a)*. Cette ſeule conſidération paroît déciſive pour cette moitié du genre humain, à qui la beauté ſemble quelquefois plus chère que la vie.

CONCLUSION. Ce ne ſont point ici des conjectures hazardées par eſprit ſyſtématique : c'eſt le réſultat de faits diſcutés contradictoirement, recueillis & publiés à la face de l'univers par de ſavans théologiens, des médecins éclairés & des chirurgiens habiles. J'ai cité mes garans, ſans tous ceux dont je n'ai pas fait mention, tels que *Sydenham* & *Boerhaave*. Les noms de l'évêque de *Worceſter*, du docteur *Jurin*, ſecrétaire de la Société royale, du docteur *Mead*, l'*Hippocrate* de l'Angleterre, & de M. *Ranby*, premier chirurgien de S. M. B. ſont à la tête de la liſte, & me diſpenſent de répéter les autres.

A la vûe de tant de témoignages reſpectables en tout genre, réunis depuis trente ans en faveur de l'Inoculation, M. *Hecquet* ne diroit plus que *ce n'eſt encore qu'un remède de bonne femme, qui n'a pas fait ſes preuves, & qu'on veut tranſmettre ainſi tout*

(a) *Le contraſte étonnant,* dit M. *Maty,* auteur du journal britannique, dans la traduction angloiſe du préſent Mémoire, page 58, *qu'on remarque quand on viſite l'hôpital de la petite vérole, comme je l'ai fait aujourd'hui 26 mars 1755, entre les inoculés & ceux qui ont eu la petite vérole naturelle, du côté des effets de la maladie ſur le viſage, ſuffiroit ſeul pour déterminer ceux qui comptent pour quelque choſe l'avantage de n'être pas defigurés.*

brute

brute entre les mains des médecins. Ce docteur mieux informé rendroit aujourd'hui les armes à l'évidence: sa probité rigide, son amour pour la vérité, feroient, s'il vivoit encore, un défenseur de l'Inoculation, de celui qui l'a le plus décriée.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante; il falloit que le temps donnât de nouvelles lumières sur son utilité. Trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes & perfectionné la méthode: les listes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquième en Angleterre *(a)* depuis que la pratique de l'Inoculation est devenue plus commune: les yeux enfin se sont ouverts. C'est une vérité qui n'est plus contestée à *Londres,* que la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & qu'elle en garantit: enfin dans un pays où l'on s'est déchaîné long-temps avec fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi qui l'ose attaquer à visage découvert: l'évidence des faits, & surtout la honte de soûtenir une cause desespérée, ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour: il est temps que nous voyions ce qui se passe si près de nous, & que nous en profitions.

Ce que la Fable nous raconte du *Minotaure* & de ce tribut honteux dont *Thésée* affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois? Un monstre altéré du sang humain s'en repaissoit depuis douze siècles *(b)*: sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire sur l'élite du genre humain, souvent il se choisissoit deux cens victimes, & sembloit faire grace quand il se bornoit à moins. Desormais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une nation savante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant, de l'art de dompter ce monstre &

(a) Sermon déjà cité de l'Évêque de *Worcester.*

(b) La petite vérole, apportée par les Arabes, n'est connue en Europe que depuis le sixième siècle.

de l'apprivoiſer ; elle a ſû le transformer en un animal domeſtique, qu'elle emploie à conſerver les jours de ceux même dont il faiſoit ſa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ſes ravages, & nous en ſommes les ſpectateurs tranquilles, comme ſi la France, avec plus d'obſtacles à la population, avoit moins beſoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le ſuivre.

Il eſt prouvé *(a)* qu'une quatorzième partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille perſonnes qui meurent par an dans *Paris,* cette terrible maladie en emporte donc quatorze cens vingt-huit. Sept fois ce nombre, ou plus de dix mille, eſt donc le nombre des malades de la petite vérole à *Paris,* année commune. Si tous les ans on inoculoit en cette ville dix mille perſonnes, il n'en mourroit peut-être pas trente, à raiſon de trois par mille; mais en ſuppoſant contre toute probabilité qu'il mourût deux inoculés ſur cent au lieu d'un ſur trois ou quatre cens, ce ne ſeroit jamais que deux cens perſonnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cens vingt-huit. Il eſt donc démontré que l'établiſſement de l'Inoculation ſauveroit la vie à douze ou treize cens citoyens par an dans la ſeule ville de *Paris,* & à plus de vingt-cinq mille perſonnes dans le royaume *(b)*, ſuppoſé, comme on le préſume, que la capitale contienne le vingtième des habitans de la France.

Nous liſons avec horreur que dans des ſiècles de ténèbres, & que nous nommons barbares, la ſuperſtition des druides immoloit aveuglément à ſes dieux des victimes humaines; & dans ce ſiècle, ſi poli, ſi plein de lumières, que nous appelons le ſiècle de la philoſophie, nous ne nous apercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le

(a) Voyez les liſtes annuelles des morts de *Londres* & des environs, pendant quarante-deux ans, rapportées par M. *Jurin.*

(b) J'ai réformé mon premier calcul d'après les remarques de M. *Maty.*

bien de l'humanité dévouent ſtupidement à la mort chaque année, dans la France ſeule, vingt-cinq mille ſujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conſerver à l'État. Convenons que nous ne ſommes ni philoſophes ni citoyens.

Mais s'il eſt vrai que le bien public demande que l'Inoculation s'établiſſe, il faut donc faire une loi pour obliger les pères d'inoculer leurs enfans. Il ne m'appartient pas de décider cette queſtion. A *Sparte,* où les enfans étoient réputés enfans de l'État, cette loi ſans doute eût été portée; mais nos mœurs ſont auſſi différentes de celles de *Lacédémone*, que le ſiècle de *Lycurgue* eſt loin du nôtre: d'ailleurs, la loi ne ſeroit pas néceſſaire en France; l'encouragement & l'exemple ſuffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vûes dans l'avenir. L'Inoculation s'établira-t-elle un jour parmi nous? je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas juſqu'au point de deſeſpérer du progrès de la raiſon humaine. Elle chemine à pas lents: l'ignorance, la ſuperſtition, le préjugé, le fanatiſme, l'indifférence pour le bien retardent ſa marche & lui diſputent le terrein pas à pas; mais après des ſiècles de combats vient enfin le moment de ſon triomphe. Le plus grand de tous les obſtacles qu'elle ait à ſurmonter, eſt cette indolence, cette inſenſibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéreſſe pas actuellement & perſonnellement; indifférence qu'on a ſouvent érigée en vertu, que quelques philoſophes ont adoptée comme le réſultat d'une longue expérience, & ſous les ſpécieux prétextes de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs, des traverſes qu'on ſe prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au riſque de perdre ſon repos, le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions ſont bien propres à modérer le zèle le plus ardent; mais il reſte au ſage un tempérament à ſuivre, c'eſt de montrer de loin la vérité, d'eſſayer de la faire connoître, d'en jeter, s'il peut, la ſemence, & d'attendre patiemment que le temps & les conjonctures la faſſent éclore.

Quelque utile que ſoit un établiſſement, il faut un concours

de circonſtances favorables pour en aſſurer le ſuccès; le bien public ſeul n'eſt nulle part un aſſez puiſſant reſſort.

Étoit-ce l'amour de l'humanité qui répandit l'Inoculation en Circaſſie & chez les Géorgiens? Rougiſſons pour eux, puiſqu'ils ſont hommes comme nous, du motif honteux qui leur fit emploier cet heureux préſervatif: ils le doivent à l'intérêt le plus vil, au deſir de conſerver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher & les proſtituer en Perſe & en Turquie. Quelle cauſe introduiſit ou ramena l'Inoculation en Grèce? l'adreſſe & la cupidité d'une femme habile, qui ſût mettre à contribution la frayeur & la ſuperſtition de ſes concitoyens. J'ai vû des Marſeillois à *Conſtantinople* faire inoculer leurs enfans avec le plus grand ſuccès: de retour en leur patrie, ils ont abandonné cet uſage ſalutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuſe de l'exemple? A *Genève* celui d'un magiſtrat éclairé n'eût pas ſuffi, ſans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la déſolation dans les premières familles. *(a)*. Dans la Guiane, la crainte, peut-être le deſeſpoir de voir tous ſes Indiens périr l'un après l'autre ſans reſſource, purent ſeuls déterminer un Religieux timide à faire l'eſſai d'une méthode qu'il connoiſſoit mal, & que lui-même croyoit dangereuſe *(b)*. Un motif plus noble, on ne peut le nier, anima la femme courageuſe qui porta l'Inoculation en Angleterre: rien ne fait plus d'honneur à la nation angloiſe, au collége des médecins de *Londres* & au roi de la Grande-Bretagne, que les vûes qui la firent adopter & les ſages précautions avec leſquelles elle y fut reçûe; mais n'a-t-elle pas eſſuyé trente ans de contradictions?

Quand toute la France ſeroit perſuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous ſans la faveur du Gouvernement; & le Gouvernement ſe déterminera-t-il jamais à la favoriſer ſans conſulter les témoignages les plus déciſifs en pareille matière?

(a) Voyez Mémoire de M. *Guyot*, tome II des Mémoires de l'Académie de Chirurgie.

(b) Relation de l'Amazone, *Mém. de l'Acad. des Sc. 1745.*

C'eſt donc aux facultés de théologie & de médecine, c'eſt aux académies, c'eſt aux chefs de la magiſtrature, aux ſavans, aux gens de lettres, qu'il appartient de bannir des ſcrupules fomentés par l'ignorance, & de faire ſentir au peuple que ſon utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'État, que la conſervation des hommes ſont intéreſſés à l'établiſſement de l'Inoculation. Quand il s'agit du bien public, il eſt du devoir de la partie penſante de la nation, d'éclairer ceux qui ſont ſuſceptibles de lumière, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule ſur qui l'évidence n'a point de priſe.

Faut-il encore des expériences? ne ſommes-nous pas aſſez inſtruits? Qu'on ordonne aux hôpitaux de diſtinguer ſoigneuſement, dans leurs liſtes annuelles, le nombre de malades & de morts de chaque eſpèce de maladie, comme on le pratique en Angleterre; uſage dont on reconnoîtroit, avec le temps, de plus en plus l'utilité: que dans un de ces hôpitaux l'expérience de l'Inoculation ſe faſſe ſur cent ſujets qui s'y ſoûmettront volontairement; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle; que tout ſe paſſe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, ſous les yeux & ſous la direction d'un adminiſtrateur dont les lumières égalent le zèle & les bonnes intentions: que l'on compare enſuite la liſte des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public: les moyens de s'éclaircir & de réſoudre les doutes, s'il en reſte, ne manqueront pas quand, avec le pouvoir, on en aura la volonté.

L'Inoculation, je le répète, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plus tôt; mais quand arrivera ce jour? oſerai-je le dire? ce ne ſera peut-être que lorſqu'un événement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de ſi vives alarmes, & qui ſe convertit en tranſports de joie *(a)*, réveillera l'attention publique; ou, ce dont le ciel veuille nous préſerver, ce ſera dans le temps funeſte d'une cataſtrophe ſemblable à celle qui plongea la nation

(a) La petite vérole de M. le Dauphin.

dans le deuil, & parut ébranler le trône en 1711 *(a)*. Alors ſi l'Inoculation eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus chères eſpérances, nous euſſent fait recevoir comme un préſent du ciel ce préſervatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais, à la honte de cette fière raiſon qui ne nous diſtingue pas toûjours aſſez de la brute, le paſſé, le futur font à peine impreſſion ſur nous : le préſent ſeul nous affecte. Ne ſerons-nous jamais ſages qu'à force de malheurs? ne conſtruirons-nous un pont à *Neuilly* qu'après que *Henri IV* aura couru riſque de la vie en y paſſant le bac? n'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de ſon ſang *(b)* !

Quelques-uns traiteront peut-être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devroit avoir perdu ce nom : mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la Capitale, & moins encore dans cette académie. On pourroit au contraire, avec bien plus de fondement, m'accuſer de n'avoir expoſé que des vérités communes, connues de tous les gens capables de réfléchir, & de n'avoir rien dit de nouveau pour une aſſemblée de gens éclairés. Puiſſe cet écrit ne m'attirer que ce ſeul reproche! loin de le craindre, je le deſire : & ſur-tout puiſſe-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois diſpenſé de rappeler, que *ſi l'uſage de l'Inoculation étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut inoculée, on eût déjà ſauvé la vie à près d'un million d'hommes (c), ſans y comprendre leur poſtérité!*

(a) La mort de *Louis* Dauphin, ayeul de *Louis XV,* mort de la petite vérole le 14 Avril 1711, à quarante-neuf ans. (L'Empereur Joſeph mourut de la même maladie, le 17 du même mois, dans ſa trente-troiſième année).

(b) On ſait que *Henri IV* fut aſſaſſiné, ſon carroſſe étant arrêté par un embarras dans la rue de *la Féronnerie,* alors très-étroite, aujourd'hui l'une des plus larges de *Paris.*

(c) Il eſt prouvé ci-deſſus, *page 52,* que l'Inoculation ſauveroit la vie chaque année en France à vingt-cinq mille perſonnes, ce qui feroit ſept cens ſoixante & quinze mille en trente & un ans qui ſe ſont écoulés depuis 1723 juſqu'en 1754, temps où je liſois ce mémoire. Il faudroit augmenter aujourd'hui ce nombre de plus de cent mille : ce ſeroit donc environ neuf cens mille perſonnes.

SECOND MÉMOIRE
SUR
L'INOCULATION DE LA PETITE VÉROLE,
Contenant la ſuite de l'Hiſtoire de cette méthode & de ſes progrès, de 1754 à 1758.

L'ACADÉMIE m'a permis, en faveur de l'utilité publique, de faire imprimer mon premier Mémoire ſur l'Inoculation de la petite vérole (lu dans cette aſſemblée il y a quatre ans & demi), ſans attendre qu'il parût dans le recueil académique. L'importance de la matière en a multiplié les éditions en pluſieurs langues. Il va paroître, avec un aſſez grand nombre de changemens & d'additions, dans le volume de nos Mémoires de l'année 1754, qui eſt ſous preſſe *. J'ai profité, pour la révifion que j'ai faite du mien, des avis que j'ai reçus à ma ſeconde lecture, dans nos aſſemblées particulières, & de ceux que j'ai tirés de pluſieurs Savans étrangers, particulièrement de M. *Maty*, garde de la bibliothèque du cabinet britannique, qui m'avoit fait l'honneur de traduire mon ouvrage en anglois. Aſſemblée publique du 15 Nov. 1758.

Mais comme de 1754 à 1758 l'Inoculation s'eſt introduite en divers endroits de l'Europe, qu'il a paru des ouvrages pour & contre, & que l'hiſtoire de cette méthode s'eſt accrûe d'un grand nombre de faits nouveaux, qui ne pouvoient entrer dans mon premier Mémoire ſans en changer la date, j'ai cru qu'il étoit plus à propos de faire de ces différens objets la matière d'un ſecond Mémoire pour ſervir de ſupplément au premier.

Je rappellerai dans celui-ci des faits qui m'étoient échappés

* Le tome des Mémoires de l'année 1754 n'a paru qu'en 1759; ce Mémoire y étoit annoncé pour le volume ſuivant de 1755, qui n'a été imprimé qu'en 1761; mais on a jugé plus convenable de ſuivre l'ordre des dates, & de n'imprimer le préſent Mémoire que dans le volume de 1758, année où il a été lu.

dans le précédent, ou qui ne sont venus que depuis à ma connoissance, & particulièrement ceux que j'ai recueillis pendant le cours de mon voyage d'*Italie*, en 1755 & 1756.

Supplément à l'histoire de l'Inoculation, donnée en 1754.

La *Circassie* paroît être le centre d'où l'Inoculation s'est répandue à la ronde de toutes parts. *La Motraye (a)*, qui voyageoit en cette contrée en l'année 1712, y vit pratiquer cette méthode, dont il parle comme d'un usage commun parmi ces peuples. La tradition à *Constantinople* est, que ce moyen de communiquer la petite vérole, vient des pays voisins de la mer caspienne. Il est connu de temps immémorial aux Indes *(b)* & à la Chine *(c)*. Il n'est pas moins ancien sur les côtes d'Afrique *(d)*, en Barbarie, au Sénégal, & même dans l'intérieur du Continent *(e)*: soit que cette pratique y ait été portée par les Arabes dans le temps de leurs conquêtes, soit qu'elle ait été depuis introduite en Égypte par les *Mamelus*, originaires de Circassie, & que de l'Égypte elle se soit étendue dans les terres.

Tous ces faits historiques donnent un nouveau poids à l'ingénieuse conjecture de M. *Maty*, qui se rappelant que *Bockarah* près de *Samarcand*, à l'orient de la mer caspienne, étoit la patrie d'*Avicène* au Xe siècle, soupçonne que les

(a) Voyage de *la Motraye*, t. II, p. 98, édition de *la Haye*.

(b) Postcriptum de la lettre de M. *Chais* à M. *Schwenke*, *Essai apologétique de l'Inoculation*. La Haye, 1754, page 122.

(c) Lettre du P. *Dentrecolles*, tom. XX des Lettres édif. & curieuses.

(d) Certificat de *Cassem Aga*, Envoyé de *Tripoli* en Angleterre : voy. Relation de M. *Scheuchzer*, ou son extrait en françois dans le *recueil des pièces sur l'Inoculation, Paris*, 1756, page 138.

(e) Les Nègres inoculent généralement les jeunes gens dès que l'infection gagne leur voisinage. Le régime qu'ils observent, consiste principalement à s'abstenir de toutes sortes de viandes, & à boire abondamment de l'eau acidulée avec le jus de citron : ce qui mériteroit peut-être d'être imité parmi nous dans les saisons chaudes. *Mém. de M. Cadwallader Colden, de la Nouvelle-York*, le 1.er octobre 1753, inséré dans les *observations & recherches de médecine, à Londres*, 1757, in-8.° page 227. Dans un petit traité, imprimé à *Boston* en 1722, il est dit que plusieurs Nègres avoient affirmé que l'Inoculation étoit commune dans leur pays.

médecins

médecins arabes, qui les premiers ont obſervé ce mal venu d'Éthiopie, pourroient bien être les inventeurs du préſervatif, qu'il a peut-être pour auteur *Avicène* lui-même ou quelqu'un de ſes diſciples, & qu'il eſt fort vraiſemblable qu'on trouveroit ſur cela des éclairciſſemens dans les manuſcrits arabes dont nos bibliothèques ſont remplies. Il juge que la pratique de l'Inoculation aura voyagé du lieu de ſon origine, d'un côté dans les Indes à *Surate*, à *Bengale*, à la Chine *(a)*, par le canal des Tartares & des Chinois, qui commercent à *Bockarah;* de l'autre à la *Mecque,* par les pélerinages des Mahométans, & de là dans les parties voiſines de la mer méditerranée en Afrique, & en divers endroits de la Grèce *(b)*.

Quant à la partie occidentale de l'Europe, ce n'eſt ſeulement pas dans la principauté de Galles en Angleterre que l'Inoculation a pénétré (peut-être dès le temps des croiſades), ce n'eſt pas ſeulement dans le duché de *Clèves* & dans le comté de *Mœurs*, où le docteur *Schwenke* trouva cet uſage établi en 1713: il y a près d'un ſiècle qu'on le connoiſſoit en Danemarck, puiſque *Bartholin* en fait mention dans une lettre ſur la tranſplantation des maladies, imprimée à *Copenhague* en 1673. Il y en a des veſtiges dans quelques provinces de France, particulièrement en Auvergne & en Périgord.

J'ai cité dans mon premier mémoire les ouvrages ſur l'inoculation qui ſont venus à ma connoiſſance. Il me reſte quelques omiſſions à réparer, & ſur-tout à faire mention des écrits qui n'ont paru que depuis 1754.

(a) Une ſeule choſe paroît ne pas s'accorder avec cette conjecture, quant à la Chine: c'eſt la remarque du P. *Dentrecolles*, rapportée dans mon premier Mémoire, que l'Inoculation eſt plus ancienne dans la province de Kiagnan, à l'orient de la Chine, que dans les provinces occidentales: *voyez* Lettres édifiantes & curieuſes, *tome XX:* mais le Miſſionnaire étoit-il bien informé de ce fait, dont il ne paroît parler que par ouï-dire?

(b) Le docteur *Carburi*, premier profeſſeur de médecine en l'Univerſité de *Turin*, natif de Céphalonie, m'a dit en 1756, que l'Inoculation étoit en uſage dans cette iſle avant l'an 1537, temps où ſa famille s'y étoit établie. Je tiens du même docteur, que ſes douze frères ont été inoculés; & que le docteur *Tipaldi*, ſon compatriote, l'avoit aſſuré, qu'il avoit vu pratiquer l'Inoculation en Morée & dans l'iſle de Candie, de la même manière qu'à *Conſtantinople.*

La dissertation latine de *Timoni* *(a)*, premier medécin du Grand Seigneur, sur la manière de communiquer artificiellement la petite vérole *(b)*, depuis imprimée dans les voyages de *la Motraye*, fut apportée en France par le chevalier *Sutton*, ambassadeur d'Angleterre à la *Porte*, à son retour de *Constantinople*, quelques années avant les premières expériences faites à *Londres* sur des criminels. L'abbé *Dubois*, depuis cardinal, alors ministre des affaires étrangères, chargea M. *Hulin*, aujourd'hui ministre du roi de Pologne, duc de Lorraine, de la traduire en françois; elle fut lûe au conseil de régence, & la matière mise en délibération. Des affaires plus pressantes firent perdre cet objet de vue.

Dans un ouvrage anglois qui parut à *Londres* en 1715, sous le titre d'*Essai sur les remèdes externes, par J. Kennedi, chirurgien-médecin* *(c)*, on trouve l'histoire de l'appareil & du succès de l'Inoculation grecque, que l'auteur avoit vu pratiquer à *Constantinople*, & que *Timoni*, par son écrit inséré dans les transactions philosophiques, venoit de faire connoître à l'Europe. L'auteur dont je parle, est lui-même un témoin oculaire: il est encore vivant à *Londres* *(d)*: aucun écrivain anglois ne l'a précédé sur cette matière: il est extraordinaire qu'il n'ait été cité par personne.

On a faussement supposé que tous les médecins françois se sont de tout temps soulevés contre l'Inoculation. Le livre de M. *Hecquet* qui parut en 1723, & la thèse soutenue à *Paris* la même année *(e)*, ont donné lieu sans doute à cet injuste préjugé qu'il importe de détruire. Ce fut sur l'invitation de M. *Dodard*, premier médecin du Roi, que M. *de la Coste* écrivit, & lui

(a) Je l'ai nommé *Timone* dans mon premier mémoire, d'après *la Motraye*, qui l'avoit connu particulièrement à *Constantinople*, & qui le nomme ainsi, mais j'ai su depuis que son vrai nom étoit *Timoni*: j'ai reçu une lettre de son fils, qui est premier Interprète d'Angleterre à la Porte ottomane.

(b) Voyez le premier mémoire sur l'Inoculation, *ci-dessus, p. 3.*

(c) *An essai on external remedies, by J. Kennedi,* Chir. Méd. *in-8.° London, 1715.*

(d) Il l'étoit en effet en 1758. On m'a assuré, cette année 1763, à *Londres* qu'il étoit mort depuis environ deux ans.

(e) *Voyez* premier mémoire sur l'Inoculation, *ci-dessus, page 9.*

dédia ſa lettre ſur l'Inoculation qu'il vouloit établir en France. Outre les témoignages *(a)* de M.rs *Dodard, Chirac, Helvétius, Aſtruc*, & de pluſieurs autres membres illuſtres de la Faculté de *Paris*, cités par M. *de la Coſte* en faveur de la nouvelle méthode, je puis mettre le nom de M. *Boyer*, doyen actuel, à la tête de la liſte de ſes apologiſtes en France, lui qu'on a voulu compter au nombre de ſes adverſaires. Dans une thèſe qu'il ſoutint à *Montpellier* au mois de février 1717, plus de quatre ans avant les premiers eſſais d'inoculation faits en Angleterre, je trouve une expoſition claire & préciſe de la raiſon la plus plauſible, & la plus ſatisfaiſante qu'on ait donnée depuis, pour expliquer d'où vient que la petite vérole inoculée eſt plus bénigne que la naturelle: c'eſt, dit-il *(b)*, *que les inciſions, par un artifice ſalutaire, tranſportent dans les parties externes & charnues le ſiége de l'inflammation, en la détournant des parties internes où elle ne peut agir qu'au péril de la vie.* M. *Boyer* peut-il ſe déclarer plus hautement en faveur d'une méthode alors nouvelle, & tout-à-fait inconnue en France, qu'en concluant que le *tribut que tout homme doit payer, au moins une fois en ſa vie, à la petite vérole, paroiſſant inévitable, il eſt plus à propos d'en exciter une bénigne par cet artifice, que d'abandonner une affaire de cette importance aux ſoins de la nature, qui dans la plupart des autres cas agiſſant en mère tendre, ſemble ſouvent dans celui-ci ne ſe montrer que ſous les dehors d'une cruelle marâtre.*

Six ans après, c'eſt-à-dire en 1723, M. *de la Coſte*, autre médecin françois, expoſa les avantages de l'Inoculation dans

(a) Voyez premier Mémoire ſur l'Inoculation, *ou* Mém. de l'acad. des Sciences pour 1754, *p. 626*.

(b) Ideò nempè quod hoc artis preſidio leves excitentur inflammationes aut ſuppurationes, quarum ope periculum ab internis averti poſſit; cum ejuſmodi ſalutari velut artificio ſedes ſeminio ſeu ſtimulo phlegmonodeo paretur, in quâ ſævitiem conſuetam exerceat, abſque fatali vitæ periculo..... ut nempè commoti ſtimuli vehementiam ſola cutis excipiat. Etenim quatenùs innuimus... variolarum inſultum cuilibet mortali ſemel aut iterum ſubeundum, ſatius eſt hoc artificio benignas excitari, quàm tanti momenti negotium naturæ, in plurimis quidem aliis vitæ caſibus, almæ parentis officio defungenti, ſed in hoc frequenter ſævum novercæ præferenti habitum, committere.

ſa lettre à M. *Dodard*, de laquelle j'ai donné l'extrait dans mon premier mémoire. Ainſi, des deux premiers auteurs qui ont écrit de l'Inoculation en France, tous deux médecins, l'un en fut l'apologiſte, l'autre fit tous ſes efforts pour en introduire l'uſage.

Il eſt vrai que la même année M. *Hecquet* éleva ſa voix contre elle ; mais quelle voix ! Son principal grief contre l'Inoculation eſt qu'elle *reſſemble à la magie*. Auſſi le ſavant M. *Burette*, docteur de la Faculté de *Paris*, laiſſa-t-il voir ce qu'il penſoit de cet ouvrage, dans l'approbation même qu'il ne pouvoit refuſer comme cenſeur de la librairie ; & le ſilence qu'obſerva le journal des ſavans ſur une matière ſi intéreſſante, donne lieu de penſer que M. *Andri*, quoique chargé des extraits de médecine de ce journal, & d'ailleurs prévenu contre la nouvelle méthode, n'oſa donner l'analyſe d'un livre qui la combattoit ſi mal.

L'année ſuivante 1724, M. *Noguez*, médecin de *Paris*, appuya de nouvelles preuves la cauſe de l'Inoculation dans la diſſertation préliminaire qui précède ſa traduction de la relation angloiſe que fit M. *Jurin*, des ſuccès de la petite vérole artificielle. Depuis 1724, aucun médecin en France n'a, je crois, écrit ſur cette matière juſqu'en 1752, que M. *Butini*, médecin de *Montpellier*, donna ſon traité de l'Inoculation, dont il eſt zélé partiſan, & que M. *Bagard*, préſident du collége royal de médecine de *Nanci*, fit réimprimer en cette ville à la ſuite d'une conſultation, la relation de *Timoni* ſur l'Inoculation, & une lettre ſur ſes ſuccès à *Londres*. Enfin, en 1756 M. *Joachim*, docteur en médecine à *Straſbourg*, donna un Traité latin * ſur les avantages de la petite vérole inoculée.

M. *Hecquet* eſt donc le ſeul médecin françois dont on voie le nom à la tête d'un ouvrage contre l'Inoculation, tandis que pluſieurs d'entre eux, ſoit dans des thèſes ou des traités exprès, ſoit dans le cours de leurs ouvrages, ou par des témoignages publics, ſe ſont hautement déclarés en ſa faveur. M. de *Senac*, premier médecin du Roi, conſulté par M.gr le duc d'*Orléans*, a donné une preuve publique qu'il approuvoit cette méthode. M.

* *Tractatio chirurgico-medica proponens quæſtionem*, An variolas, &c.

Chomel, depuis doyen de la Faculté de *Paris*, m'a dit en 1754, qu'il espéroit en voir l'usage s'établir sous son décanat: M. de la *Virote* dans ses extraits du journal des savans: M.rs *le Camus* & le premier auteur du journal de médecine, ont joint leurs suffrages à ceux des journalistes étrangers. J'ai déjà cité de leur aveu M.rs *Falconnet* & *Vernage*, comme fauteurs de la petite vérole artificielle; j'en pourrois nommer un grand nombre d'autres qui pensent comme eux, & j'en sais qui sont prêts de faire inoculer leurs enfans. M. *Lieutaud* de cette académie, & médecin des enfans de France, dans son excellent traité de médecine *(publié depuis la lecture de ce mémoire)* fait des vœux pour l'établissement de cette pratique, &c. Dira-t-on encore que tous les médecins françois se sont de tout temps soulevés contre l'Inoculation?

Quant aux thèses de médecine qui paroissent défavorables à la nouvelle méthode, je n'en connois que trois, dont il faut d'abord exclure celle du 28 avril 1757, puisque l'auteur examine ce dont on n'a jamais douté, *si l'air de la petite vérole inoculée est contagieux!* peut-être a-t-il voulu ridiculiser l'opinion de ceux qui feignoient de douter que ce fût une petite vérole véritable.

La première des deux autres thèses est celle de 1723, dont j'ai déjà parlé dans mon premier mémoire, & dont l'auteur décidoit théologiquement sur les bancs des écoles de médecine un pur cas de conscience, si toutefois il est permis de donner ce nom à une question qui ne paroît pas bien sérieuse. Il s'agissoit de savoir si l'Inoculation est un crime: *an variolos inoculare nefas!* Enfin dans la thèse du 14 avril 1757, l'insertion de la petite vérole ne paroît incidemment rappelée, que pour donner lieu à des personnalités & à des expressions indécentes....... Cette thèse que le censeur de la Faculté déclara n'avoir pas lûe, ne fut célèbre qne par sa suppression.

Au reste, les thèses de médecine ne présentent que l'opinion d'un particulier, & les précédentes ont été contredites par un plus grand nombre d'autres soutenues en France. La conclusion de celle que M. *Gelée* soutint à *Caen* le 12 octobre 1753, est *ergo variolis inoculatio:* je parlerai des autres à leur date.

J'ai omis en 1754 de faire mention de plusieurs ouvrages sur l'Inoculation qui ont paru en Angleterre, en Danemarck & en Allemagne depuis 1730 jusqu'en 1746, & dont je n'ai eu connoissance que depuis.

Je reprends l'histoire de l'Inoculation où je l'ai laissée dans mon premier mémoire.

Année 1754.

Les derniers ouvrages sur cette matière que j'ai pu citer alors, étoient ceux de M.[rs] *Butini* & *Guyot*, qui avoient précédé le mien, & celui de M. *Kirkpatrick*, que je reçus sortant de la presse de *Londres*, peu de jours avant la lecture de mon mémoire. J'ignorois que ce docteur eût donné dès 1743 un *Essai sur l'Inoculation*, qu'il avoit vu pratiquer dans les colonies angloises. Dans le même temps où parut son dernier traité, M. *James Burges*, apothicaire & grand praticien de *Londres*, publioit une petite brochure instructive, sur la manière de préparer & de conduire les inoculés. Il en a paru depuis à *Londres* quelques autres qui ne me sont point parvenues.

L'Essai apologétique de l'Inoculation par M. *Chais*, ministre de l'église françoise à *la Haye*, n'étoit pas encore public. L'auteur y traite son sujet en théologien moraliste : il s'attache particulièrement à lever les scrupules des consciences timorées. Cet écrit ne respire que la religion & l'humanité : il y règne un ton de modération & de douceur, qui n'ôte rien à la force des raisons.

Dans le cours de la même année M. *Tissot*, docteur de la faculté de *Montpellier*, établi à *Lauzanne*, y fit imprimer son *Inoculation justifiée*, l'ouvrage le plus étendu que nous ayons en notre langue sur cette matière. C'est un maître de l'art qui parle : il n'oublie rien & répond victorieusement à toutes les objections. Quoiqu'on trouve à *Paris* * des exemplaires de ces deux traités, ils ne sont malheureusement pas assez connus en France : j'ai vu des personnes qu'ils ont fait revenir de leurs préjugés ; j'en ai même vu sur qui la lecture de mon mémoire a produit le même effet.

* Chez *Briasson*, rue Saint-Jacques.

Quatre ouvrages en faveur de l'inoculation, dont trois en françois, publiés en moins d'une année, en Angleterre, en France, en Hollande & en Suisse, & leurs extraits dans les divers journaux littéraires, forcèrent enfin l'attention publique de se tourner vers cet objet. Nous étions alors en pleine paix: l'Inoculation devint la nouvelle du jour. On fit des rubans à l'inoculation; & dès ce moment les oreilles se familiarisèrent avec un terme, qui jusqu'alors avoit à peine retenti dans nos écoles de médecine. Introduit sous la protection de la mode, on l'entendit sans effroi prononcer dans les cercles; mais ce n'est point dans la conversation qu'on s'instruit sur un objet sérieux, qui demande de l'examen & de la discussion: du moins n'est-ce pas dans les conversations ordinaires, où l'on effleure à peine les objets, & cependant l'unique source où la plupart des gens du monde puisent leurs opinions. C'est-là qu'on voit répéter avec confiance l'objection la plus triviale, par tel qui n'a jamais attendu une réponse, & qui s'imagine ingénûment avoir un avis. J'ai souvent observé que ceux qui parloient le plus décisivement contre cette pratique, même parmi les médecins, ne répétoient que des ouï-dire, & n'avoient absolument rien lû de ce qui pouvoit les éclairer; tandis que d'autres également prévenus contre elle, avoient vu leurs doutes se dissiper à mesure qu'ils avoient étudié la matière.

Mais il est des esprits sur lesquels la vérité dès son premier aspect a le droit de persuasion. Trois mois après la lecture de mon mémoire, j'eus l'honneur de le présenter à S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine. Ce prince, ami de l'humanité, fut frappé de l'efficacité d'un moyen auquel tant de gens devoient la vie; & sur le rapport favorable du collége royal de médecine de *Nanci*, l'une des nombreuses fondations qui ont illustré son règne, il prit dès-lors la résolution d'autoriser dans ses États une méthode qui secondoit si bien les mouvemens de son cœur.

Le 24 octobre * M. *Macquart*, jeune docteur de la Faculté de *Paris*, agita dans les écoles de médecine la question,

* *Voyez* Journal de médecine, *février 1755.*

si l'on doit communiquer la petite vérole par l'Inoculation ; & conclût pour l'affirmative, en opposant des raisons & des faits aux injures des ennemis de cette pratique.

Le 30 du même mois, trois princes de la famille royale & électorale d'*Hanovre*, qui n'avoient pas encore eu la petite vérole, la reçurent par insertion & très-heureusement. Je ne ferai plus mention des succès de l'opération, que lorsque j'y serai invité par quelque circonstance particulière. Les gazettes de *Londres* font foi * qu'on s'étonnoit alors en Angleterre que quelqu'un en France eût osé, même dans l'académie des sciences, faire l'apologie de l'Inoculation. La prévention nationale qui semble agir plus fortement sur les anglois que sur les autres peuples, & qui leur fait présumer avoir un siècle d'avance sur le reste de l'Europe en matière de raisonnement, leur permet d'oublier que l'Inoculation ne s'est établie chez eux qu'après plus de trente ans de contradictions : ils se plaisent à croire que le préjugé contre cette pratique est encore général en France ; ils s'en félicitent : ils font des vœux publics pour que nous restions dans cette erreur, & nous appliquoient dans un discours oratoire, prononcé à *Londres* en 1755, ce vers de *Virgile*, qui ressembloit à une déclaration de guerre anticipée,

Dii meliora piis, erroremque hostibus illum !

Cette invective seule ne prouve-t-elle pas que la façon de penser du peuple s'étend plus loin chez nos voisins que parmi nous ? Les hommes de tout péis, quand ils pensent, ne sont-ils pas compatriotes ?

Le 26 novembre M. *Maty*, auteur d'un journal fort estimé, aujourd'hui garde de la bibliothèque du cabinet britannique, à *Londres*, voulant s'assurer par sa propre expérience que l'Inoculation de la petite vérole n'a point de prise sur ceux qui ont eu naturellement cette maladie, résolut d'en faire l'épreuve sur lui-même. Le troisième jour, les bords des deux plaies qu'il s'étoit faites au bras gauche avec un razoir, & qu'il avoit imbues de

* Voyez aussi les gazettes d'Hollande & l'*Année littéraire de 1755, tome VI*, page 340.

virus

virus variolique, s'étoient rejoints comme ceux d'une égratignure; il n'eut ni mal de tête, ni le plus léger ſymptôme de la maladie *(a)*.

L'année entière 1754 ſe paſſa, ſans qu'on parût ſonger en France à faire l'eſſai de l'Inoculation, & ſans que perſonne écrivît pour en décrier l'uſage.

Année 1755.

Le 1.er avril 1755, M. *Turgot* le maître des requêtes, & le chevalier de *Malthe* ſon frère, chez leſquels l'amour du bien public eſt une vertu héréditaire, firent inoculer ſous leurs yeux un enfant de quatre ans, du conſentement de ſa mère; l'aîné de ces deux frères qui n'avoit pas encore eu la petite vérole, ſe propoſoit de ſubir la même épreuve. Un voyage à *Bordeaux* ſuſpendit l'exécution de ſon projet. Dans cet intervalle, M. le chevalier de *Chatelux*, âgé de vingt-un ans, non moins zélé pour le bien de l'humanité, voulut donner l'exemple à ſa patrie, & en recueillir le fruit. Il fut inoculé le 14 mai *(b)*; la petite vérole ne parut que le 24, & fut aſſez abondante, à la fin du mois il étoit parfaitement guéri. L'opération fut faite par M. *Tenon*, alors premier chirurgien de l'hôpital de la ſalpétriere, aujourd'hui de l'académie des Sciences: M. *Geoffroy*, fils & neveu de deux de nos plus célèbres académiciens, fit à la faculté de médecine le rapport de la cure de M. de *Chatelux* qu'il avoit ſuivie aſſidûment.

Dès le mois précédent, M. *Hoſty* docteur-régent de la faculté de *Paris*, étoit parti pour *Londres*, muni de recommandations de notre miniſtère, dans le deſſein de s'inſtruire plus particulièrement ſur la pratique de l'inoculation. Pendant ſon ſéjour de trois mois à *Londres*, M. *Hoſty* ſuivit le cours de la cure de deux cents cinquante-deux inoculés, tant dans les hôpitaux que dans les maiſons particulières, depuis l'âge de trois ans juſqu'à celui de trente-ſix.

(a) *Voyez* Journal britannique, *novembre 1754*.

(b) Lettre de M. *Geoffroi*, docteur-régent de la Faculté de *Paris*, *Journal économique, juin 1755, page 139*.

Rapport de M. Hosty.

Il atteſte « qu'aucun n'eſt reſté marqué, que les rougeurs
» mêmes qui ſouvent durent pluſieurs mois après la petite vé-
» role naturelle, paſſent fort vîte dans l'inoculée; que dans l'hô-
» pital de *Londres,* fondé pour traiter cette ſeule maladie, de
» quatre cents ſoixante-treize malades ſoumis à l'opération, il n'en
» eſt mort qu'un ſeul dans les quatre dernières années expirées
» le 14 de mai 1755 *, tandis que les regîtres du même hôpital
» prouvent qu'il en meurt communément de la petite vérole
» naturelle deux ſur neuf, ou près d'un quart. M. *Ranbi,* premier
» chirurgien de S. M. B. avoit alors inoculé ſeize cents per-
» ſonnes, & M. *Bell,* élève de M. *Morand,* neuf cents trois,
» le tout ſans accident. Les deux ſalles du même hôpital, dans
» deux corps-de-logis ſéparés, l'une remplie de malades attaqués
» de la petite vérole naturelle, l'autre de ceux qui la reçoivent
» par inſertion, forment un contraſte frappant dont M. *Hoſty*
» fut témoin. Ce ſpectacle, dit-il, ſuffiroit pour ramener les gens
» les plus prévenus contre l'Inoculation. Elle n'a plus un ſeul
» adverſaire à *Londres* parmi les maîtres de l'art: médecins,
chirurgiens, apothicaires, tous font inoculer leurs enfans ». Le
rapport de M. *Hoſty* confirme « qu'on ne connoît aucun
exemple en Angleterre, qu'un ſujet ſur lequel l'inoculation
» a produit ſon effet, ſoit par une éruption en forme, ſoit par
» la ſuppuration des inciſions, ait repris la petite vérole. Quant
» au prétendu danger que l'inoculation communique d'autres
» maladies, comme le ſcorbut, les écrouelles, &c. non-ſeulement
» on n'en a pas d'exemple, mais il eſt prouvé par le fait,
» que l'inſertion faite avec de la matière priſe d'un ſujet infecté
» de virus vénérien, n'a communiqué que la petite vérole. La
» rougeole même ne ſe complique point avec elle, quoique ſon
» venin lui ſemble plus analogue qu'aucun autre. Dans quelques
» inoculés chez leſquels la rougeole s'eſt manifeſtée la première,
» elle a eu ſon cours naturel, pendant lequel l'effet de l'inocu-
» lation a paru ſuſpendu: l'éruption de la petite vérole s'eſt faite
» enſuite & n'en a pas été moins heureuſe. Ainſi l'expérience a
» diſſipé les ſeuls doutes raiſonnables qu'on pouvoit former ſur

* *Voyez* plus loin à la fin de l'article d'Angleterre.

le danger de l'inoculation ». Le rapport de M. *Hosty* publié dans différens journaux littéraires *(a)*, me dispense d'un plus long extrait.

Au moment où la multitude & la publicité de faits jusqu'alors trop peu connus, subjuguoit les plus incrédules, le public vit avec surprise un membre de la faculté de *Paris*, que ses yeux & sa propre expérience avoient, à ce qu'il assure, convaincu des avantages de l'inoculation, dans un temps où il étoit encore permis d'en douter, nous révéler en un même jour ses succès inconnus dans cette espèce de cure, & s'en déclarer l'ennemi *(b)* sur de purs ouï-dire, sur des rapports vagues & sur quelques allégations que lui-même savoit fausses, *ainsi qu'il en est convenu (c)*. Il est évident que supposant vrais les sept ou huit faits douteux allégués par l'auteur du libelle contre l'*inoculation*, ils ne balanceroient pas cent mille expériences contraires, discutées contradictoirement depuis quarante ans aux yeux de toute l'europe. Mais lorsque je me suis contenté de dire *(d)* que des faits rapportés sans preuve, dépourvus de dates & de circonstances qui pussent aider à les vérifier étoient suspects; quand le journaliste des savans, docteur-régent de la faculté de *Paris (e)*, sans les nier positivement, en a réfuté les conséquences; ni lui ni moi ne nous attendions, que tous ceux de ces faits, à la source desquels il seroit possible de remonter, seroient positivement niés & formellement démentis, tant par le témoignage même des garants cités, que par le décret

(a) Mercure de France, août 1755, p. 148. Journal de *Verdun*, même mois; Année littéraire 1755, *t. VI, p. 242*; Journal de médecine, &c. Recueil de *la Haye*, 1755.

(b) Dissertation de M. C***. sur l'Inoculation, *Paris*, 1755. *Voyez* Année littér. 1755, *t. V, p. 261*.

(c) Lettre de M. C***. en réponse à M. *Fréron*, Année littéraire 1756, *tome I, page 71*. M. C***. citoit le témoignage de M. *Missa*, pour accréditer un fait qu'on lui a prouvé faux; il répond, *page 18* de sa lettre à M. *Fréron*, qu'il savoit que M. *Josnet* s'étoit trompé; &, *page 19*, qu'il savoit le contraire de ce qu'avoit dit M. *Missa*, mais qu'il ne changeoit rien dans les écrits d'autrui, & qu'il étoit fidèle quand il citoit quelqu'un.

(d) Lettre à M. l'abbé *Trublet*, année littéraire 1755, *tome VI, page 87*.

(e) M. de la Virotte. Voy. son extrait, *octobre 1755*.

public porté par le collége des médecins de *Londres (a)*, aſſemblés extraordinairement à l'occaſion de cet écrit. Le déſerteur de l'inoculation n'a donc point à ſe plaindre de n'avoir pas été jugé par ſes pairs. Avant ce temps, preſque tous les journaliſtes, tant de littérature que de médecine, aidés de leurs troupes-légères, avoient déjà mis en poudre ſa diſſertation; mais les ſeules lettres de M.[rs] *Kirkpatrick* & *Maty*, inſérées dans le journal étranger *(b)*, ſuffiſoient pour l'anéantir. Je me contente d'obſerver que cet auteur, quoique membre de la faculté de *Paris*, n'augmente pas la liſte des médecins françois, qui juſqu'à ce jour ont écrit ouvertement contre l'inoculation: cette liſte commence & finit à M. *Hecquet.*

Dans le cours des années 1755 & 1756, quelques autres brochures, la plupart anonymes, furent les écôs de la précédente. Si l'intérêt de la religion, ſi le zèle du bien public ont ſeuls conduit la plume de leurs auteurs, qui les empêchoit de combattre à viſage découvert, en défendant une ſi noble cauſe? les uns par des plaiſanteries déplacées ſur un objet auſſi grave, ſemblent n'avoir cherché qu'à faire rire leurs lecteurs, en flattant le préjugé qu'ils auroient dû combattre: les autres ſéduits par un faux zèle, ont tenté d'alarmer les conſciences délicates, par un ſcrupule ſi peu fondé, qu'on ne peut être perſuadé de leur bonne foi, ſans juger peu avantageuſement de leurs lumières: quelques-uns ſont peut-être aſſez à plaindre pour trouver leur excuſe dans l'eſpérance du débit momentané d'un eſſai ſur une matière intéreſſante: d'autres n'ont fait que répéter des doutes déjà très-éclaircis, & le moment qu'ils ont pris pour les publier *(c)*, rend au moins la pureté de leurs intentions ſuſpecte.

Parmi ces auteurs, il en eſt qui non-ſeulement avouent n'avoir pas lu les ouvrages qui prouvent l'utilité de la méthode qu'ils décrient, mais qui en ſont gloire. Eſt-ce reſpecter le

(a) *Qui plurima de rebus anglicis quæ falſa eſſe ſciret temerè effutiit.* Voyez *Oratio Harveïana*, *1755.* Année littér. 1756, *tome II*, *p. 102. Voyez* Journal britannique, *nov. & déc. 1755.*

(b) Février 1756.

(d) A la veille de l'inoculation des princes de la maiſon d'Orléans.

public que prétendre l'éclairer, quand on fait profeſſion d'ignorer les faits, dans une matière où les faits ſeuls décident?

Je vois au contraire que tous ceux qui dans leurs écrits ont pris le parti de l'inoculation, ſans en excepter un ſeul, ſe ſont nommés hautement, ou fait connoître. De ce nombre ſont tous les journaliſtes *libres* de l'Europe, tant nationaux qu'étrangers. Organes de la littérature & de la philoſophie, chez les nations éclairées, & trop ſouvent peu d'accord entre eux, dans les jugemens qu'ils portent ſur des matières de goût, ils ſemblent s'être réunis, pour célébrer les avantages du nouveau préſervatif; comme dans les vœux qu'ils font pour ſon établiſſement & ſes progrès. Juges clairvoyans, inſtruits, déſintéreſſés.... que dis-je? la plupart médecins de profeſſion & qui pourroient, à ce titre, être tentés de décrier la petite vérole artificielle, ſi le motif de l'intérêt perſonnel l'emportoit chez eux ſur l'amour du bien public.

Je m'en tiens à ces obſervations générales, ſans en faire d'application particulière à chacun des différens écrits publiés depuis quatre ans ſur la matière que je traite, & ſans y répondre plus en détail. Ce n'eſt pas que je prétende accuſer de mauvaiſe foi tous ceux qui ſe ſont déclarés contre l'Inoculation ; il en eſt ſans doute qu'il ſeroit injuſte d'en ſoupçonner: je ne laiſſerai pas leurs objections ſans réponſe.

Les inoculations continuèrent pendant l'automne de 1755, & déjà l'on parloit d'en établir l'uſage dans l'hôpital des enfans-trouvés de *Paris:* moyen d'autant plus aſſuré de conſerver à l'État un grand nombre de citoyens, que l'on ſait combien peu de cette claſſe échappent aux maladies de l'enfance, & ſur-tout aux épidémies varioliques. La propoſition de cet établiſſement alloit être faite, lorſqu'un malheureux accident ſuſpendit à *Paris* les progrès de la nouvelle méthode. Une mère tendre & courageuſe prit la réſolution de faire inoculer ſa fille aînée, âgée de dix-ſept ans. Sa ſœur cadette qui en avoit quatorze, demanda la même grace à ſa mère avec inſtance, alléguant pour l'obtenir, le riſque qu'elle courroit de prendre par contagion la maladie de ſa ſœur, dont elle ne pouvoit pas s'éloigner. La

jeune perſonne avoit été réglée pour la première fois, il y avoit ſix mois, & n'avoit eu depuis aucune évacuation périodique. Comme ſa ſanté ne paroiſſoit point en être altérée, on ne fit pas attention à cette ſuſpenſion, & l'inoculateur aſſure qu'il n'en fut point inſtruit: cependant cette circonſtance vint à la connoiſſance de M. *Hoſty*, & lui fit augurer mal de l'évènement, avant même que la malade qu'il ne connoiſſoit pas, fût en danger. Quoi qu'il en ſoit, les règles ſurvinrent en forme de perte. Cet accident rentroit dans le cas des petites véroles naturelles & imprévues, dans leſquelles il eſt aſſez ordinaire: il exigeoit de nouveaux ſecours que la malade ne reçut point à temps: la frayeur augmenta le danger: elle y ſuccomba. Sa ſœur qui n'étoit point dans les mêmes circonſtances, eut une petite vérole très-bénigne *.

Ce triſte évènement ne pouvoit affecter que ceux qui ne raiſonnent, ni n'examinent. Auſſi le 13 novembre ſuivant M. *Morizot des Landes*, aujourd'hui docteur-régent de la Faculté, vengea l'Inoculation dans les écoles de médecine de *Paris*, de l'inſulte qu'elle avoit reçue ſur les mêmes en l'année 1723. Il prouva dans ſa thèſe que ſon uſage convenoit particulièrement aux habitans de *Paris*. Je n'ai pas une liſte exacte des thèſes ſoutenues en faveur de cette doctrine en diverſes univerſités du royaume: je ſais ſeulement qu'elle a déjà trouvé des défenſeurs dans le collége des médecins de la ville de *Marſeille*, dans les univerſités de *Paris*, de *Caen* & de *Straſbourg*, ſans parler de celles d'*Avignon* & de *Pont-à-Mouſſon*.

Je n'oſe louer le *Recueil de pièces intéreſſantes ſur l'Inoculation*, imprimé cette année à *la Haye*. Mes éloges ſeroient trop ſuſpects.

Année 1756.

Il y a bien loin de la conviction intérieure d'une vérité à la fermeté néceſſaire pour la mettre en pratique, ſur-tout quand cette vérité choque les préjugés les plus univerſellement reçus, & plus encore quand les mouvemens de la nature fortifient ces

* *Voyez* Journal économique, *novembre 1755*.

préjugés. Que de pères intérieurement convaincus des avantages de l'Inoculation, ne peuvent ſe réſoudre à la pratiquer ſur leurs enfans! Une pareille réſolution exige un courage d'eſprit beaucoup plus rare que cette valeur brillante qui captive plus fréquemment nos hommages. Monſeigneur le Duc d'*Orléans* a donné des preuves de l'un & de l'autre : ce Prince perſuadé par un examen réfléchi, qu'il eſt du devoir d'un père de prévenir, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, les dangers dont la vie de ſes enfans eſt menacée, ſe détermina de ſon propre mouvement à faire inoculer M.gr le Duc de *Chartres* & *Mademoiſelle*. Des vies ſi précieuſes ne pouvoient être confiées à des mains trop ſûres. M. de *Senac*, premier médecin du roi, applaudit aux vues de S. A. S. & décida le choix de ce prince en faveur de M. *Tronchin*. Cette préférence étoit dûe à un médecin qui avoit inoculé ſon propre fils, & dont la grande expérience dans cette pratique en rendoit le ſuccès plus aſſuré. M. *Tronchin* fut appelé dès le commencement de l'année 1756 à *Paris* : le jeune prince & la princeſſe ſa ſœur furent inoculés le 12 mars ſuivant. L'un & l'autre jouiſſent depuis ce temps d'une parfaite ſanté.

On n'avoit preſque vu l'inoculation pratiquée que ſur des enfans ſous les yeux de leurs pères : M. le chevalier de *Chatelux* étoit juſqu'alors le ſeul adulte qui s'y fût ſoumis. Cependant cette opération en préſervant la vie, a de plus le rare privilége de conſerver la beauté ; & c'eſt ſur-tout aux dames ; ce n'eſt pas même à toutes, qu'il appartient d'en tirer ce double avantage. Trois d'entr'elles, qu'on auroit pu choiſir pour en établir la preuve, furent les premières à donner cet exemple à leur ſexe : M.me la comteſſe *Walle*, M.me la marquiſe de *Villeroi*, M.me la comteſſe de *Forcalquier*, osèrent ſe faire inoculer. Ce fut M. *Tronchin* qui dirigea l'opération des deux dernières, ainſi que beaucoup d'autres, pendant ſon ſéjour à *Paris*. Les plus célèbres furent celles de M. *Turgot*, maître des requêtes, de M. le marquis de *Villequier*, du fils de M. d'*Héricourt*, ancien Intendant des galères, de celui de M. de *Vernege*, major des chevaux-légers de la garde, & celle du fils aîné de M. le duc d'*Eſtiſſac*. M. *Hoſty* partagea l'honneur de cette dernière cure

avec M. *Tronchin*, comme avec M. *Kirkpatrick* celle de M. le comte de *Gisors*, destiné à causer les regrets de la France par une mort glorieuse. Au printemps de la même année M. *Hosty* seul avoit inoculé M.me la comtesse *Walle*, M.lle *Quanne*, les deux fils de M. le marquis de *Gentil*; & l'automne suivante il inocula M. le marquis de *Belzunce*, âgé de quatorze ans.

Dans ce même temps à peu-près il sortit de la presse deux ouvrages sur la même matière; mais d'un genre fort différent. Le premier est un recueil curieux de pièces intéressantes sur l'Inoculation, la plupart peu connues ou qui n'avoient point encore paru dans notre langue: telles que les relations des premiers succès de la petite vérole artificielle en Angleterre, par M.rs *Jurin* & *Scheuchzer*, l'un secrétaire, l'autre membre de la société royale. Il contient plusieurs autres extraits de productions angloises, avec des réflexions de l'éditeur: le tout est suivi d'un catalogue raisonné des divers écrits publiés jusqu'alors sur le même sujet. Cette collection, différente de celle imprimée à *la Haye*, & beaucoup plus nombreuse, est dûe à M. *Montucla*, de l'académie de Prusse, auteur modeste de la nouvelle histoire des mathématiques, où il montre autant d'érudition que de connoissances dans les différentes parties de ces sciences.

Dans le second ouvrage, l'Inoculation est *déférée solennellement*, par un anonyme, *à nosseigneurs les archevêques & évêques de France, à tous messieurs les curés & autres ecclésiastiques ayant la charge des ames, à tous messieurs les docteurs en théologie, &c. à tous nosseigneurs les magistrats ayant la grande police de l'État.* Ce titre abrégé de l'épitre dédicatoire, & l'épigrafe, *agitur enim de pelle humanâ*, suffisent pour donner une idée de l'ouvrage & de l'auteur. Il ne paroît pas que ce livre ait produit tout l'effet qu'en attendoit le pieux dénonciateur; cependant la communauté de prêtres, auxquels le roi de Pologne, duc de Lorraine, a confié la direction d'une maison qu'il a fondée à *Nanci*, a cru qu'il lui étoit réservé de faire droit sur la dénonciation négligée par messieurs les évêques: en conséquence ils se sont opposés à l'exécution des ordres qu'avoit

qu'avoit donnés Sa Majeſté Polonoiſe, après avoir conſulté ſon collége de médecine, pour inoculer les orphelins qu'elle entretient dans cette maiſon : ce prince n'a pas voulu faire uſage de ſon autorité. Il eſt mort, depuis quatre ans, pluſieurs de ces enfans, auxquels il eſt évident que l'inoculation auroit conſervé la vie. Ceux qui ont mis obſtacle à l'exécution des ordres du roi de Pologne, & ce ne ſont pas les ſeuls directeurs de la communauté, n'ont pas informé le public des raiſons qu'ils ont eues, de ne pas ſauver les victimes qu'ils auroient pu dérober à la mort.

Années 1757 & 1758.

Je ne donnerai qu'une ſimple liſte des inoculations faites à *Paris* en 1757 & dans le cours de la préſente année 1758, la plupart ſous la direction de M. *Hoſty.* Au printemps de 1757, la fille du baron de *Prangin*, celle de M. le duc d'*Aiguillon* & Mlle d'*Étancheau*, ſur qui l'inſertion ne prit pas : on a vérifié depuis qu'elle avoit eu la petite vérole dans ſon enfance au couvent de la *Magdeleine de Traiſnel* * : au mois de ſeptembre ſuivant, le fils unique de M. le marquis de *Courtivron* de cette académie.

Les inoculations ont été plus nombreuſes cette année : voici les principales. Au printemps, Mad.^lle^ de *Vaucanſon*, fille de l'académicien, a prouvé qu'un enfant de neuf ans étoit capable de réſolution. C'eſt M. *Hoſty* qui l'a traitée, ainſi que le fils de M. *Bouſſé* banquier, Mad.^lle^ de *Loches*, un fils de M. le marquis de *St Vians*, & tout récemment aux mois de ſeptembre & d'octobre derniers, un fils de M. le comte d'*Houdetot*, âgé de quatorze ans, dont l'aîné venoit de mourir de la petite vérole naturelle à l'armée; enfin Mad.^e^ la comteſſe de *Gacé* qui avoit beaucoup à perdre par la maladie qu'elle a prévenue. Mlle de *Senecterre*, petite fille du maréchal de France, avoit été préparée par M. *Hoſty*, M. *Petit*, médecin de M. le duc d'*Orleans*, a conduit l'inoculation. Je ne parle point de pluſieurs autres moins célèbres, ni des premières expériences également heureuſes faites

* *Voyez* Mercure de France, *Janvier 1758, volume I, page 117.*

à *Paris* ſur des gens obſcurs: je n'ai cité que les noms les plus connus.

Ce n'eſt pas ſeulement dans la capitale que cette méthode s'eſt étendue depuis 1754; mais dans diverſes villes du royaume. Elle a été pratiquée à *Niſmes*, à *Lyon*, à *Bordeaux*, à *Nantes*, à *Rennes*, à *Angers*, & dans pluſieurs autres lieux dont je ne ſuis pas exactement informé, mais je ſais qu'en France comme en Hollande, pluſieurs perſonnes par des raiſons particulières ſe ſont contentées de ſe mettre ſecrètement eux ou leurs enfans ſous la ſauve-garde de l'inoculation, ſans en faire confidence au public. On trouve cependant dans le journal de médecine de ſeptembre 1757, le détail de la cure d'une petite vérole inoculée avec ſuccès à *Niſmes* par M. *Razoux* docteur de *Montpellier*; M. *Deidier* de la même faculté, n'a pas moins heureuſement réuſſi dans la même ville de *Niſmes* en deux autres occaſions. Mais c'eſt ſur-tout à *Lyon* que les expériences ſe ſont multipliées ſur des gens riches & des fils uniques, par M.rs *Graſſot* & *Pouteau*, docteurs en médecine & de l'académie royale de chirurgie. Le premier a fait un aſſez long ſéjour à *Genève*, où il étoit allé pour s'inſtruire dans la pratique de l'inſertion. Le nombre de leurs opérations approche de cent en 1758. Aucune n'a été funeſte : ce qui n'empêche pas que la méthode, à *Lyon* comme ailleurs, n'ait ſes ennemis, qui ſe ſervent, comme on a fait à *Londres*, en Hollande & à *Paris*, de toutes ſortes d'armes pour la combatre: tantôt en répandant de faux bruits: tantôt en attribuant à l'inoculation des accidens étrangers: tantôt en ſuppoſant que la diéte & le régime d'une trop longue préparation ont affoibli le tempérament des inoculés. Si ce dernier fait étoit vrai, ce ne ſeroit pas à l'inoculation qu'il faudroit s'en prendre : mais qu'on interroge les perſonnes intéreſſées, les pères & mères, les parens, les inoculés mêmes; perſonne ne ſe plaint, & tous ſe louent des opérateurs. Trois des plus belles femmes de la ville, qu'on a détournées de la réſolution qu'elles avoient priſes de ſe faire inoculer, victimes de la petite vérole naturelle, ont payé de leur vie le mauvais conſeil qu'on leur a donné. Pluſieurs perſonnes de la même ville, de celle

de *Grenoble*, & même de *Paris*, ont été ſe faire inoculer à *Genève*, ſous la direction de M. *Tronchin;* Mad.[e] la marquiſe de *Baral-Montferrat* y a conduit dans cette vue le ſeul enfant qui lui reſtoit, & l'a ramené en parfaite ſanté.

On peut compter depuis quatre ans en France au moins deux cents perſonnes inoculées: la moitié ſont des adultes pour qui le danger de la petite vérole eſt plus grand que pour les enfans. De ces deux cents perſonnes, cent quatre vingts au moins auroient eu cette maladie, & la ſeptième partie, c'eſt-à-dire plus de vingt-cinq, qui en ſeroient mortes, doivent la vie à l'inoculation. N'eſt-ce donc rien que la vie de vingt-cinq citoyens? A la vérité c'eſt un aſſez petit nombre de victimes ſauvées, ſur quatorze ou quinze cents, au moins, que la petite vérole immole, année commune, dans la ſeule ville de *Paris* *, & qu'on pourroit ſouſtraire à ſes coups; mais ſi nous ne lui en dérobons pas un plus grand nombre, ce n'eſt la faute ni de la méthode, ni de ceux qui ſont des vœux pour en voir l'uſage généralement établi parmi nous.

J'ai rapporté de ſuite ce qui s'eſt paſſé depuis quatre ans en France à l'égard de la petite vérole artificielle. Donnons un coup d'œil rapide ſur ſes progrès dans le reſte de l'Europe depuis 1754.

Ce que j'ai dit à l'occaſion du voyage de M. *Hoſty*, ſuffit pour donner une idée de l'inoculation en Angleterre: j'ajouterai ſeulement, d'après le même auteur, que depuis pluſieurs années elle n'y a plus un ſeul adverſaire parmi les gens de l'art. Médecins, chirurgiens, apothicaires, tous font inoculer leurs enfans. Faut-il chercher une autre preuve de la ſûreté de ce préſervatif? Et que faut-il de plus qu'un tel exemple, pour déterminer ceux qui ne ſont pas en état de juger par eux-mêmes avec connoiſſance de cauſe? ANGLETERRE.

Au lieu d'un mort ſur quatre cents ſoixante-treize inoculés,

* Cette aſſertion n'eſt pas gratuite: il eſt prouvé, par les liſtes mortuaires des grandes villes, que la petite vérole enlève, année commune, tout au moins le quatorzième des morts, dont le nombre total eſt de vingt mille, année commune à *Paris*. Donc, le quatorzième eſt 1428.

qu'on lit dans la relation de M. *Hosty*, je vois, par une liste postérieure, imprimée à *Londres*, de quatre années expirées le 21 décembre 1755, que sur cinq cents quatre-vingt-treize inoculés, il en est mort un seul. Il en mourroit davantage dans un mois, d'un pareil nombre de personnes actuellement en santé, prises au hazard & sans choix.

HOLLANDE. Dès 1748, M. *Tronchin*, alors inspecteur du collége des médecins d'*Amsterdam* avoit introduit en cette ville l'usage de la petite vérole artificielle, en la communiquant à l'un de ses fils, après avoir vu l'autre prêt à succomber sous la naturelle. Alors & depuis son retour de *Genève* en Hollande en l'année 1754, il fit un assez grand nombre d'expériences, suivies des plus heureux succès; sur des têtes chères & précieuses à l'État. Depuis ce temps M. *Chais* par son essai apologétique, M. *Schwenke*, professeur d'anatomie à *la Haye*, & plusieurs habiles médecins, ont, par leur suffrage, leur propre expérience & leurs écrits accrédité de plus en plus l'opération. L'avis important sur l'Inoculation publié par M. *Schwenke* en françois en 1756 à *la Haye*, est sur-tout digne d'attention; il contient des faits récens & curieux, & en particulier sur les ravages de la petite vérole naturelle au cap de *Bonne-espérance* en 1755.

Une société de médecins & de chirurgiens de la ville de *Rotterdam*, que le seul amour du bien public peut avoir réunis, ont donné en commun un traité fort ample de l'inoculation. Cet ouvrage grand *in*-8° a paru en 1757 en hollandois: il est divisé en quatre parties. La première offre en deux colonnes un parallèle suivi des effets de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, & une table qui présente les résultats de cette comparaison : dans la seconde on rapporte les autorités pour & contre l'inoculation; on y trouve une liste de la plupart des ouvrages publiés sur cette matière suivant l'ordre des temps & des lieux: la troisième partie contient les objections & les réponses; on y entre dans le plus grand détail : la quatrième qui appartient plus proprement encore aux auteurs de l'ouvrage, est un rapport détaillé de leurs procédés, de leurs succès & des cas singuliers qu'ils ont observés. Leur conclusion

eſt que, bien qu'ils fuſſent déjà prévenus en faveur de l'inoculation, avant de l'avoir pratiquée, les ſuccès ont ſurpaſſé leur attente. Il ſeroit à ſouhaiter que ce livre fut traduit en françois. Pluſieurs autres bons ouvrages de Hollande, écrits dans la langue du péis, ſont perdus pour le reſte de l'Europe.

Électorat d'Hanovre.

Depuis la lecture publique de ce mémoire, j'ai recueilli les circonſtances ſuivantes d'une lettre que M. *Werlhof* plus connu par ſon nom & ſes ouvrages que par ſon titre de premier médecin du roi d'Angleterre dans l'électorat d'*Hanovre*, écrivoit à feu M. de *la Virotte*, & dans laquelle il répondoit à diverſes queſtions que j'avois prié ce jeune médecin de lui faire. L'inoculation du feu prince de Galles en 1723, avoit été ſuivie de quelques autres dans la même ville; mais depuis le départ de M. *Maitland* pour *Londres* en 1727, & ſur-tout depuis le départ du prince, elle avoit été négligée juſqu'à ces derniers temps, qu'elle a repris un nouveau crédit. M. *Werlhof*, avec le concours de ſon confrère M. *Ebell*, inocula d'abord le petit-fils de M. de *Hugo* ſon prédéceſſeur, & depuis il a fait pluſieurs autres opérations. Feu M. *Berger* avoit déjà renouvelé la pratique de l'inoculation à *Zell*, d'où elle s'eſt répandue dans tout l'électorat & dans les villes voiſines avec les plus brillans ſuccès : à *Gottingen*, ſous la direction de M. le profeſſeur *Roederer*: à *Hambourg*, ſous celle de M. *Middleton* anglois: à *Brême*, ſous les yeux des médecins *Gondola* & *Duntze*, l'épreuve dans une maiſon établie exprès par le magiſtrat, après que M. le comte de *Lynard* eût fait inoculer ſes propres enfans; à *Goltha*, ſous l'inſpection de M.rs *Sultzer* & *Krugelſtein*, médecins du duc régnant, & dont le premier avoit donné l'exemple ſur ſa propre famille. De pluſieurs centaines d'inoculations que l'on compte dans le péis, une ſeule a été malheureuſe.

Danemarck.

En ſeptembre 1754, les gazettes nous apprirent que M.me la comteſſe de *Bernsdorff*, jeune & riche héritière, venoit d'être inoculée à *Copenhague* avec le plus grand ſuccès. La ſupériorité des lumières de M. le comte de *Bernsdorff* ſon mari, ci-devant miniſtre de Danemarck en France, aujourd'hui ſecrétaire

d'Etat en sa patrie, me rend son témoignage trop flatteur pour ne pas m'en glorifier. Il m'a fait l'honneur de m'écrire que je l'avois convaincu. C'est-à-dire que j'ai eu le bonheur d'exposer le premier à ses yeux une vérité qui n'étoit bien connue qu'en *Angleterre*, & qu'on avoit pris à tâche d'obscurcir par-tout ailleurs. Les circonstances suivantes des progrès de l'Inoculation en *Danemarck*, sont tirées d'un mémoire de M. *Berger*, premier médecin de S. M. D. que M. le comte de *Schmettaw* a eu la bonté de m'envoyer au mois de mars dernier : j'en conserverai les expressions.

« Depuis l'exemple qu'a donné M.me la comtesse de *Bernsdorff* » au mois d'août 1754, l'Inoculation gagne tous les jours en » ce royaume : au printemps de 1755, plusieurs pères de famille » garantirent par cette méthode leurs enfans des suites funestes de la petite vérole naturelle ». *(Les trois fils de M. le comte de Schmettaw sont de ce nombre : c'est lui-même qui me l'écrit.)* « La même année S. M. D. toujours attentive au » bonheur de ses sujets, accorda un fonds annuel pour l'Inocu- » lation des pauvres enfans. On fait les préparatifs & l'opération » dans une maison destinée à cet effet : on transporte ensuite les » enfans inoculés dans une autre pour les traiter. Aucun d'eux » n'a eu de symptômes fâcheux : aucun n'a été marqué. Trente- » six heures après l'éruption ils se portoient bien, & n'ont pas » eu de fièvre sécondaire. On en a inoculé à dessein plusieurs » qui avoient eu déjà la maladie : les uns naturellement, les autres » par insertion : l'opération n'a produit sur eux aucun effet. Le » nombre des enfans inoculés depuis 1755, à *Copenhague*, est » assez considérable : il n'en est mort aucun. Un étudiant en » passant en Jutland, a sauvé la vie à plus de cent enfans par cette » méthode ; un chirurgien habile, à *Dronthcim* en Norvège, en a préservé plus de trente par le même moyen *. »

SUÈDE. Une lettre de *Stockolm*, du 7 février dernier, de M. le sénateur baron de *Scheffer*, ci-devant envoyé extraordinaire de *Suède* à notre cour, dont il a emporté les suffrages ainsi que

* *Voyez* le mercure danois, six derniers mois 1754, & le tome XIX de la nouvelle bibliothèque germanique, *page 283*.

les regrets de tous ceux qui l'ont connu, m'apprend « qu'au printemps de 1755, au retour du médecin ſuédois (*M. Schultz*), envoyé par ordre du gouvernement à *Londres*, pour s'inſtruire ſur la pratique de l'Inoculation, on lui confia les enfans qu'on élève à *Stockolm* aux dépens de l'État pour les inoculer: que l'Inoculation réuſſit à ſouhait: que beaucoup de particuliers ſuivirent cet exemple: que la ville de *Gottembourg* vient d'établir à l'imitation de *Londres* un hôpital pour l'Inoculation: qu'on eſt actuellement occupé à *Stockolm* à faire le même établiſſement; & que pluſieurs autres villes paroiſſent diſpoſées à rendre le même ſervice à leurs habitans: qu'on travaille à rendre l'Inoculation univerſelle par tout le royaume, pour en étendre les ſecours dans les campagnes; ſur-tout aux laboureurs, dont les enfans périſſent en grande quantité par la petite-vérole; eux qui ſont la plus grande richeſſe de l'état, & qu'il importe par conſéquent ſi fort de conſerver & de multiplier (je ne change rien aux termes): enfin qu'un célèbre médecin de *Stockolm*, M. *Roſen*, avoit fait inoculer toute ſa famille. »

J'ai reçu depuis une médaille frappée à *Stockolm* en l'honneur de l'Inoculation. Le type eſt un autel d'*Eſculape* entouré d'un ſerpent, emblême de la petite vérole, avec ces mots pour légende, *ſublato jure nocendi.* Au revers on voit une couronne civique, au dedans de laquelle on lit *ob infantes civium felici auſu ſervatos*, & ſur le lien de la couronne le nom de Mme la comteſſe de *Géers*, la première dame ſuédoiſe qui l'a méritée en faiſant inoculer ſes enfans.

M. *Schultz*, à ſon retour d'Angleterre, a publié ſur cette matière & dans ſa langue un ouvrage qu'on a traduit en anglois.

GENÈVE.

L'état de l'Inoculation à *Genève* eſt aſſez connu. Sur plus de deux cents expériences favorables, on n'en compte qu'une ſeule malheureuſe, dont tout le danger avoit été prévu par le médecin qui s'y refuſoit, & qui l'a faite contre ſon gré. Auſſi la méthode n'a-t-elle rien perdu de ſon crédit à *Genève*; mais plus d'une raiſon qu'il eſt facile d'imaginer, s'oppoſe à ſa propagation parmi le peuple.

SUISSE. Elle a paſſé de *Genève* en *Suiſſe* dès 1753 : une dame de *Lauzanne* voyant que ſon fils ne prenoit pas la petite vérole de ſes deux ſœurs qui l'avoient très-bénigne, l'inocula elle-même & mit ſa vie en ſureté. En 1756 M. *Tiſſot*, auteur de l'*Inoculation juſtifiée*, avoit déjà dirigé quarante-deux inoculations dans la même ville ſans accident. On en comptoit un aſſez grand nombre d'autres à *Neuchâtel* & dans d'autres villes de *Suiſſe*, toutes également heureuſes.

A *Berne* en 1757, M. *de Haller*, préſident de l'académie de *Gottingen*, dont les plus grands médecins ne récuſeront point le ſuffrage, & dont les plus grands poëtes pourroient envier les talens, après avoir ſoutenu l'Inoculation par ſes écrits, après avoir perſuadé pluſieurs pères, & changé leurs préjugés en remercimens, a fini par inoculer ſa propre fille.

A *Bâle*, M.rs *Bernoulli*, dont le nom ſeul pourroit à pluſieurs titres autoriſer une opinion douteuſe, ne ſe ſont pas contentés de ſe déclarer ouvertement en faveur de l'Inoculation, & d'obtenir pour les premières épreuves l'approbation des facultés de médecine & de théologie de *Bâle* : le cadet des deux frères, M. Jean *Bernoulli* & le ſeul marié, voulut y joindre ſon exemple. Il fit inoculer en 1756 les deux plus jeunes de ſes fils ; & l'année dernière leur frère aîné. Ce jeune philoſophe qui dès l'âge de douze ans marche ſur les traces de ſes pères, à peine convaleſcent ſignala ſa reconnoiſſance envers l'Inoculation dans un diſcours latin prononcé dans l'Univerſité de *Bâle*, & d'autant plus perſuaſif pour ſes auditeurs, que la préſence & la ſanté de l'orateur, chez qui le mal n'avoit pas laiſſé de traces, étoient une preuve vivante qui donnoit un nouveau poids à ſes raiſons.

ITALIE. L'automne de l'année 1754 fut fameuſe en *Italie* par le ravage que fit la petite vérole naturelle dans pluſieurs endroits de la *Toſcane* & de l'État eccléſiaſtique, ſur-tout à *Rome*. Selon les liſtes des curés de cette capitale, dreſſées par ordre du feu pape *Benoît XIV*, le nombre des morts emportés par cette maladie montoit à près de deux mille perſonnes dès la fin d'octobre *, temps où l'épidémie n'avoit pas encore eu

* Gazette de France.

la

la moitié de ſon cours, dans une ville où le nombre annuel de tous les morts eſt d'environ cinq mille, & où par conſéquent celui des morts de la petite vérole ne paſſe guère trois cents cinquante. Tandis que ce fléau dévaſtoit la capitale, l'Inoculation à trente lieues de *Rome* ſauvoit autant de vies qu'on lui en avoit confiées.

J'eus occaſion de m'inſtruire de ſes progrès ſur les lieux mêmes au commencement de l'année ſuivante 1755 : j'étois alors en *Italie.* Je trouvai cette méthode établie à *Livourne,* où le conſul & la plupart des négocians anglois habitués en cette ville, avoient fait inoculer leurs enfans, & tous heureuſement. M. l'abbé *Venuti,* aſſocié-étranger de l'académie des belles-lettres, & prevôt de l'égliſe de *Livourne,* qui me reçut chez lui, & me fit l'honneur de traduire mon mémoire en italien, m'apprit que l'Inoculation étoit pratiquée depuis pluſieurs années dans l'intérieur du péis, dans la ville & dans les environs de *Cita di Caſtello,* ſur les confins de la Toſcane & de l'État eccléſiaſtique, & qu'il avoit été témoin que ce moyen employé par M.me la marquiſe *Buffalini,* avoit ſauvé la vie à tous les enfans de ſes terres, dans un temps où tous ceux du même canton ſuccomboient ſous la malignité de l'épidémie. La même dame avoit inoculé trois de ſes propres enfans de ſa main. Elle tenoit cette recette du docteur *Peverini,* médecin penſionné de la ville de *Citerna.* M. l'abbé *Venuti* voulut bien, à ma prière, écrire à ce docteur, dont il reçut peu de temps après les éclairciſſemens ſuivans; d'après leſquels on ſeroit tenté de croire que l'intention de ce médecin avoit été, dans ſon premier eſſai, de décréditer l'opération; mais en ce cas, il a bien expié depuis la mauvaiſe opinion qu'il avoit d'abord eue de la méthode.

Il fit ſa première opération ſur une petite fille de cinq ans preſque étique & couverte de galle, nourrie par une mère infectée du mal vénérien. La pointe d'une épingle plongée dans une puſtule d'une petite vérole confluente dont le malade mourut, fut l'unique inſtrument qu'employa M. *Peverini.* Deux heures après avoir percé ce bouton, il fit avec la même épingle une légère piquûre à l'enfant, qui ne s'en aperçut pas. Le ſeptième

jour la piquûre s'enflamma : le dixième la fièvre ſurvint, la petite vérole ſuivit, il ne parut qu'onze grains. Nulle fièvre de ſuppuration : on ne put contenir l'enfant au lit : elle guérit en même temps de ſa galle & prit de la couleur & de l'embonpoint. Encouragée par cet exemple, la mère fit la même opération à ſon autre fille âgée de neuf ans. Celle-ci ne fut pas plus malade que ſa ſœur : elle eut vingt-ſix grains. La matière de ſa petite vérole ſervit au même médecin à faire cinq autres expériences non moins heureuſes, ſur autant d'enfans. Alors il n'héſita plus à divulguer ſon ſecret.

Il fit plus de deux cents inoculations. Très-peu de ſes malades eurent la ſeconde fièvre : aucun ne mourut : aucun ne fut marqué : tandis qu'il périſſoit un tiers de ceux qui étoient attaqués de la petite vérole naturelle, & qu'un auſſi grand nombre demeuroient aveugles ou défigurés. Dans les campagnes voiſines, les mères, effrayées de la multitude des accidens, embraſsèrent avec ardeur cet heureux ſpécifique, & la tendreſſe maternelle aidée de la crainte du danger l'emportant ſur les ſcrupules, elles inoculoient leurs enfans pendant leur ſommeil & ſouvent à l'inſu de leurs pères *. L'exemple du docteur *Peverini* fut ſuivi de près par le docteur *Evangeliſti*, médecin de *Monterchi*. Celui-ci trouva plus commode de ſe ſervir de la lancette & d'un fil de coton imprégné de la matière, au lieu d'employer l'aiguille : on crut remarquer que les petites véroles qu'il communiquoit, étoient plus abondantes, mais non plus dangereuſes. Sur deux cents inoculés, à peine il en perdit un ; & ce fut plutôt par le mauvais régime du malade, que par la violence du mal.

A mon arrivée à *Rome* au mois de mai 1755, je trouvai la contagion ceſſée ; mais la plaie ſaignoit encore : on diſoit publiquement qu'il étoit mort quatre mille perſonnes de la petite vérole depuis l'été de l'année précédente. Quelqu'un avoit écrit de France par plaiſanterie, & m'en avoit averti avant mon départ, que j'allois à *Rome* pour ſolliciter un bref en faveur

* Voyez *Giornale de leterrati di Roma, Luglio 1755.* Journal étranger, *octobre 1756, p. 50.*

de l'inoculation. Ce bruit ſe répandit & fut pris très-ſérieuſement. Feu M. le cardinal *Valenti,* premier miniſtre du feu pape *Benoît XIV* me dit expreſſément, lorſque j'eus l'honneur de lui être préſenté par M. l'ambaſſadeur de France, aujourd'hui M. le duc de *Choiſeul,* que ſi, pour autoriſer l'uſage de la nouvelle méthode en France, on n'attendoit qu'une approbation du ſaint-ſiége, la choſe ne feroit aucune difficulté. Je ne répondis que par une révérence. Dans une ſeconde audience, S. E. me remit ſix exemplaires d'une nouvelle traduction italienne de mon premier mémoire, faite & imprimée à *Rome* par ſon ordre *(a).*

Dans les converſations que j'avois eues à *Florence* avec M. le comte de *Richecour*, préſident du conſeil de régence de Toſcane, au ſujet de l'inoculation, ce miniſtre l'avoit jugée aſſez avantageuſe au bien de l'État pour l'établir cette même année à *Sienne* par autorité du gouvernement, ſous la direction du docteur *Peverini.* Les premières expériences *(b)* s'en firent avec ſuccès le 1.er octobre ſur quelques enfans-trouvés dans l'hôpital de *la Scala.*

L'année ſuivante on fit les mêmes épreuves à *Florence* & ſous la même protection. Les docteurs *Targioni* & *Scutellari,* furent chargés de conduire l'opération. Le premier déjà connu avantageuſement dans la république des lettres par un voyage de Toſcane fort eſtimé, donne dans ſa relation, imprimée l'année dernière à *Florence,* le détail du traitement de ſix enfans & de la fille de M. *Sancedoni,* patricien de la ville de *Sienne:* tous inoculés à *Florence* avec le ſuccès ordinaire dont je ne parle plus, pour éviter les répétitions.

Au printemps de 1756, une petite vérole épidémique de la plus grande malignité s'étant manifeſtée aux environs d'*Anghiari*, un grand nombre de perſonnes de cette ville,

(a) Cette ſeconde traduction eſt de M. l'abbé *Petroni,* Secrétaire de feu S. É. M. le Cardinal *Valenti.* Pour abréger quelques formalités qui pouvoient en retarder la publication, l'édition porte au titre le nom de *Lucques,* quoique faite à *Rome,* où elle ſe vend publiquement chez les frères *Pagliarini*, place de *Paſquin.* Ceci eſt pour prévenir l'objection qu'on pourroit faire, en voyant le nom de *Lucques.*

(b) Journal étranger, *octobre 1756, p. 70.*

principalement parmi la nobleſſe, eurent recours à l'inoculation. Une lettre du docteur *Ranieri Gamucci*, profeſſeur en médecine de *Borgo-ſan-ſepolcro*, inſérée dans les nouvelles littéraires de *Florence*, expoſe la préparation & le régime qu'il a fait obſerver à ſes malades; mais en même-temps il avoue que ceux qui moins ſcrupuleux que lui, n'ont pas apporté les mêmes attentions, n'ont pas moins bien réuſſi. Cependant n'eſt-il pas à craindre que des gens imprudens, enhardis par le prodigieux ſuccès des premières expériences faites en Italie, & regardant comme toujours ſuperflues des précautions qui, dans certains cas au moins, & pour certains ſujets, paroiſſent néceſſaires, ne s'expoſent légèrement à des accidens qui pourroient les faire repentir de leur témérité, & au riſque de décréditer une méthode ſi ſalutaire quand on ſait l'employer prudemment? Je répète ici les réflexions que j'entens faire aux maîtres de l'art, mais il faut convenir que dans tout ce qui concerne l'inoculation, c'eſt ſur-tout l'expérience qu'il faut conſulter.

Une lettre du 1.er avril 1757, du docteur *Pauli* à feu M. de *la Virotte*, porte que toutes les inoculations tentées à *Lucques* n'ont produit que des petites véroles de la meilleure eſpèce, quoiqu'il y en eut aux environs de confluentes & de très-malignes. Il a continué cette année d'inoculer avec le même ſuccès, & promet de publier bientôt un ouvrage ſur cette matière.

J'ai eu communication dès 1755 à *Rome*, de deux diſſertations manuſcrites du docteur *Lunadei* premier médecin d'*Urbin*, qui ont pour titre *La méthode de l'inoculation éclaircie, ſoutenue & pratiquée dans l'État eccléſiaſtique même.* On en trouvera l'extrait dans le journal des ſavans de *Rome*, de juillet 1755, & dans le journal étranger, octobre 1756. Ce docteur eſt encore du nombre de ceux qui ont inoculé leurs enfans.

On voit que l'inoculation a beaucoup de partiſans au delà des Alpes, il ne lui manquoit plus que des théologiens pour apologiſtes. J'ai cité les témoignages de pluſieurs habiles docteurs proteſtans en ſa faveur; l'évêque de *Worceſter*, M.rs *Some, Doddrige, Chais*, l'univerſité de *Bâle*, & j'ai remarqué que

dans le cas présent leur autorité ne doit rien perdre de son poids auprès des catholiques, puisque les principes des protestans, ou ne diffèrent pas en ce point des nôtres, ou qu'ils n'en diffèrent qu'en ce qu'ils donnent plus de prises aux argumens tirés des décrets de la providence. J'ai de plus allégué l'approbation d'un inquisiteur de *Venise*, donnée à l'ouvrage de *Pilarini*, celle de l'inquisiteur d'*Avignon* imprimée à la suite de mon premier mémoire, celle des neuf docteurs de Sorbonne consultés en 1723 par M. *de la Coste*, le premier zélateur de l'inoculation en France *, la seconde traduction italienne de mon mémoire qui se vend publiquement à *Rome ;* l'extrait dans le journal romain d'un livre intitulé, *L'Inoculation pratiquée dans l'État ecclésiastique.* Si tout cela ne suffit pas pour les consciences scrupuleuses, voici un fameux théologien catholique d'une morale sévère, le P. *Berti*, augustin de *Florence*, qui, consulté par M. le cardinal *Corsini* sur la question de l'inoculation, conclud pour l'affirmative. Cette consultation que j'ai entre les mains est du 30 décembre 1756. J'en ai vu depuis plusieurs autres pareilles. C'en est plus qu'il n'en faut pour répondre à l'objection théologique qui paroît aujourd'hui abandonnée des adversaires de l'inoculation. Comment ceux qui prétendent qu'employer ce préservatif c'est s'opposer aux décrets de la providence, permettent-ils de fuir le mauvais air dans un temps d'épidémie ?

Cette objection rebatue & victorieusement réfutée, est néanmoins encore celle que propose avec le plus de confiance l'auteur anonyme de deux dissertations morales & théologiques imprimées à *Rome* en 1757 en italien. Cet ouvrage est une invective violente & continuelle contre l'inoculation, par un auteur peu instruit, qui traite de fables les faits les plus notoires & les plus authentiques en France & en Angleterre, entr'autres l'inoculation des six criminels à *Londres* en 1722, enfin que la prévention aveugle au point qu'il soutient que l'inoculation fait périr plus de malades que la petite vérole

* *Voy.* la lettre de M. *de la Coste* à M. *Dodart :* Recueil des pièces sur l'Inoculation, chez *Dessaint* & *Saillant*, *Paris*, *1756.*

naturelle. Je ne ſache pas que perſonne ait daigné répondre ſérieuſement à cette déclamation *.

AUTRICHE. M. le baron *Van-Swieten*, appelé de Hollande par ſon mérite, pour remplir la place de premier médecin de leurs majeſtés impériales, guidé par ſon amour pour l'humanité, ſe propoſoit d'introduire l'uſage de l'Inoculation dans les États de la maiſon d'Autriche, d'où un zèle plus ardent qu'éclairé ſemble lui fermer l'entrée. Il m'écrivoit il y a un an qu'il n'attendoit que le printemps pour en faire des expériences. L'exécution d'un projet ſi digne d'un premier médecin, a depuis été troublée, ou du moins ſuſpendue. Peut-être eſt-ce l'effet d'un ouvrage publié l'année dernière, ſous le titre de *Queſtions ſur l'Inoculation*, par M. *de Haën*, Conſeiller-aulique de L. M. I. profeſſeur en l'univerſité de *Vienne* en Autriche. Son auteur, qui paroît plein de candeur & de probité, proteſte qu'il aura pour celui qui levera ſes doutes une reconnoiſſance éternelle: je ne me flatte pas de la mériter à ce prix; mais il me permettra de le tenter. En lui répondant, je réponds à tous ceux qui, dans leurs objections, cherchent comme lui la vérité.

Le temps deſtiné à la lecture publique de ce mémoire, ne me permet pas de répondre au long à M *de Haën*, j'entreprends ſeulement de ſatisfaire ſommairement à ſes quatre queſtions & d'examiner un fait ſur lequel il s'appuie, & qui, fût-il auſſi vrai qu'il eſt douteux, ne diminueroit pas d'une dix millième partie les avantages de l'Inoculation.

Voici les quatre queſtions de M. *de Haën.*

QUESTION I.

Si l'Inoculation eſt permiſe par la loi divine?

RÉPONSE.

Sans être théologien, j'oſe répondre affirmativement. M. *de Haën* conviendra, & tous les docteurs catholiques & proteſtans s'accordent en ce point, que notre vie eſt un dépôt, à la conſervation duquel nous ſommes obligés en conſcience

* On la dit d'un religieux Carme.

de veiller; donc ſi ce dépôt court riſque de nous être enlevé, nous devons, par tous les moyens que la prudence peut ſuggérer, le mettre à l'abri de l'invaſion : or il eſt évidemment prouvé par les faits que l'Inoculation eſt le moyen le plus efficace pour conſerver ce dépôt *; donc l'Inoculation eſt permiſe par la loi divine.* Quant à ceux qui ne peuvent en juger par eux-mêmes ou s'en fier à leurs lumières, j'ai cité des théologiens de toutes les communions qui approuvent ce moyen & l'autoriſent : que faut-il de plus pour raſſurer les conſciences les plus ſcrupuleuſes?

QUESTION II.

Si par l'Inoculation on conſerve plus de vies qu'en laiſſant agir la Nature!

RÉPONSE.

M.rs *Jurin* & *Scheuchzer* ont démontré, dans les tranſactions philoſophiques, que la petite vérole naturelle, année commune, enlève au moins un malade ſur ſept de ceux qu'elle attaque *. Les liſtes publiques de l'hôpital fondé à *Londres* en 1747, pour la cure des petites véroles, prouvent que dans les quatre années expirées le 21 décembre 1755, il eſt mort un malade au moins ſur cinq de la petite vérole naturelle, & ſeulement un ſur cinq cents quatre-vingt-treize de l'inoculée. Les plus ardens adverſaires de cette pratique n'ont jamais fait monter qu'à un ſur quarante-neuf ou cinquante le nombre des morts de l'Inoculation pratiquée dans les commencemens, ſans précaution & ſans choix des ſujets, avant que la méthode fut perfectionnée. *Donc*, quelque ſuppoſition que l'on faſſe, *on conſerve par l'inoculation beaucoup plus de vies qu'en laiſſant agir la Nature.*

QUESTION III.

S'il eſt bien certain que preſque tous les hommes doivent avoir la petite vérole tôt ou tard.

RÉPONSE.

Oui, ſans doute, preſque tous : & peut-être tous, ſans exception;

* Même 1 ſur 6 & ſur 5. *Rec. de pièces, &c.* Paris, 1756, *p. 62 & ſuiv.*

s'ils vivent aſſez long-temps pour l'attendre. En voici la preuve.

1.° Quelqu'avancé qu'on ſoit en âge, on n'eſt pas ſûr d'être exempt de la petite vérole: les exemples de gens qui l'ont eue, à quatre-vingts ans, ne ſont pas rares à *Paris* ni à la cour, & j'ai connoiſſance d'une péizanne qui paya ce tribut à l'âge de quatre-vingt-treize ans ſans en mourir.

2.° Si l'on examine avec attention ceux qui ſont perſuadés qu'ils n'ont jamais eu cette maladie; on en trouvera parmi eux un aſſez bon nombre, qui en portent les marques & qui ſans doute l'ont eue daus leur enfance ou à la mamelle. Il eſt ordinaire aux nourrices de n'en point avertir les parens, dans la crainte qu'elles ont de voir appeler un médecin.

3.° Il y a des enfans qui ont eu la petite vérole dans le ſein de leur mère: on ne s'en ſeroit jamais douté ſi quelques-uns n'en euſſent aporté les marques en venant au monde. Ne peut-il pas y en avoir d'autres, en plus grand nombre, dont les marques ſe ſont effacées avant la naiſſance? Qui peut répondre qu'il n'eſt pas de ce nombre parmi ceux qui ſe croient ſûrs de n'avoir jamais eu cette maladie?

4.° M. *de Haën* n'ignore pas ſans doute qu'il y a des petites véroles ſans éruption extérieure: *morbus varioloſus ſine variolis*, dit Boheraave. Sans être médecin, j'en ſais pluſieurs exemples, & de diverſes eſpèces.

Deux ſœurs, âgées de quatorze ou quinze ans, & qui craignoient beaucoup la petite vérole, en ſentirent en même temps les premières atteintes. Le médecin leur promit qu'elles n'en ſeroient point marquées. Il les fit mettre au lit & couvrir extraordinairement juſqu'au cou, en multipliant les couvertures: il fit approcher leurs lits de la fenêtre, qu'il ordonna de laiſſer ouverte pendant le temps de l'éruption: elles eurent un grand nombre de boutons depuis les pieds juſqu'à la gorge, & peu ou point au viſage.

De deux jeunes gens de même âge, & proches parens, élevés enſemble, l'un fut attaqué de la petite vérole, & l'eut très-complète: peu de jours après, l'autre éprouva les mêmes ſymptômes, à

à l'éruption près; il fut dangereusement malade, il eut des évacuations abondantes, qu'on entretint en suivant l'indication de la nature: il guérit sans avoir eu une seule pustule sur le corps.

M.[me] la comtesse de P. attaquée de la petite vérole, déclara bien sérieusement qu'elle aimoit mieux mourir que d'en être marquée. Quelqu'un lui dit qu'il y avoit un moyen pour ne l'être pas, sans lui dissimuler que ce moyen étoit fort dangereux: elle n'hésita pas à l'embrasser. L'éruption étoit avancée: on étoit dans l'arrière-saison: elle s'alla promener dans son jardin en s'exposant à l'air froid. La petite vérole rentra: la malade fut traitée en conséquence: elle fut très-mal, mais en réchappa. La maladie se termina par une diarrhée.

Je vois dans l'histoire des maladies épidémiques de l'année 1754, par M. *Malouin* *, un fait à peu près semblable: une petite vérole rentrée par accident le quatrième jour de l'éruption, & dont la malade se tira heureusement.

On voit des inoculés, chez qui la suppuration des plaies artificielles tient lieu d'éruption, & leur petite vérole n'en est pas moins réelle; puisque la matière qui coule des incisions, étant inoculée, communique la petite vérole sous sa forme ordinaire. L'éruption ni les pustules ne sont donc essentielles ni à la petite vérole naturelle ni à l'artificielle; & peut-être l'art parviendra-t-il un jour à faire ce qu'ont espéré, ce qu'ont même tenté *Boerhaave* & *Lobb;* je veux dire de changer la forme extérieure de cette maladie, sans en augmenter le danger.

Les petites véroles sans éruption, que *Boerhaave* a connues, sont peut-être plus fréquentes qu'on ne pense. En ce cas, les gardes, les chirurgiens, les médecins mêmes, à moins d'une grande expérience, peuvent s'y méprendre. Il est plus aisé de ne pas reconnoître pour petite vérole, une maladie dépouillée de son caractère le plus apparent, qui est l'éruption, que de prendre pour petite vérole réelle une maladie cutanée, qui n'a de commun avec la vraie petite vérole que les premiers symptômes, & qui en diffère essentiellement d'ailleurs, dans ses effets, son progrès & sa durée; & cette erreur n'est pas sans exemple.

* Mémoires de l'académie 1754, *page 506.*

Voilà bien des moyens d'avoir une petite vérole méconnoissable, & propres à persuader qu'on ne l'a jamais eue. On peut donc soutenir, avec beaucoup de vraisemblance, que tous les hommes, sans exception, sont destinés à avoir cette maladie, comme tous les chevaux sont sujets à la gourme, & qu'il n'y a d'hommes exempts de la petite vérole que ceux qui ne vivent pas assez long-temps pour l'attendre. En voici une nouvelle preuve qui approche de la démonstration.

Près de la moitié des enfans succombe sous les maladies de l'enfance avant que d'avoir la petite vérole *(a)*: ce qu'il s'en faut de la moitié, est abondamment compensé par ceux qui meurent plus avancés en âge, soit d'accident ou de diverses maladies, avant que d'avoir payé le tribut à la petite vérole. Il est donc très-apparent que la moitié des hommes meurt avant que d'avoir eu cette maladie. Mais elle enlève la quatorzième partie au moins du genre humain : donc de quatorze hommes *(b)* qui naissent, sept mourront avant que d'avoir eu la petite vérole, & l'un des sept survivans en sera la victime. Or cette victime ne peut être immolée que six autres ne soient frappées, puisque nous ne supposons ce fléau mortel qu'à un malade sur sept : donc tout ce qui ne meurt pas avant d'avoir eu la petite vérole est sujet à cette épreuve : donc tous les hommes ont la petite vérole, quand ils ne meurent pas d'une mort prématurée, &, à plus forte raison, *presque tous les hommes :* ce qui est la question de M. *de Haën.*

Les détracteurs de l'inoculation ne s'aperçoivent pas qu'ils supposent deux choses contradictoires, en prétendant d'une part qu'un très-grand nombre d'hommes n'a jamais la petite vérole, & de l'autre, que cette maladie n'est pas fort dangereuse. Plus ils supposent de gens exempts, moins il en restera

(a) M. *Jurin* a trouvé qu'à *Londres* il meurt les deux premières années trois cents quatre-vingt-six enfans par mille des maladies de l'enfance, la plupart sans avoir eu la petite vérole. Lettre de M. *Jurin* à M. *Caleb-Coteswortlh ;* Recueil de pièces déjà cité, *Paris, 1756.*

(b) Voyez *ibid.* le résultat des tables de M. *Jurin* pour quarante-deux ans, confirmé par la liste de vingt-trois autres années, dans l'ouvrage hollandois déjà cité, des médecins & chirurgiens de *Rotterdam.*

pour payer le tribut fatal, mais constant, d'un quatorzième de l'espèce humaine. Puisque de quatorze personnes qui naissent il en meurt une de la petite vérole, il est clair que si treize en étoient exemptes, la quatorzième, qui seule l'auroit, en mourroit infailliblement. Cette maladie seroit donc toujours mortelle: ce qui est visiblement faux. Réciproquement; si de quatorze petites véroles une seule étoit funeste, chaque mort de cette maladie, supposant alors quatorze malades, il faudroit, pour remplir ce nombre, que tous les hommes sans exception, eussent la petite vérole: ce qui n'est pas moins faux. Accordez-vous donc avec vous-même, dirai-je à nos adversaires, & choisissez entre deux suppositions incompatibles. Si la petite vérole est moins commune que je n'ai supposé, convenez qu'elle est d'autant plus meurtrière pour le petit nombre de ceux qui l'ont. Si la petite vérole est rarement mortelle, avouez que presque personne n'en est exempt. Apelez-nous bourreaux, forcénés, impies; dites-nous tant d'injures qu'il vous plaira: mais ne dites pas des absurdités.

QUESTION IV.

S'il est hors de tout doute que l'inoculation suivie ou non de la petite vérole, en met à l'abri pour le reste de la vie!

RÉPONSE.

J'ai satisfait au long à cette question dans mon premier mémoire; M. *de Haën* me permettra de l'y renvoyer: je répète seulement ici qu'aucun exemple avéré n'a, depuis près de quarante ans, prouvé que, lorsque l'inoculation a produit son effet, soit en communiquant la petite vérole sous sa forme ordinaire, soit par une suppuration abondante des incisions, la même personne ait repris la maladie. Quant à ceux sur lesquels l'opération ne produit aucun effet, elle les laisse au même état où elle les a pris. Il est seulement très-probable, si l'opération a été bien faite, que le virus variolique, porté dans leurs veines, n'ayant pu fermenter avec leur sang, ils sont pour toujours à l'abri d'une pareille fermentation.

Dès les premiers temps où l'inoculation s'est établie en Angleterre, on a cité des exemples d'inoculés qui avoient repris la petite vérole. Tous ces faits discutés contradictoirement ont été convaincus de faux par les docteurs *Jurin* & *Nettleton* (a). De pareils bruits se sont renouvellés en Hollande, au sujet des inoculés de M.[rs] *Tronchin* & *Schwenke;* on articuloit, on circonstancioit plusieurs récidives. On prétendoit que M. *Schwenke* avoit inoculé la même personne jusqu'à sept fois; on publioit que ses inoculés étoient à l'article de la mort: on citoit des témoins oculaires, qui depuis ont nié hautement les faits (b). Quant aux prétendues rechutes après l'inoculation, le seul fondement qu'aient eu ces bruits, ce sont certaines éruptions cutanées tout-à-fait différentes de la petite vérole, dont celle-ci ne garantit point, & qui peuvent indifféremment la précéder ou la suivre; mais qui s'annoncent par des symptômes communs à ces éruptions & à la petite vérole ordinaire. La différence essentielle & caractéristique entre cette espèce d'éruption & la vraie petite vérole est, que les pustules de la première sont claires, transparentes, remplies de sérosités, qu'elles s'affaissent & se sèchent le troisième jour sans suppuration. Cette maladie est connue & caractérisée il y a plus d'un siècle en France, en Allemagne, en Angleterre & en Italie. Elle a été décrite, avant que l'on connut l'inoculation dans nos climats, & distinguée de la petite vérole, sous les noms de *vérolette, petite vérole lymphatique, séreuse, cristalline, volante, fausse petite vérole, &c.* Les allemans la nomment *shesh blattern* (pustules de brebis); les anglois, *chiken pox, swin pox* (pustules de poulet ou de porc); les italiens, *ravaglioni, morviglioni:* mais tous, sans exception, donnent d'autres noms à la vraie petite vérole, & s'accordent à en faire une maladie absolument différente de celle-ci, qui n'est nullement dangereuse. Par tout péis, des chirurgiens, des apothicaires, & même des médecins peu expérimentés, ont quelquefois pris celle-ci pour la vraie petite vérole. Telle fut à *la Haye* celle du jeune baron *de Tork,* qui ne garda la chambre

(a) *Analysis of inoculation, by Kirkpatrick, p. 121.*

(b) Bibliothèque angloise, *Septembre, Octobre 1756.*

que deux jours, & qui pour détruire les bruits qu'on faifoit courir, donna la relation de fa maladie dans le journal déjà cité.

M. *de Haën* eft trop grand médecin, pour avoir pris le change en pareil cas, & de trop bonne foi, pour fe prévaloir de tels exemples; mais il infifte fur un fait qui lui paroît décifif & péremptoire; un fait dont tout *Conftantinople* fut témoin, & de plus attefté par M. *Mackenfie*, médecin fage & clair-voyant.

Cocona Timoni, fille du fameux *Émanuel Timoni*, médecin du grand Seigneur, & le premier qui ait fait connoître l'inoculation dans l'Europe occidentale, mourut à *Conftantinople* en 1741, à l'âge de vingt-quatre ans, de la petite vérole naturelle, après avoir été, dit-on, inoculée par fon père dans fon enfance. Dira-t-on qu'elle eft morte d'une éruption criftalline ou fauffe petite vérole, qui n'eft jamais dangereufe? Non fans doute: il eft certain que cette fille prit la petite vérole par contagion de fa jeune fœur & qu'elle en mourut. Le témoignage refpectable de M. *Mackenfie* ne porte que fur fa mort, qui n'eft pas conteftée: quant à fon inoculation, antérieure de plus de vingt-trois ans, il n'a pu que répéter ce qu'il en a ouï dire fur les lieux. Je n'ai rien négligé pour éclaircir toutes les circonftances de ce fait. J'ai dit dans les premières éditions de ce mémoire, que l'inoculation n'avoit point été faite par le père, alors abfent: qu'on avoit même de fortes raifons de croire que les ordres qu'il avoit laiffés en partant pour inoculer fa fille avoient été mal exécutés: que le frère de la demoifelle, interprète de S. M. B. que j'avois connu à *Conftantinople* en 1731, à qui j'avois écrit trois fois & envoyé un mémoire de queftions, ne m'avoit point répondu: que M. *Porter*, ambaffadeur actuel d'Angleterre à la Porte ottomane, après avoir fait des informations, avoit écrit au docteur *Maty*, que le témoignage du fait de l'inoculation de la fille de *Timoni* étoit très-douteux *(J'ajoute que M. Porter, cette même année 1763, au mois de juillet, m'a confirmé la même chofe à Londres)*: que M. *Cardone*, fecrétaire-interprète de la bibliothèque du roi, qui étoit enfant de langue à *Conftantinople* dans le temps où cette jeune

perſonne mourut, m'avoit aſſuré que le fait de ſon inoculation n'avoit pu même alors être bien conſtaté, & que ceux de la famille qui l'avoient avancé, ſe retranchoient à dire que cette opération avoit été mal faite & n'avoit pas eu ſon effet. C'étoit en 1758 que je m'exprimois ainſi; mais à la fin de l'année ſuivante je reçus de nouveaux éclairciſſemens, par une lettre du 2 juillet précédent, du frère de la demoiſelle, avec le duplicata de ſa première réponſe du 2 octobre 1758, qu'il m'avoit adreſſée par *Vienne*, & qui ne m'étoit pas parvenue. En voici l'extrait.

Lettre de M. *Angelo Timoni*, frère de *Cocona*.

« *Cocona Timoni*, née au mois de juillet 1717, fut inoculée au mois de décembre ſuivant à l'âge de ſix mois, par » ordre de ſon père, qui étoit alors à *Andrinople* avec la cour otto- » mane. L'opération fut faite à un ſeul bras par un apothicaire » de *Scio*: *l'inciſion ne laiſſa point de cicatrice, mais ſeulement une* » *petite marque comme celle d'une ſaignée*. L'onzième jour après » l'opération, ſa mère voyant qu'il ne paroiſſoit aucun ſymptôme » ni mal-aiſe, fit échauffer la chambre: vers le ſoir il parut dix » petits boutons diſperſés par-tout le corps, dont un un peu plus » grand, à la nuque; mais ſa mère, (*dont M. Timoni tient cette* » *relation*) n'ayant alors que quinze ans, *n'a pu faire aucune* » *obſervation, ſi l'opération a été ſuivie d'une éruption à la peau, ou* » *ſi la plaie s'eſt d'abord ſéchée*. Il s'eſt informé de pluſieurs gens » du péis, médecins & autres: tous lui ont dit n'avoir jamais » vu un pareil accident, qui certainement ne ſeroit pas unique, » ſi les perſonnes inoculées étoient ſujettes à avoir deux fois la » petite vérole: Apparemment *(ajoute-t-il)* l'apothicaire, qui » étoit novice dans cette opération, avoit mal fait l'inciſion. » L'oncle paternel de M. *Timoni*, âgé de quatre-vingt-cinq ans » *(en 1758)*, attribue toute la faute à cet apothicaire, qui paſſoit » pour yvrogne, & qui *peut-être avoit pris pour faire l'opération*, *la matière d'une fauſſe petite vérole* ».

M. *Angelo Timoni* finit ſa lettre, en me diſant « que depuis » deux ans il a fait inoculer aux deux bras, & par un médecin, » cinq de ſes enfans à la fois, dont l'aîné avoit ſix ans; que le » plus jeune, qui n'avoit que quarante jours, eſt le ſeul ſur qui » l'opération n'a pas eu ſon effet: qu'auſſitôt qu'il s'en aperçut,

il le fit séparer des autres, & qu'il compte le faire inoculer de « nouveau quand il sera un peu plus avancé en âge : qu'au reste « la méthode de l'insertion est toujours fort pratiquée à *Constan-* « *tinople*, sur-tout parmi les grecs ». On voit par cette lettre, qu'il n'y a dans cette affaire que la mère de témoin oculaire; mais d'un fait qui s'est passé il y a plus de quarante ans : qu'elle n'avoit alors que quinze ans, & qu'elle ne se rappelle pas les circonstances les plus essentielles, puisqu'elle avoue qu'*elle n'a pas remarqué si l'opération avoit été suivie d'une éruption à la peau ou si la plaie s'étoit d'abord séchée.*

Par cette seule circonstance, le témoignage de la mère qui d'ailleurs est unique, doit perdre beaucoup de sa force. Il y a beaucoup d'apparence que les dix petites marques qu'elle crut apercevoir éparses sur tout le corps de l'enfant, qui n'éprouvoit aucun mal-aise l'onzième jour, marques que l'on prit pour des boutons, n'étoient que des élevures ou rougeurs, causées par la grande chaleur qu'on avoit excitée à dessein *, dans la chambre, & non une éruption variolique, d'autant plus que les deux incisions, qui pour l'ordinaire suppurent abondamment, forment une escare & laissent une cicatrice très-sensible, laissèrent à peine une petite marque semblable à celle d'une saignée.

Plusieurs épidémies, dont *Cocona Timoni* brava le danger depuis 1717 jusqu'en 1741, dissipèrent probablement les doutes qui restoient à la mère sur la réalité de la petite vérole de sa fille, & lui persuadèrent qu'elle n'avoit plus rien à craindre de cette maladie. On ne peut cependant disculper entièrement la mère, d'avoir dans ces circonstances permis, que sa fille gardât sa jeune sœur du second lit, pendant sa petite vérole, & qu'elle la mit coucher avec elle. Il est très-vraisemblable que la conscience de la mère lui reproche cette imprudence; ce qui ne peut manquer de rendre son témoignage un peu suspect sur les faits qui pourroient la justifier, vu sur-tout la difficulté de s'en rappeler le souvenir après quarante ans d'intervalle.

Quant à la mort de la demoiselle *Hybsch* à *Constantinople*, citée par M. *Cantwel* dans sa lettre à un avocat en 1757,

* J'ai lû quelque chose de semblable dans la dissertation de M. *Cantwel*.

avec des circonſtances pareilles à celles de la mort de *Cocona Timoni ;* c'eſt le même fait que nous venons d'examiner : ſi ce n'eſt que M. *Cantwel* déſigne *Cocona Timoni* ſous le nom de *Hybſch*, qui eſt celui du ſecond mari de ſa mère, veuve du docteur *Émanuel Timoni*. M. *Camwel* donne encore à *Cocona* le nom de *Hybſch* en 1758, dans ſon *Tableau de la petite vérole, p. 211 ;* mais il convient que c'eſt une mépriſe dans une note à la fin de ſa traduction des queſtions de M. *de Haën*, qu'il a jointes à ſa diſſertation *(a)*.

On voit à quoi ſe réduit l'unique fait que peuvent alléguer les ant'inoculiſtes, avec quelque apparence de droit, pour prouver que l'Inoculation ne préſerve pas infailliblement d'une ſeconde petite vérole.

Tous les autres faits de même nature, cités avec le plus de confiance & à la ſource deſquels on a pu remonter, ont été prouvés faux *(b)*, je le répète. Telle eſt l'impoſture du nommé *Jones*, confondue par M. *Jurin*, & dont le docteur *Kirkpatrick* rapporte les preuves *(c)*. Telles ſont les calomnies réfutées par le docteur *Nettleton (d)* & le docteur *Schwenke (e)*, comme la prétendue rechute du baron de *Tork (f)*. Tel eſt le fait du lord *Lincoln*, démenti publiquement par ſon frère *(g) ;* & ceux des lords *Inchiquin* & *Montjoie*, l'un & l'autre fauſſement ſuppoſés morts de l'Inoculation, eux dont les familles ſont encore dans la douleur de ne les avoir pas fait inoculer. Tels ſont, ou peu s'en faut, les hiſtoires des lords *Plunket, Preſton, de Graffton*,

(a) Le détail précédent ſervira de réponſe & d'éclairciſſement à l'objection que me fait M. *Tiſſot* dans ſa lettre à M. de *Haën, Lauzanne*, 1759, où il s'étonne que je révoque en doute l'inoculation de *Cocona Timoni*, & que j'aſſure qu'au moins elle ne fut pas inoculée par ſon père. Au reſte, en diſant qu'on avoit fait deux hiſtoires d'une ſeule, je n'ai point imputé cette erreur à M. *de Haën*, qui n'a parlé que de la mort de *Cocona Timoni*.

(b) Voyez ci-deſſus, *pages 69 & 70*, le texte & les notes.

(c) Kirkpatrick, page 123, *Recueil de pièces, &c.* Paris, 1756, p. 128.

(d) Même recueil, page 118 ; *Kirkpatrick*, page 121.

(e) Voy. ci-deſſus, page 94.

(f) Ibid.

(g) Année littér. 1755, *tome V, page 266*. Journal étranger, *février 1756, p. 127 & ſuiv.*

Kanouet

Kanouet (a), noms imaginaires, disparus ainsi que les précédens, de la dissertation refondue sous un nouveau titre, & grossie du texte latin & de la paraphrase françoise des questions de M. *de Haën.* Cependant l'auteur du *Tableau de la petite vérole,* en supprimant dans cet ouvrage plusieurs faits convaincus de faux, renvoie ses lecteurs à sa première dissertation, qu'il ne rétracte point & dans laquelle il les donne pour vrais.

Quoique *Chirac, Boerhaave* & *Mead,* nos Esculapes modernes, après cinquante ans de pratique dans des villes, telles que *Paris, Amsterdam* & *Londres,* aient déclaré n'avoir jamais vu de seconde petite vérole dans un même sujet, j'en conclus seulement que le cas est fort rare: mais en voyant que tous les médecins de *Londres* s'accordent à soutenir que depuis quarante ans ils ne connoissent pas un seul exemple de rechute après l'Inoculation, quand elle a produit son effet; & d'un autre côté, que les ant'inoculistes, malgré l'ardeur & la constance de leurs recherches, n'ont cité jusqu'à présent, à cet égard, que des faits faux ou très-suspects, je ne puis les admettre pour vrais. Après tout, à quoi bon disputer sur ce point; comme si le sort de l'inoculation en dépendoit. Voyons seulement de combien cette possibilité supposée augmente le risque de l'opération.

Parmi les faits qu'on nous oppose, je reçois comme vrais tous ceux dont la fausseté n'est pas évidemment prouvée; ce seront trois ou quatre rechutes sur plus de deux cents mille inoculations, que l'on compte depuis quarante ans, dans les seuls États de la couronne britannique *(b)*: je ne parle pas des millions d'inoculés, depuis plusieurs siècles, à la Chine, dans l'Inde, en Turquie & en Afrique. Sur cinquante mille inoculations, il y aura donc une rechute à craindre; j'en suppose une sur dix mille, pour faire meilleure composition à nos adversaires.

(a) Année littér. 1755, *tome V, page 266;* & Journal britannique, *février 1756.*

(b) Le docteur *Maty, Journal britannique, mars & avril 1754, p. 394,* estime que le total des listes d'inoculations du D.r *Kirkpatrick,* montant à 9308, ne contiennent pas, à beaucoup près, la vingtième partie de celles qui ont été faites dans les seuls États de la grande Bretagne. Et depuis 1754 leur nombre s'est beaucoup augmenté.

Cette ſeconde petite vérole doit naturellement être moins dangereuſe que la première; mais je veux que le péril des deux ſoit égal: de ſept rechutes, une ſera donc mortelle. Or ſur dix mille inoculations j'accorde une récidive: donc il faudra ſept fois dix mille inoculations pour qu'il y ait ſept récidives, dont une ſoit funeſte: ainſi ſur ſoixante-dix mille inoculés, ſept auront une ſeconde petite vérole, & de ces ſept un mourra.

J'entens s'écrier *on peut mourir d'une rechute; donc l'Inoculation eſt inutile*, & quelques-uns de nos adverſaires ont donné cette concluſion par écrit: voici la mienne. Donc le danger de la rechute, ſuppoſé réel, rend l'Inoculation inutile à 1 ſur 70000.

Quoi! vous ſaviez, leur dirai-je, que la petite vérole artificielle pouvoit, par un malheureux hazard, devenir funeſte à un ſur quatre cents, peut-être à un ſur trois cents; vous étiez même obligé d'avouer qu'en ſuppoſant qu'il en mourût un de cent, l'inoculé hazardoit encore dix fois moins que s'il attendoit la petite vérole naturelle: & parce qu'on vient vous annoncer la poſſibilité d'une rechute, qui peut augmenter le riſque d'une ſoixante-dix millième partie, l'Inoculation, ſelon vous, perdra tous ſes avantages! Puis-je vous croire aſſez déraiſonnable pour tirer ſérieuſement une pareille conſéquence? Croirai-je que vous en avez ſenti l'abſurdité, mais que vous avez eſpéré qu'elle échapperoit à vos lecteurs? Je ne veux ſoupçonner ni vos lumières ni votre bonne foi, mais donnez-m'en au moins les moyens.

Je me ſuis abſtenu d'ajouter au préſent mémoire (imprimé en 1763) un grand nombre de faits intéreſſans qui concernent l'hiſtoire de l'Inoculation, mais poſtérieurs à l'année 1758, date de cet écrit: j'ai cru qu'ils trouveroient mieux leur place ailleurs; ainſi que la réponſe à des objections préſentées ſous un nouvel aſpect & rendues plus ſpécieuſes.

Pour me renfermer dans les bornes preſcrites à nos lectures publiques, j'avois abrégé ce mémoire; & c'eſt ainſi qu'il a paru dans les éditions de *Genève* & d'*Avignon*. Je le donne ici plus étendu, & tel que je l'ai lû dans nos aſſemblées particulières, à un article près, que j'en ai retranché pour le tranſporter dans le premier mémoire, auquel il appartenoit plus naturellement. Cinq ou ſix lignes du texte de celui-ci, qui ne peuvent ſe rapporter à la date de 1758, ſont diſtinguées par le caractère italique & par des parenthèſes.